

Les cahiers de l'Atelier des territoires

Solidarités, ressources,
expérimentations

Une approche renouvelée
pour des territoires en transitions



Session
2014-2015

Les cahiers de l'Atelier des territoires

Solidarités, ressources,
expérimentations

Une approche renouvelée
pour des territoires en transitions

Sommaire

Préface.....	7
I. Territoires en transitions	9
Accompagner les territoires par le projet	11
II. Monographies des territoires	17
Vallée de l'Andelle	23
Vallée de la Bresle	29
Pays de Saverne Plaine et Plateau	35
Marais de Dol	43
Val de Besbre	49
Pays de Craponne	57
Sud Tarn-et-Garonne	65
Mayotte	73
Communauté intercommunale du Nord de la Réunion	81
III. Faire projet collectivement autrement	89
A. L'approche par le projet pour construire des solidarités territoriales ...	91
1. Penser global pour mieux appréhender les projets locaux	92
2. Des échelles de projet à géométrie variable, un récit territorial intégrateur	93
3. Des communautés d'acteurs réunies par le projet.....	97
B. Centres-bourgs, gares, équipements publics : des biens communs à reconquérir	99
1. Faire vivre les centres-bourgs, un « projet de territoire » en soi	100
2. Réinvestir les gares	105
3. Requestionner la nature et le rôle des équipements publics dans la ville.....	108
C. Réinventer les territoires à partir de leurs ressources propres	111
1. Faire projet de territoire avec les ressources locales	112
2. Territorialiser l'économie : un enjeu de résilience pour les territoires .	117
3. De la filière au système économique.....	119
D. Expérimentations: nouveaux modes de faire, nouvelles coopérations	123
1. Les ateliers : intelligence collective et créativité au cœur de la démarche	124
2. Des « ateliers du faire » pour faire vivre la feuille de route ?	125
3. Comment mieux concilier la règle et le projet ?	126
4. Comment mieux articuler les ateliers avec des démarches de planification ?.....	129
5. Nouvelles communautés d'acteurs	130
Conclusion.....	149

L'Atelier des territoires: une démarche qui se démultiplie

Cette session de l'Atelier des territoires s'inscrit dans un contexte de généralisation de la démarche développée depuis dix ans par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature. Elle a été l'opportunité pour les élus, les services de l'État et de multiples partenaires de faire émerger des projets sur des territoires confrontés à des difficultés les empêchant de préparer leur avenir.

L'Atelier démontre par la pratique qu'il est possible, pour tous les territoires, de surmonter leurs difficultés et de construire un projet de développement durable qui concilie la réponse aux besoins des habitants – en termes économiques, sociaux, culturels – et les défis environnementaux, locaux et planétaires.

La démarche consiste à organiser le débat entre les porteurs de projet et les décideurs – élus, acteurs locaux, services de l'État – sur les potentialités du site et les projets que l'on peut y développer, pour construire une vision stratégique et fédératrice. Deux clefs sont essentielles à la réussite des Ateliers : la volonté collective de faire projet ensemble et la recherche de solutions aux différentes échelles du territoire. L'Atelier se conclut pour chaque territoire par une feuille de route partagée par les acteurs.

L'Atelier permet de restituer aux autres territoires confrontés à des difficultés similaires un ensemble d'expériences et de bonnes pratiques susceptibles de les aider dans leur propre recherche. Il permet également de faire évoluer les façons de faire et les doctrines pour mieux concilier les objectifs parfois contradictoires auxquels font face les acteurs locaux lorsqu'ils cherchent à mettre en œuvre leurs projets.

Depuis dix ans, les sessions successives se sont attachées à trouver un panel de territoires confrontés à des difficultés d'aménagement communes : territoires de littoral ou de montagne, soumis à des risques naturels ou confrontés aux grandes mutations du secteur économique. Dans cette session, les territoires ont été laissés libres pour le choix du thème. Cela a permis d'organiser une remontée directe du terrain, avec deux objectifs : renouveler l'approche des thèmes déjà abordés par les sessions antérieures et en identifier de nouveaux sur lesquels la démarche pourrait être poussée.

Ainsi, les monographies de territoires qui nous sont proposées dans ce recueil témoignent moins de thématiques bien identifiées que de situations urbaines

et rurales diversifiées et en transition. Neuf sites ont ainsi expérimenté et produit des pistes pour sortir de la déprise économique et de la paupérisation sociale, pour réfléchir à la résilience des territoires et à la valorisation des ressources, pour mettre en marche les transitions écologiques et énergétiques et faire émerger des modèles de développement alternatifs.

Ces cahiers de l'Atelier des territoires témoignent de l'inventivité de l'ingénierie de projet, du travail partenarial et du partage de la connaissance et de l'expertise dans le but de faire émerger des pistes de développement endogènes et adaptées aux divers contextes. Ainsi, les synthèses thématiques restituent les enseignements d'un travail collectif et de terrain qui donne du temps au dialogue et à la construction d'une vision pour le territoire par les acteurs eux-mêmes. Ces enseignements sont rassemblés sous quatre chapitres :

- L'approche par le projet pour construire des solidarités
- Centres-bourgs, gares, équipements publics : des biens communs à reconquérir
- Des modèles de développement local à inventer : faire projet à partir des ressources locales
- Expérimenter : nouveaux modes de faire, nouvelles coopérations

Je tiens à remercier les élus pour leur engagement dans la démarche, les professionnels qui ont accompagné les acteurs locaux pour leur aptitude à susciter des collaborations dans la durée et ouvrir le champ des possibles, ainsi que les services de l'État qui ont piloté les Ateliers. Aujourd'hui, ces Ateliers viennent s'ajouter à ceux qui ont été menés depuis dix ans, et se poursuivent cette année sur le thème de la reconquête des paysages, conjointement avec le ministère en charge de l'environnement. Depuis peu, le ministère du Logement et de l'Habitat durable a lancé, en partenariat avec le ministère de l'Aménagement du territoire et des Collectivités, deux nouvelles sessions sur les thèmes « Mieux vivre ensemble dans le périurbain » et « Vivre et travailler en montagne à l'heure du changement climatique ». La démarche se démultiplie.

Paul DELDUC
Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature

I. Territoires en transitions

Les territoires retenus pour cette session d'ateliers - entre-deux métropolitains, hyper-ruraux en déprise ou ultramarins en forte croissance – sont rendus vulnérables par leurs modèles de développement. Les ateliers sont l'opportunité pour eux de se réinventer, au-delà des limites administratives et en renouvelant les pratiques, dans une perspective de transition écologique, économique et énergétique.

Accompagner les territoires par le projet

Les sites de la session d'Ateliers 2014-2015 sont, de prime abord, très différents. Quoi de commun, en effet, entre Mayotte et le Pays de Craonne en Haute-Loire ? Pourtant, tous ces territoires, ruraux, périurbains, post-industriels ou d'outre-mer font face à des situations complexes qui les fragilisent : dépendance aux métropoles attractives concentrant les richesses, déprise économique et démographique, ou au contraire croissance (voire hypercroissance) non maîtrisée. Certains sont également fortement impactés par les risques, notamment naturels. Ces phénomènes ont des conséquences perceptibles et visibles sur le terrain : paupérisation, fracture sociale, précarité énergétique, perte d'identité des territoires, dégradations du paysage et de l'environnement, qui pourraient se révéler dramatiques à long terme.

Dans son rapport « Aménager les territoires ruraux et périurbains » du 7 janvier 2016¹, Frédéric Bonnet exprime bien l'enjeu considérable qu'il y a à reconnaître les richesses et les ressources de ces territoires ruraux et périurbains et à s'inspirer des expériences, des pratiques et des usages innovants qui y sont à l'œuvre. C'est bien en effet dans ces espaces interstitiels que se joue l'avenir du territoire tout entier, dans une relation d'interdépendance et de coopération entre territoires ruraux et périurbains et grandes métropoles (alimentation, biodiversité, tourisme vert, énergie, etc.), et entre les différentes strates institutionnelles (commune, intercommunalité, métropole). C'est là aussi, dans la proximité entre élus, citoyens, services de l'État et acteurs privés que peuvent s'inventer des formes de coopérations horizontales de réflexion et d'action transversales et démocratiques.

Les Ateliers, par leur dispositif singulier et la proximité qu'ils instaurent entre les acteurs, apparaissent comme des espaces d'échanges appropriés aux spécificités de ces contextes. Les situations concrètes expérimentées en Atelier, les allers-retours entre stratégie à grande échelle et projets opérationnels, l'association de nouveaux partenaires permettent de remettre à plat collectivement les enjeux locaux et d'inventer de nouvelles alliances. La reconnaissance et la valorisation des expériences et des initiatives singulières, que les Ateliers encouragent, sont un premier pas vers l'invention de nouvelles formes de développement économique, écologique et énergétique, à partir des ressources propres des territoires.

Les multiples initiatives menées sur les territoires par des associations, des groupes d'habitants ou des acteurs économiques, témoignent d'une

1. Voir « Aménager les territoires ruraux et périurbains », rapport de Frédéric BONNET, architecte, Grand prix de l'Urbanisme remis à Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, 7 janvier 2016

volonté des citoyens de participer plus activement à la construction de l'avenir des espaces dans lesquels ils vivent et travaillent. Ces initiatives sont autant de richesses locales sur lesquelles l'action publique doit savoir s'appuyer. Elles constituent un socle de ressources et d'énergies à identifier, valoriser et mettre en réseau dans le cadre d'une réflexion stratégique globale que les services de l'État, comme les collectivités, doivent accompagner. Du « top down » au « bottom up », l'action publique se renouvelle en faveur d'une meilleure prise en compte des aspirations citoyennes et au-delà d'être donneur d'ordre, l'État devient partenaire.

La démarche d'Atelier s'inscrit totalement dans ce mouvement qui donne plus de place aux initiatives citoyennes et renouvelle les modalités d'intervention de la puissance publique. Elle l'anticipe même de manière expérimentale depuis dix ans, avec succès. En engageant tous les partenaires à sortir le temps de l'Atelier de leurs postures traditionnelles, en les mettant en situation d'écoute et de partage de leurs expériences, elle permet à chacun de contribuer, à l'échelle de sa propre expertise, qu'elle soit technique, de terrain ou d'usager du territoire, à l'élaboration du projet collectif. Cette approche par le projet relève d'un apprentissage mutuel. De nouvelles communautés d'acteurs voient le jour, associant élus, services de l'État, partenaires institutionnels, opérateurs privés et société civile, chacun se sentant dépositaire d'un projet de territoire qu'il a contribué à faire émerger.

Un contexte législatif renouvelé

2014

jan

27 janvier

Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Loi n° 2014-58)

mars

26 mars

1^{ère} lecture à l'Assemblée du Projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

mai

22 mai

Diffusion de l'appel à candidature Atelier des territoires

juin

23 juin

Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt sur la revitalisation des « centres-bourgs »

juil

9 juillet

Commission nationale pour le choix des DREAL / DDT(M) Sélection des candidats de l'Atelier

sept

4 septembre

Lancement de l'appel à projets Territoires à énergie positive pour la croissance verte

12 septembre

Lancement des Assises des ruralités par le MLETR

déc

Lancements régional des Ateliers

Sélection nationale des territoires de l'AMI « centres-bourgs »

2015

jan

1^{er} janvier

Création des métropoles de Rennes, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Brest, Lille, Rouen, Grenoble, Strasbourg, Montpellier et Lyon

15 janvier

Réforme des territoires volet 2 : Loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral (Loi n°2015-29)

fév

4 février

Adoption de la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020

9 février

Désignation des 212 territoires lauréats du label Territoires à énergie positive pour la croissance verte

mars

25 mars

1^{ère} lecture au Sénat du Projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

16 mars

Loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes (Loi n° 2015-292)

13 mars

Premier Comité interministériel aux ruralités. Mise en place de la mission sur l'aménagement dans les territoires ruraux et périurbains par le MLETR

mai

4 mai

RDV de l'Atelier

août

17 août

Promulgation de la Loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

7 août

Réforme des territoires volet 3: Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (Loi n° 2015-991)

sept

10 septembre

RDV de l'Atelier

8 septembre

Rapport du CGEDD «Requalifier les campagnes urbaines de France: une stratégie pour la gestion des franges et des territoires périurbains»

14 septembre

Second Comité interministériel aux ruralités

nov

25 novembre

Adoption de la carte à 13 régions

déc

30 novembre
12 décembre

Conférence des Nations Unies sur le changement climatique

12 décembre

Signature par les 196 délégations en présence à la COP 21 de l'Accord de Paris sur le climat

11 décembre

RDV de l'Atelier

2016

jan

27 janvier

Seconde lecture à l'Assemblée du Projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

1^{er} janvier

Création des métropoles du Grand Paris et d'Aix-Marseille-Provence

7 janvier

Rapport de Frédéric Bonnet «Aménager les territoires ruraux et périurbains»

1^{er} janvier

Entrée en vigueur du décret 2015-1783 de recodification du livre 1^{er} du code de l'urbanisme

mars

11 mars

Signature de la directive nationale d'orientation relative à l'ingénierie de l'État

mai

18 mars

Seconde lecture au Sénat du Projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

juin

16 juin

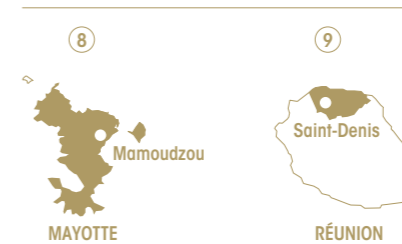
Séminaire national de restitution de l'Atelier des territoires

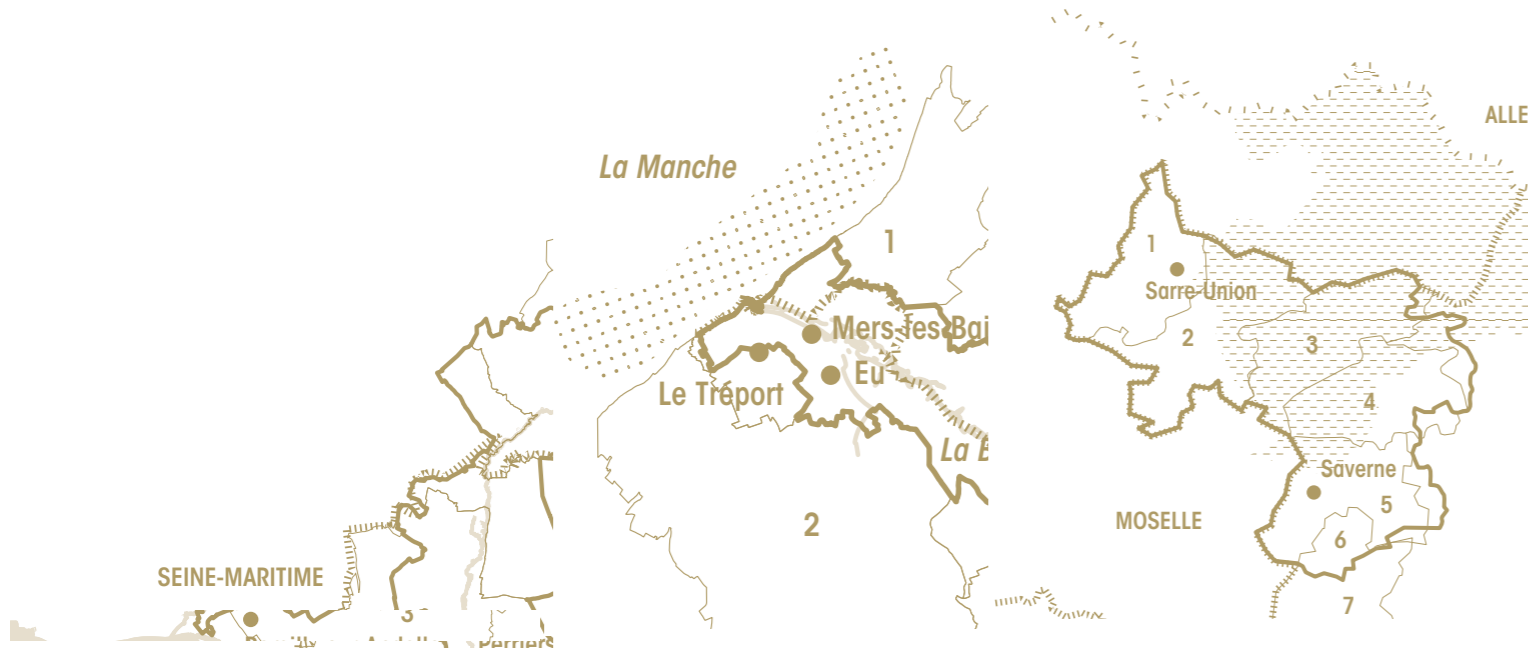
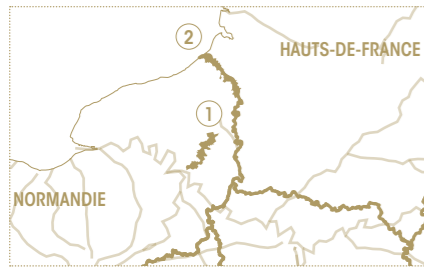
Tous les ateliers n'étaient pas terminés lors de la conception des cahiers. Les ateliers Vallée de l'Andelle, Vallée de la Bresle et Marais de Dol sont présentés ici dans leur état d'avancement au mois d'avril 2016.

II. Monographies des territoires



- 1 Vallée de l'Andelle
- 2 Vallée de la Bresle
- 3 Pays de Saverne Plaine et Plateau
- 4 Marais de Dol
- 5 Val de Besbre
- 6 Pays de Craonne
- 7 Sud Tarn-et-Garonne
- 8 Mayotte
- 9 Communauté intercommunale du Nord de la Réunion





Vallée de l'Andelle

Entre rural et périurbain, une vallée industrielle en reconversion

- Eure et Seine-Maritime
- Normandie
- 475 km²
- 26 545 habitants
- 56 habitants/km²

Maîtrise d'ouvrage :
DREAL Normandie, DDTM Eure

Équipe :
Atelier JAM, Atelier Patrick Germe, MA GEO Morel, Alphaville

Partenaires :
CC de l'Andelle, CC du Canton de Lyons-la-Forêt, et CC des Monts et de l'Andelle, Pays du Vexin Normand et Pays de Bray, DDTM de la Seine-Maritime

Vallée de la Bresle

Une vallée industrielle fragilisée en quête d'une nouvelle dynamique territoriale

- Somme et Seine-Maritime
- Normandie et Hauts-de-France
- 748 km²
- 62 613 habitants
- 83 habitants/km²

Maîtrise d'ouvrage :
DREAL Normandie, DDTM Seine-Maritime

Équipe :
Atelier JAM, Atelier Patrick Germe, MA GEO Morel, Alphaville

Partenaires :
CC du Canton d'Aumale, CC interrégionale de Bresle Maritime, CC interrégionale de Blangy-sur-Bresle, CC d'Yères et Plateaux, Pays interrégional Bresle-Yères, DDTM de la Somme

Pays de Saverne Plaine et Plateau

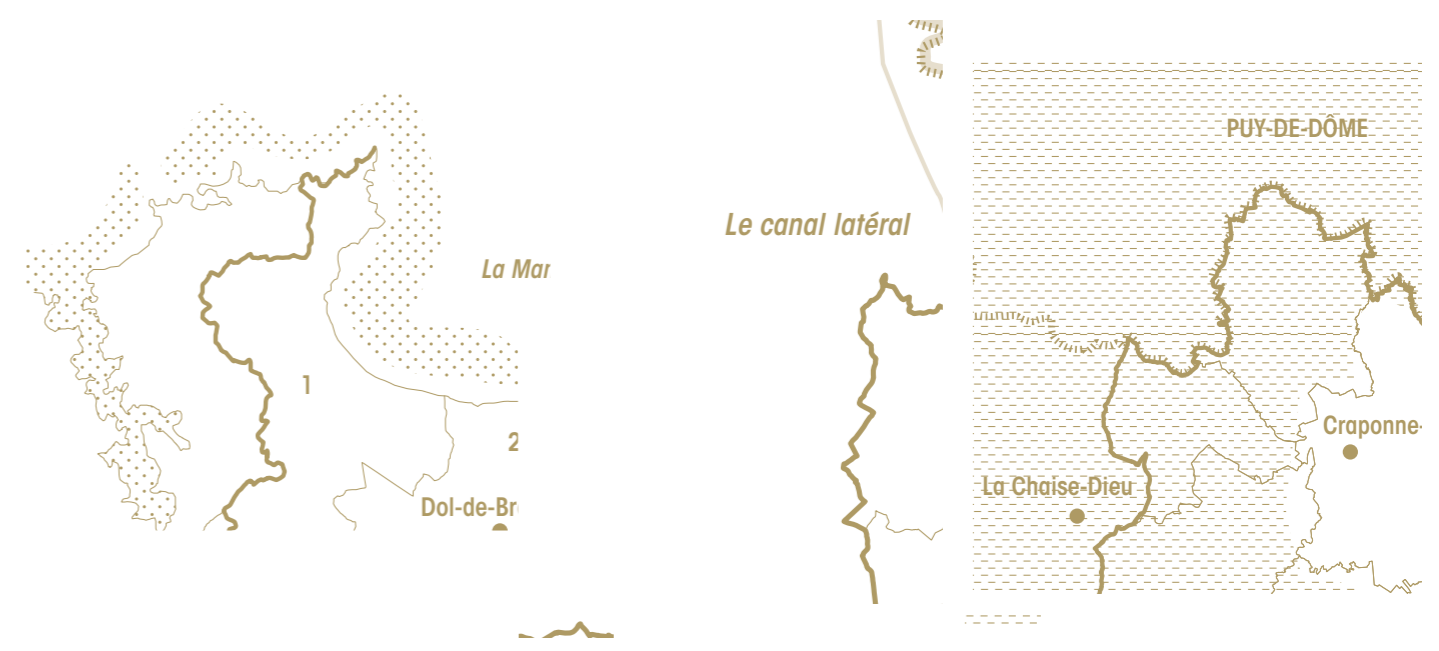
Un entre-deux métropolitain, laboratoire de la transition énergétique

- Bas-Rhin
- Alsace Champagne-Ardenne Lorraine (ACAL)
- 1 000 km²
- 88 376 habitants
- 88,37 habitants/km²

Maîtrise d'ouvrage :
DREAL Alsace, DDT Bas-Rhin

Équipe :
Franck Boutté Consultants, Roland Ribl & Associés, Alphaville, Urban Act

Partenaires :
Pays de Saverne Plaine et Plateau, Syndicat mixte du SCOT du Pays de Saverne, Syndicat mixte du SCOT d'Alsace Bossue, PNR des Vosges du Nord



Marais de Dol

Un territoire aux qualités exceptionnelles, à la recherche de nouveaux équilibres

- Ile-et-Vilaine
- Bretagne
- 430 km²
- 29 000 habitants
- 67 habitants/km²

Maîtrise d'ouvrage :
DREAL Bretagne, DDTM Ile-et-Vilaine

Équipe :
TN Plus, Alphaville, Soberco environnement, CODRA

Partenaires :
Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Saint-Malo, CA du Pays de Saint-Malo, CC du Pays de Dol-de-Bretagne et de la baie du Mont-Saint-Michel, CC de la baie du Mont-Saint-Michel - Porte de Bretagne

Val de Besbre

Un territoire rural et industriel en situation de fragilité

- Allier
- Auvergne Rhône-Alpes
- 508 km²
- 11 400 habitants
- 24 hab/km²

Maîtrise d'ouvrage :
DREAL Auvergne, DDT de l'Allier

Équipe :
Passagers des Villes, Acer Campestre, Stratys, Connivence Conseil

Partenaires :
CC Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise

Pays de Craonne

Un territoire rural et agricole en quête d'une nouvelle attractivité

- Haute-Loire
- Auvergne-Rhône-Alpes
- 160 km²
- 4 303 habitants
- 27 habitants/km²

Maîtrise d'ouvrage :
DREAL Auvergne, DDT Haute-Loire

Équipe :
Passagers des Villes, Acer Campestre, Stratys, Connivence Conseil

Partenaires :
CC du Pays de Craonne



Vallée de l'Andelle

Entre rural et périurbain,

une vallée industrielle

en reconversion



Sud Tarn-et-Garonne

Construire une vision globale et partagée sur un territoire d'entre-deux métropolitain en forte croissance

- Tarn-et-Garonne
- Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- 477 km²
- 41 659 habitants
- 87 habitants/km²

Maîtrise d'ouvrage :
DREAL Midi-Pyrénées, DDT Tarn-et-Garonne
Équipe :
Passagers des Villes, Citec, Chronos, MRP, Katalyse
Partenaires :
Terroir de Grissoles et Villebrumier (CCTGV), Pays de Garonne et Gascogne (CCPGG), Garonne Canal (CCGC)

Mayotte

Déséquilibres territoriaux, explosion démographique, risques : un territoire d'outre-mer sous tension

- Département et région d'outre-mer (depuis le 31 mars 2011)
- 376 km²
- 226 915 habitants
- 603 habitants/km²

Maîtrise d'ouvrage :
DEAL Mayotte
Équipe :
Obras, Alphaville, MA-GEO
Partenaires :
CC du Nord de Mayotte, du Centre, CC de Petite-Terre, CC du Sud de Mayotte et CA de Mamoudzou Dembeni

Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion

Autour de l'aéroport, un site de développement économique stratégique pour l'île

- Département et région d'outre-mer
- 290 km²
- 201 000 habitants
- 693 habitants/km²

Maîtrise d'ouvrage :
DEAL Réunion
Équipe :
Interland, Coloco, CMN Partners, Transitec
Partenaires :
Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR)



Territoire et enjeux de l'atelier

- 20 communes
- 3 intercommunalités :
Communauté de Communes de l'Andelle,
du Canton de Lyons-la-Forêt,
des Monts et de l'Andelle.
- Pays du Vexin Normand et Pays de Bray
- 2 départements :
Eure et Seine-Maritime
- Région Normandie
- 475 km²
- 26 545 habitants
- 56 habitants/km²

Maîtrise d'ouvrage : DREAL Normandie, DDTM Eure

Équipe : Atelier JAM (architecture urbanisme, mandataire), Atelier Patrick Germe (urbanisme), MA GEO Morel (management de projet), Alphaville (programmation)

Partenaires : DDTM de la Seine-Maritime, présidents des Syndicats du Pays de Bray et du Pays du Vexin Normand, présidents des EPCI

Contributeurs : communes, Établissement public foncier Normandie (EPFN), CAUE 27, CCI de l'Eure, ABF, chambres de l'agriculture 76 et 27, Département de l'Eure, etc.

Procédures engagées : SCOT du Pays du Vexin Normand (2009), PPRI prescrit en 2001 sur 13 communes.

Cet atelier n'était pas terminé lors de la conception des cahiers. Il est présenté ici dans son état d'avancement au mois d'avril 2016.

© germe&JAM



- Périmètre de l'atelier
 - Limite départementale
 - Hydrographie
 - 1 CC des Monts et de l'Andelle
 - 2 CC du Canton de Lyons-la-Forêt
 - 3 CC de l'Andelle
- 0 5 km

Le périmètre de l'atelier, inclus dans celui du Pays du Vexin Normand, de trois Communautés de Communes et couvert en partie par un SCOT, se focalise sur les 20 communes situées au cœur de la vallée de l'Andelle.

Entre rural et périurbain, une vallée industrielle en reconversion

À la frontière des franges parisiennes et de l'agglomération rouennaise, la vallée de l'Andelle présente deux visages, l'un périurbain et industriel à l'aval, l'autre plus rural à l'amont.

Le territoire

Au sud-est de Rouen, la vallée de l'Andelle s'étire sur une cinquantaine de kilomètres, entre les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, avant de se connecter à la vallée de la Seine. Cette vallée encaissée, historiquement industrielle, est scindée en deux territoires. L'un, à l'aval, économiquement polarisé par Rouen et Paris, est soumis à une forte pression urbaine entraînant un développement pavillonnaire important avec un risque de conurbation entre les villages situés en pied de coteau. L'autre, à l'amont, agricole et rural, est encore préservé de l'urbanisation. Ce territoire attractif est fragilisé par sa désindustrialisation progressive. Il hérite de nombreuses friches industrielles en bord de rivière qui représentent un gisement foncier important à valoriser. Il possède en outre un potentiel touristique considérable : patrimoine, diversité des paysages et valeur écologique des milieux, de la rivière, aujourd'hui sous-exploité.

Les enjeux de l'atelier

Au-delà de la question de la reconversion des friches industrielles, porte d'entrée dans l'atelier, la démarche porte l'ambition d'assurer le développement équilibré d'une vallée aujourd'hui scindée entre amont et aval en élaborant une stratégie qui pourrait faire sens à l'échelle de l'ensemble de la vallée. L'enjeu est de redonner à ce territoire une cohérence et une qualité, en s'appuyant sur la rivière et les espaces naturels, et d'envisager les ressources locales (forêt, eau) comme des leviers d'un projet économique pour accompagner la mutation du tissu industriel.

Les vallées industrielles de Normandie, un potentiel de reconversion de friches

La stratégie se déploie autour d'une ambition : rééquilibrer le développement à l'échelle de l'ensemble de la vallée, à travers la recherche de solidarités et de complémentarités entre amont et aval, et un réancrage autour du lit majeur de l'Andelle et de ses ressources naturelles et patrimoniales : la rivière, la forêt, les friches industrielles reconverties.



Accompagner un juste développement de la vallée « rurale » au nord, pour assurer le renouvellement des populations et le maintien, voire le développement de l'offre en services et en équipements.

Conforter et réparer la vallée « urbaine » au sud : contenir le développement, maintenir les entres-villes paysagers, qualifier les « intérieurs » paysagers des villes, favoriser la structuration des « villes jumelles ».



L'exemple de Perriers-sur-Andelle. Ordonner le développement des villes autour de la rivière, compléter l'armature des voies et accéder à la vallée.



Un aménagement plus équilibré et solidaire

Dans cette vallée à deux visages, il ne s'agit pas d'apporter une réponse unique, mais de stabiliser les formes existantes pour gérer de manière équilibrée la croissance urbaine, en préservant l'identité de chacun de ses segments. Cela signifie, pour la partie rurale, favoriser un développement mesuré pour assurer un renouvellement des populations et un maintien de l'offre en services et en équipements, et pour la partie plus périurbaine, conforter le développement, tout en le maîtrisant.

La rivière et son lit majeur deviennent des éléments fédérateurs et ordonnateurs des actions d'aménagement. Les « entre-villes », ces territoires frontières entre les communes, prennent une valeur nouvelle et sont envisagés comme des aménités intercommunales à part entière, des espaces à mutualiser, qui pourraient accueillir aussi bien des équipements publics, que des activités agricoles de proximité ou de loisirs. Leur rôle de corridor écologique et de zone d'expansion des crues est également valorisé.

En matière économique, l'enjeu est de créer des fonciers d'accueil différenciés pour répondre aux besoins identifiés sur le territoire : nouvelles ZAE pour des extensions, relocalisations et nouvelles implantations, friches industrielles reconverties pour y localiser par exemple des villages artisanaux (PME-PMI), offre « urbaine » diversifiée accueillant des activités compatibles avec l'habitat dans des dents creuses ou des bâtiments réhabilités.

Favoriser le développement économique de la vallée et pour la vallée

Dans un contexte de désindustrialisation, les entreprises présentes sont peu ancrées dans le territoire, et se trouvent de fait fragilisées par la mondialisation. L'atelier a montré l'importance de « reterritorialiser » l'économie en tirant parti des potentiels considérables de la vallée et en s'appuyant sur les ressources et les filières déjà existantes. La filière bois, parce qu'elle participe à la fois à la vie économique, à la valeur patrimoniale, paysagère et écologique de la vallée, pourrait par exemple être confortée et renforcée.

À l'échelle de la vallée, c'est une stratégie de développement économique qui doit voir le jour. Elle permettra à la fois d'équilibrer les implantations d'activités entre centres-bourgs et périphéries et de penser le développement de filières dans une logique de complémentarité avec les territoires voisins.

Des actions à coordonner à l'échelle de la vallée

La rivière, le paysage et la mobilité sont les fils rouges qui donnent à la vallée sa cohérence. Ils retrouvent toute leur valeur au sein du projet de territoire.

Accessible et valorisée, intégrée dans les projets d'aménagement, l'Andelle devient le cœur paysager de la vallée, un vecteur d'attractivité autant qu'un support d'activités de loisirs ou économiques. Avec l'eau, le risque d'inondation est également intégré dans un projet de territoire durable et résilient, qui propose une urbanisation et des infrastructures adaptées et accepte l'aléa comme une composante du fonctionnement territorial.

En matière de déplacements, l'objectif est de faciliter les flux économiques qui traversent aujourd'hui la vallée pour conforter l'activité, tout en garantissant de nouvelles conditions de sécurité et de confort aux habitants à travers des aménagements de voirie adaptés. Des liaisons douces entre les communes et les équipements structurants, sous la forme d'un cheminement continu à l'échelle de la vallée, en connexion avec les réseaux existants, permettront à la fois de proposer au quotidien des alternatives à la voiture et d'accueillir des pratiques touristiques.

Finaliser la feuille de route, engager des actions rapidement

La dynamique d'atelier se poursuit à travers une première esquisse de la feuille de route déclinant en actions les axes de la stratégie. Les acteurs sont d'ores et déjà mobilisés pour intervenir à court terme sur la reconversion des friches industrielles.

Une feuille de route engagée (avril 2016)

Une première esquisse de la feuille de route, proposée par la DREAL et la DDTM de l'Eure, a été présentée aux élus le 7 avril 2016. S'il est trop tôt pour évoquer de potentiels maîtres d'ouvrage ou porteurs de projets, la gouvernance s'esquisse progressivement à mesure de l'approfondissement des actions et les élus se saisissent spontanément des projets, en fonction de leurs compétences.

En termes d'animation de la feuille de route, les collectivités et les services de l'État ont souhaité maintenir la dynamique impulsée par l'atelier. Les collectivités se sont d'ores et déjà engagées à participer à la rédaction de la feuille de route, avec le soutien des services de l'État. Le premier vice-président de la Communauté de Communes de l'Andelle en charge du projet de territoire a été proposé par les autres élus pour les représenter dans le cadre du suivi de l'atelier. L'objectif est bien de passer le relais aux élus à l'issue de la rédaction de la feuille de route.

Un objectif : mettre en œuvre rapidement des actions concrètes de reconversion des friches

La question de la reconversion des friches industrielles de la vallée était à l'origine de la démarche atelier. Vingt-trois friches avaient été recensées par l'EPF Normandie, sur lesquelles il formulait des préconisations de programmation. L'atelier a élargi la focale à l'échelle de la vallée et de l'ensemble des problématiques d'aménagement pour définir une vision globale du territoire. Cette stratégie a été déclinée et testée pendant le temps de l'atelier sur un certain nombre de secteurs à enjeux : centres-bourgs, gares et friches, qui ont fait l'objet d'esquisses en termes d'aménagement et de programmation. Les

propositions de l'EPF ont ainsi été revisitées à l'aune de la stratégie partagée.

Aujourd'hui, ces friches, dont le foncier est rapidement mobilisable, apparaissent comme un moyen de mettre en œuvre cette stratégie. Parmi les premières actions esquissées dans la feuille de route, la mise en place d'un Plan d'action foncière (PAF) figure en bonne place. Ce plan permettra aux collectivités de mobiliser l'EPF Normandie pour acquérir des parcelles à enjeux identifiées en atelier dans une logique d'anticipation et d'action volontariste à court terme.

« Pour la DREAL, c'est un travail inhabituel d'accompagnement, de facilitateur, de mise en réseau. On amène les élus à travailler ensemble et à échanger sur leurs propres retours d'expérience. »

Eloi Larchevêque, DREAL Normandie



Vallée de la Bresle

Une vallée industrielle fragilisée en quête d'une nouvelle dynamique territoriale



Territoire et enjeux de l'atelier

- 24 communes
- 4 intercommunalités :
Communauté de Communes de Canton d'Aumale, interrégionale de Bresle Maritime, interrégionale de Blangy-sur-Bresle, d'Yères et Plateaux.
- Pays interrégional Bresle-Yères
- 2 départements : Somme et Seine-Maritime
- 2 régions : Normandie et Hauts-de-France
- 748 km²
- 62 613 habitants
- 83 habitants/km²

Maîtrise d'ouvrage : DREAL Normandie, DDTM Seine-Maritime
Équipe : Atelier JAM (architecture urbanisme, mandataire), Atelier Patrick Germe (urbanisme), MA GEO Morel (management de projet), Alphaville (programmation)

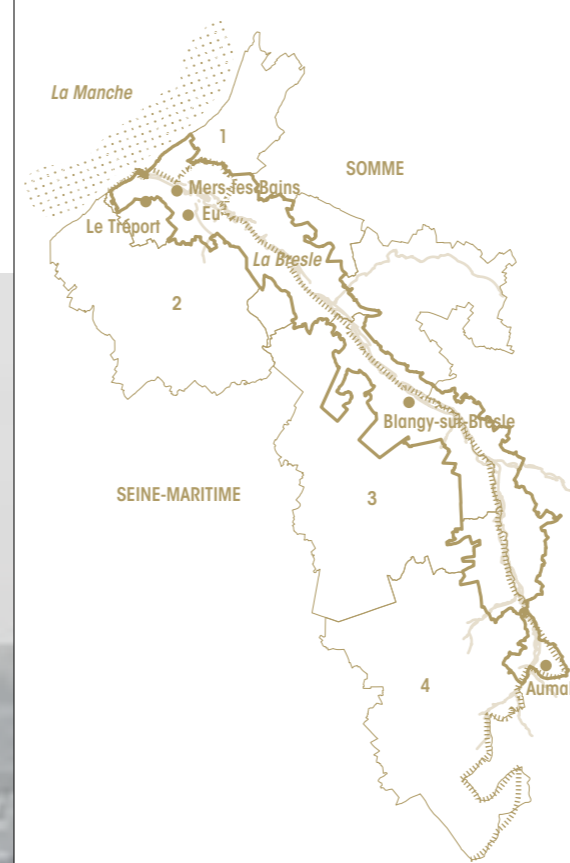
Partenaires : Communauté de Communes de Canton d'Aumale, Communauté de Communes interrégionale de Bresle Maritime, Communauté de Communes interrégionale de Blangy-sur-Bresle, d'Yères et Plateaux, Pays interrégional Bresle-Yères

Contributeurs : élus, DDTM de la Somme, président du Syndicat du Pays de Bresle-Yères, Syndicat mixte de la baie de Somme, Établissement public foncier Normandie, CAUE 76 et 80, CCI du littoral Normand-Picard, ABF, département de la Seine-Maritime, EPTB de la Bresle, comités départementaux du tourisme 76 et 80, etc.

Procédures engagées : SCOT en cours d'élaboration depuis 2014, PPRI littoral de l'embouchure de la Bresle, Atlas des zones inondables de la vallée de la Bresle, SRCAE en cours, CPER, etc.

Cet atelier n'était pas terminé lors de la conception des Cahiers. Il est présenté ici dans son état d'avancement au mois d'avril 2016.

© germe&JAM



- Périmètre de l'atelier
- Limite départementale
- Hydrographie
- 1 CC de Bresle Maritime
- 2 CC de Yères et Plateaux
- 3 CC Blangy-sur-Bresle
- 4 CC du Canton d'Aumale

0 5 km

À cheval entre deux régions et deux départements, la vallée est coupée en deux par des périmètres institutionnels qui vont à l'encontre de la réalité vécue et de la cohérence géographique du territoire.

Une vallée industrielle fragilisée en quête d'une nouvelle dynamique territoriale

En situation de limite entre deux régions et deux départements, la vallée de la Bresle est rendue vulnérable par la mutation industrielle en cours et par les risques liés au littoral et au fleuve côtier. Pour renouer avec une dynamique de développement cohérente et équilibrée, elle doit aujourd'hui dépasser les limites administratives.

Le territoire

Territoire frontière entre la Normandie et les Hauts-de-France, entre la Somme et la Seine-Maritime, la vallée de la Bresle s'étend sur plus de 70 kilomètres jusqu'à la Manche. Cette vallée verrière, mais néanmoins relativement rurale, ponctuée de nombreux sites industriels aujourd'hui en friche, est fragilisée par la déprise démographique et les risques, liés à la submersion marine sur le littoral, et aux inondations en fond de vallée. Le PPR littoral de la Bresle a été prescrit en 2006, et des doctrines départementales de prise en compte du risque s'appliquent sur le fond de vallée. Bien que s'appuyant sur un même Atlas des zones inondables, cette doctrine diffère de part et d'autre de la vallée, ne facilitant pas la mise en œuvre homogène des projets sur des périmètres intercommunaux.

Alors que les villes et villages se sont traditionnellement implantés au bord de la Bresle, l'urbanisation se développe aujourd'hui sur les pentes et les plateaux, faisant pression sur les terres agricoles et remettant en cause la valeur paysagère du site, qui constitue l'un de ses principaux atouts. La vallée de la Bresle est en effet riche d'un patrimoine naturel, bâti et culturel exceptionnel. Ses nombreux étangs, les « villes sœurs » d'Eu, du Tréport et de Mers-les-Bains, la « vallée du verre » (au premier rang mondial pour la production de flacons de parfum) sont autant de leviers potentiels d'une dynamique économique et touristique locale.

Les enjeux de l'atelier

La « fracture administrative » de la vallée de la Bresle conduit à des dysfonctionnements qui pénalisent son développement. Intuitivement, les collectivités, ainsi que la CCI, se sont d'ores et déjà organisées en bassins de vie, au sein d'EPCI et de Pays « transfrontaliers ». La démarche d'Atelier, au-delà de la mobilisation du gisement foncier que constituent les sites industriels en friche, vise à transgresser ces limites institutionnelles pour répartir du territoire vécu. Cette ambition doit répondre à plusieurs défis : comment faire vivre cette unité géographique autour d'un projet commun ? Comment réinvestir la vallée pour en faire un territoire de développement résidentiel et économique ? Comment vivre avec l'eau et le risque ?

Sur ce vaste périmètre, l'atelier met en œuvre une démarche itérative entre les échelles : de la définition d'une stratégie partagée sur l'ensemble de la vallée, à des esquisses sur des secteurs à enjeux et des zooms plus opérationnels sur les sites en friche.

Les vallées industrielles de Normandie, un potentiel de reconversion de friches

La stratégie co-construite en atelier réancrer le territoire dans son histoire et sa géographie, au plus proche de la réalité vécue par les habitants. En remettant le lit majeur de la Bresle au cœur du projet, et en misant sur ses ressources propres et non délocalisables, elle porte l'ambition de rééquilibrer le développement à l'échelle de la vallée, et entre fond de vallée, coteaux et plateaux.



Des configurations urbaines de « villes jumelles », prometteuses pour consolider le cœur de vallée comme centre dynamique et attractif du territoire.



L'exemple des « villes sœurs » Le Tréport – Eu – Mers-les-Bains : le développement proposé s'organise autour de la vallée, qui devient parc et accueille de nouveaux programmes résidentiels. Les équipements et les services sont mutualisés et les activités économiques hiérarchisées en fonction de leur compatibilité avec les secteurs d'habitat.

Le lit majeur de la Bresle et ses composantes naturelles au cœur du projet de territoire

Ce premier axe fondateur de la stratégie pose comme un préalable la reconquête du fond de vallée, équipé, raccordé, cœur dynamique et attractif du territoire, et propose un nouveau modèle de développement autour de la rénovation de cet écosystème.

Cette ambition globale agrège autour d'elle de nombreuses problématiques. La première concerne le rééquilibrage territorial au profit de la vallée afin de limiter l'urbanisation des coteaux et des plateaux agricoles, et de consolider les centres urbains traditionnels des bords de Bresle.

La seconde est économique : redonner à l'eau toute sa place dans le territoire offre l'opportunité d'explorer les possibilités d'implantation d'accueil touristique en lien avec la rivière, notamment les parcs résidentiels de loisirs. Des activités piscicoles (aquaponie) sont également envisagées pour donner une nouvelle vie aux ballastières, ces carrières à ciel ouvert aujourd'hui en friche.

Enfin, la dernière a trait au développement résidentiel dans le lit majeur de la Bresle, exposé aux risques. Faire vivre les villes du fond de vallée, c'est faire projet avec l'aléa, bien le connaître pour imaginer une forme de développement urbain possible, sous conditions. Ce dernier point implique au préalable une harmonisation du dire de l'État sur ces questions, de part et d'autre de la vallée.



Un développement résidentiel et économique coordonné entre vallée et plateaux

Une logique de hiérarchisation et de complémentarité du développement est proposée pour assurer une solidarité entre vallée et plateaux.

En matière de développement économique, la vallée, contrainte par les risques, n'a pas vocation à accueillir les activités les plus extensives et sources de nuisances (logistique, industrie, etc.), qui peuvent se développer sur les plateaux. Elle doit en revanche, en tant que pièce centrale du dispositif territorial, favoriser l'implantation d'activités artisanales, tertiaires et touristiques compatibles avec le développement résidentiel attendu, et pouvant participer par leur présence et le nombre d'emplois qu'elles génèrent à une urbanité renouvelée en fond de vallée.

En matière de développement résidentiel, la reconquête de la vallée, nécessaire pour inverser la courbe démographique, doit s'effectuer dans une logique de projet et de participation à la vie locale. Elle passe par de nouvelles formes typologiques (individuel en bande, intermédiaire, petit collectif) à même de répondre à la diversité d'une demande non satisfaite par le seul développement pavillonnaire périphérique.

Des actions à coordonner à l'échelle de la vallée

Le projet de territoire repositionne le fleuve, le paysage et la mobilité au cœur de l'identité de la vallée. La Bresle devient un vecteur d'attractivité autant qu'un support d'activités de loisirs ou économiques. Le risque d'inondation est également intégré dans un projet de territoire durable et résilient, qui propose une urbanisation et des infrastructures adaptées et accepte l'aléa comme une composante du fonctionnement territorial.

En matière de mobilité, le projet s'appuie sur la valorisation de la voie ferrée et des gares comme supports d'une offre multimodale alternative à la voiture. Des liaisons cycles à l'échelle de la vallée pourront également accueillir les parcours quotidiens et la pratique de loisirs.

Engager la feuille de route

La question des risques d'inondation et de submersion marine, ainsi que l'articulation avec la démarche d'élaboration du SCOT menée concomitamment à l'atelier, ont rendu plus complexe la mise au point d'une stratégie partagée. Cette stratégie étant aujourd'hui actée, il s'agit maintenant de mettre en œuvre la feuille de route.

État des lieux de l'atelier (avril 2016)

La feuille de route est aujourd'hui en cours d'élaboration. Le Pays interrégional Bresle-Yères, qui a joué un rôle important lors de l'atelier, est pressenti pour être un partenaire décisif dans la mise en œuvre de ce document. Il délibérera en mai 2016, en assemblée communautaire, pour acter son engagement à participer à son élaboration aux côtés de la DREAL et de la DDTM.

En termes d'animation, il a été proposé d'organiser un comité de pilotage co-présidé par le Pays interrégional Bresle-Yères et la sous-préfecture de Dieppe, afin de s'assurer du bon déroulement et du suivi des actions inscrites dans la feuille de route. Ce COPIL pourrait se réunir deux fois par an.

Des orientations partagées

Sans augurer du contenu de la feuille de route, qui sera issu d'un travail collaboratif entre l'État et les collectivités territoriales, plusieurs éléments semblent d'ores et déjà partagés par les acteurs de l'atelier, comme la volonté de mener des actions concrètes et visibles dans un temps court.

Les premières intentions préfigurant la feuille de route font ainsi figurer en bonne place la question de la requalification des friches industrielles, qui apparaît comme une possibilité d'engager dès maintenant des actions concrètes pour changer durablement le visage de la vallée.

Ces actions de revalorisation pourront s'appuyer sur les premières orientations d'aménagement et de programmation définies lors de l'Atelier sur un certain nombre de sites, en cohérence avec les axes de la stratégie. La création du nouvel Établissement public

foncier des Hauts-de-France, associé à l'EPF Normandie, permet également d'envisager la mobilisation de ces deux établissements sur l'ensemble du territoire de la vallée de la Bresle, ce qui n'était pas le cas en début d'atelier (il n'y avait pas alors d'EPF sur le territoire picard).

Les différents partenaires se sont également entendus sur l'importance d'inscrire les actions de la feuille de route dans les documents de planification existants ou en cours d'élaboration : SCOT, PLUi, PDU, PLH, afin de s'assurer qu'elles seront mises en œuvre et soutenues par un dispositif réglementaire.

Harmoniser les doctrines «risques» de l'État

De part et d'autre de la Bresle, deux doctrines différentes s'appliquent aujourd'hui sur le risque inondation (application du R111-2 du code de l'urbanisme qui permet de refuser un permis en cas de connaissance de risque). Cette situation participe à cliver une vision prospective et partagée du territoire à l'échelle de la vallée. Comme un préalable à la mise en action de la stratégie globale, l'harmonisation des doctrines de l'État fait partie des objectifs de la feuille de route.



« L'atelier apporte un regard prospectif. Il a contribué à la prise de conscience des élus locaux de la nécessité de réfléchir à grande échelle. Dans nos territoires, l'État a un rôle important à jouer. Si ce n'est pas lui qui pose certaines questions, comme le fait d'arrêter de construire sur les plateaux, personne ne le fera. »

Emmanuel Maquet, maire de Mers-les-Bains

Pays de Saverne Plaine et Plateau Un entre-deux métropolitain, laboratoire de la transition énergétique



- 121 communes
- 7 intercommunalités :
Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union, de l'Alsace Bossue, du Pays de la Petite-Pierre, du Pays du Hanau, de la Région de Saverne, du Pays de Marmoutier-Sommerau, des Coteaux de la Mossig.
- Département du Bas-Rhin
- Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine (ACAL)
- Superficie du périmètre atelier : environ 1 000 km²
- 88 376 habitants

Maîtrise d'ouvrage :

DREAL Alsace, DDT Bas-Rhin

Équipe : Franck Boutté Consultants (urbanisme, mandataire), Roland Ribl & Associés (déplacements), Alphaville (programmation), Urban Act (urbanisme)

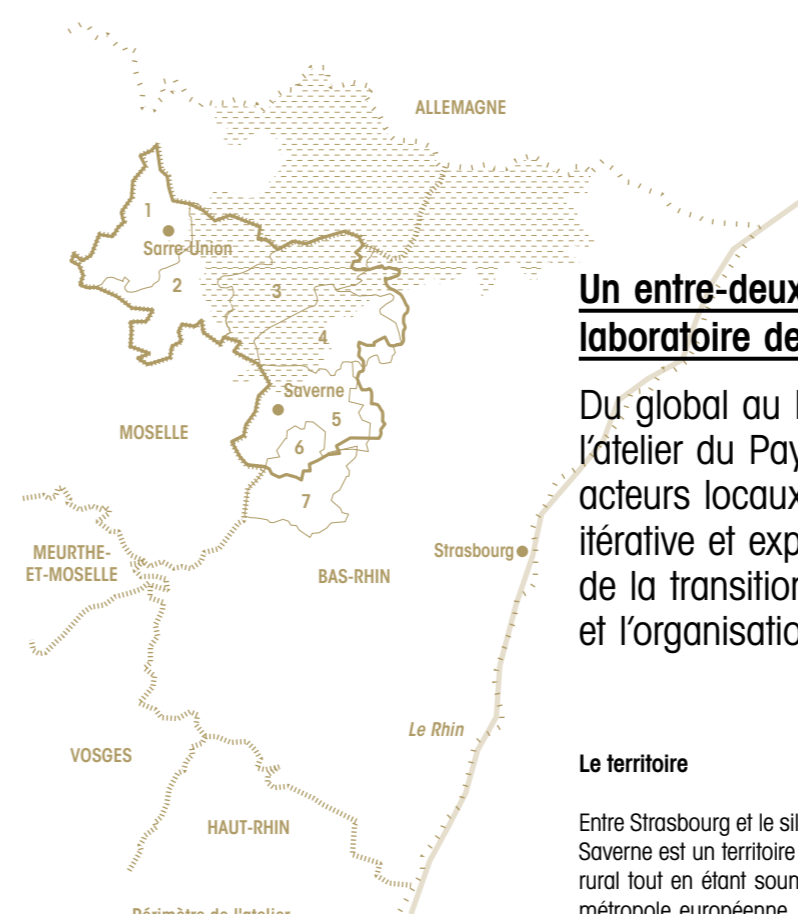
Partenaires : Patrick Hetzel, président du Pays de Saverne Plaine et Plateau, Stéphane Leyenberger, président du Syndicat mixte du SCOT du Pays de Saverne, Jean Mathia, président du Syndicat mixte du SCOT d'Alsace Bossue, Eric Brua, directeur du PNR des Vosges du Nord.

Contributeurs : EPCI, Conseil régional, Conseil départemental, DRAC, CCI, CARA, FIBOIS, Association des usagers des transports, Véronique Klein et Pierre Brehm : agriculteurs, CUMA, etc.

Procédures engagées : SCOT Alsace Bossue en cours d'élaboration, SCOT du Pays de Saverne approuvé en 2011, SRCAE approuvé en 2012, territoire lauréat appel à projets TEPCV, etc.



© Franck Boutté Consultants



- Périmètre de l'atelier
= Pays de Saverne Plaine et Plateau
- Limite départementale
- Frontière
- Hydrographie
- ▨ PNR des Vosges du Nord
- 1 CC Pays de Sarre-Union
- 2 CC Alsace Bossue
- 3 CC Pays de la Petite Pierre
- 4 CC Pays de Hanau
- 5 CC Région de Saverne
- 6 CC Pays de Marmoutie Sommerau
- 7 CC des Coteaux de la Mossig

Avec sept intercommunalités, un Pays, un Parc naturel régional et deux SCOT, le territoire est largement doté en structures de coopération intercommunale.

Un entre-deux métropolitain, laboratoire de la transition énergétique

Du global au local, de la stratégie à l'opérationnel, l'atelier du Pays de Saverne invente, avec les acteurs locaux, une démarche pédagogique, itérative et exploratoire pour inscrire la question de la transition énergétique dans l'aménagement et l'organisation spatiale du territoire.

Le territoire

Entre Strasbourg et le sillon lorrain, le Pays de Saverne est un territoire d'entre-deux : encore rural tout en étant soumis à l'influence de la métropole européenne, et très dépendant de la voiture, malgré une bonne desserte par les transports en commun (TER, bus).

Depuis 2001, le ralentissement de la dynamique économique a entraîné une forte progression du taux de chômage, qui reste cependant inférieur aux moyennes régionales et nationales. Le vieillissement de la population, l'augmentation du nombre de ménages à revenus modestes rendus encore plus vulnérables dans une perspective de hausse du coût de l'énergie, des centres-bourgs qui se vident, entraînent des risques de fracture sociale contre lesquels il devient urgent de se mobiliser.

Malgré ces fragilités, le Pays de Saverne peut miser sur ses nombreux potentiels, au premier rang desquels les forêts, les terres agricoles, le maillage des villages et les vergers. Aujourd'hui insuffisamment valorisées (produits importés ou transformés ailleurs) et dégradées par le développement de l'habitat diffus, ces ressources pourraient constituer la clé de voûte d'un développement durable et raisonné du territoire.

Les enjeux de l'atelier

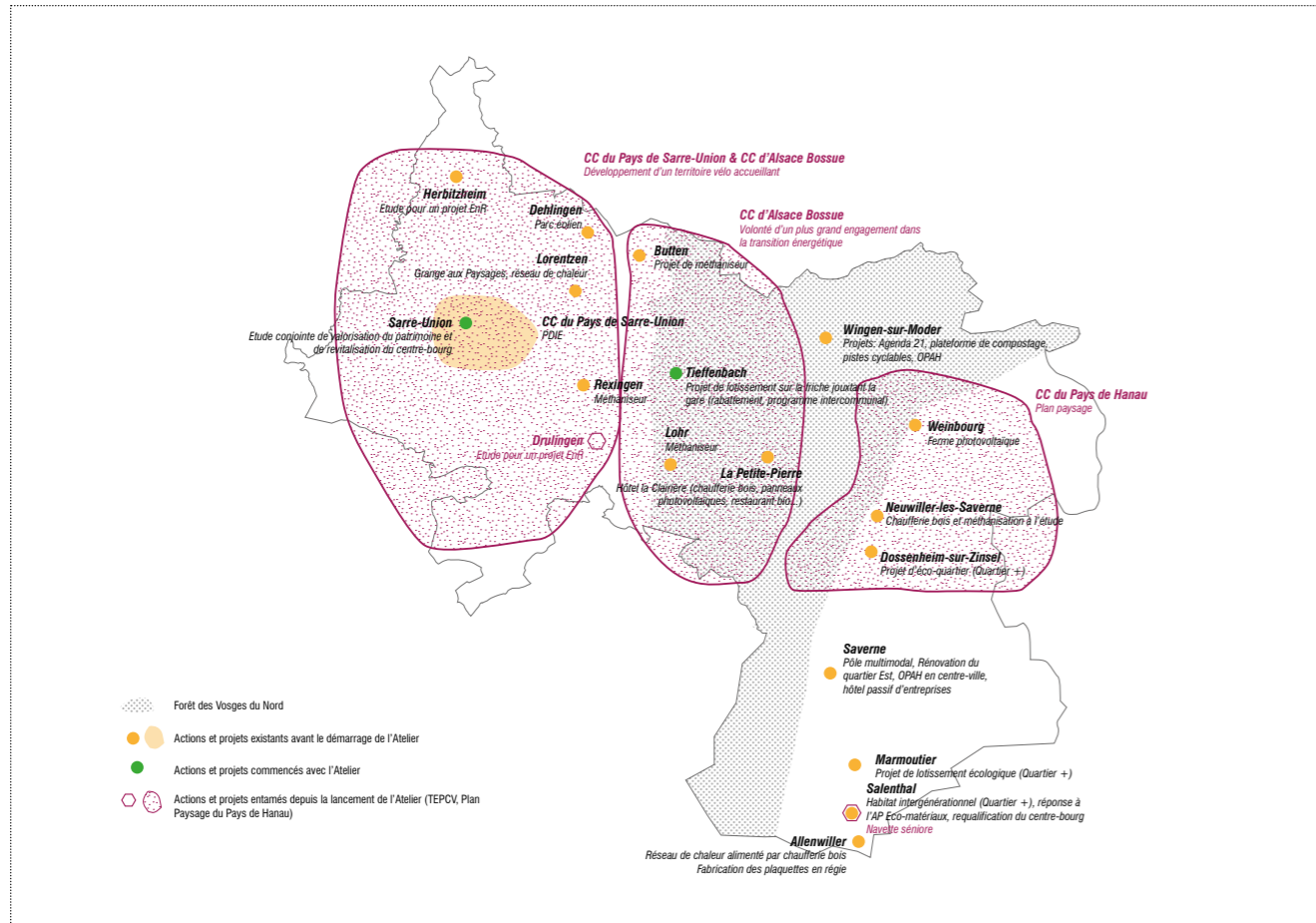
Sur un territoire sensibilisé aux questions environnementales et énergétiques, où plusieurs actions sont déjà engagées, l'enjeu de l'atelier a été de positionner le Pays de Saverne en tant que laboratoire de la transition énergétique, en misant sur ses ressources propres, dans une logique « bottom up » et de mobilisation des partenaires publics et privés.

La candidature présentée par la DREAL portait en elle une approche singulière. À travers un dispositif de recherches-actions, l'atelier a proposé une approche renouvelée et ambitieuse de la notion de transition énergétique, envisagée non pas seulement sous l'angle de la production de l'énergie, mais plus globalement à travers les questions de développement urbain, d'habitabilité, de mobilité et de structuration des filières locales. La DREAL a ainsi souhaité aborder les enjeux de la transition énergétique à plusieurs échelles en procédant par itérations entre le grand territoire, à l'échelle du Pays, pour penser les grandes orientations, et le local, à l'échelle de sites définis en cours d'atelier (les « ateliers localisés »). Ils ont permis de tester in situ, et de manière transversale, les enjeux identifiés lors des premiers ateliers et de conférer à la démarche une dimension plus concrète et opérationnelle.

1. Trois ateliers localisés ont ainsi été organisés à l'issue du second atelier, et préalablement à l'élaboration de la stratégie partagée :
Sarre-Union : la mobilité au cœur du centre-ville
Tiefenbach : un foncier stratégique de la transition énergétique
Agroforesterie : matérialisation d'une dynamique de filière

Vers un territoire à énergies ajoutées

La stratégie territoriale s'inscrit dans une trajectoire de transition déjà engagée et contribue aux projets portés par les différents acteurs du territoire. En cohérence avec d'autres démarches menées en parallèle (TEPCV, Plan paysage du Pays du Hanau, etc.), cette stratégie en quatre axes fait le lien entre les projets qu'elle intègre dans une vision systémique et spatiale plus large.



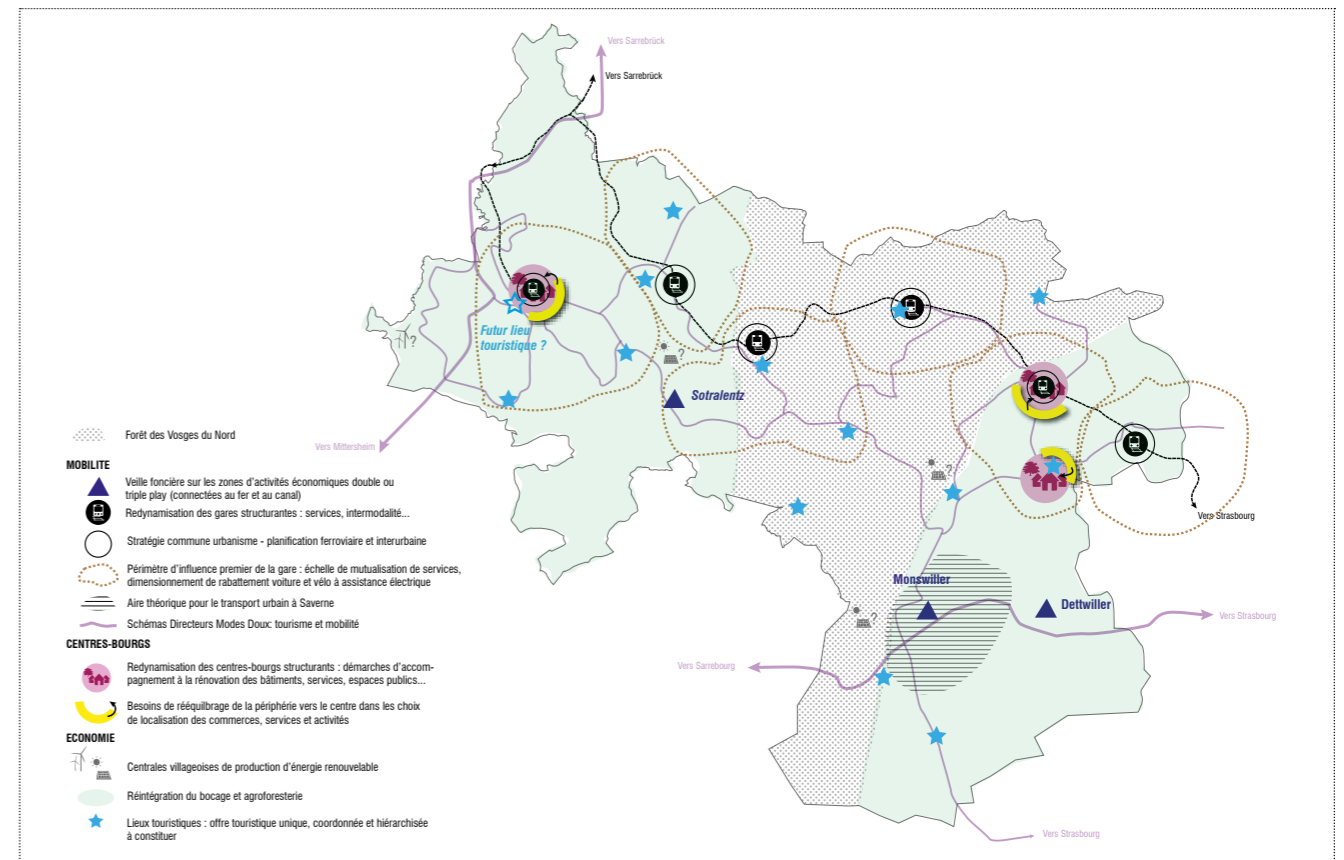
Une trajectoire de transition amorcée. En matière de transition énergétique, plusieurs projets sont déjà portés par les différents acteurs du territoire, d'autres ont émergé en cours d'atelier.

Une gouvernance collective

L'Alsace du Nord-Ouest possède déjà une culture forte de la coopération, mais la résilience du territoire dépend de sa capacité à la systématiser et à constituer des instances de suivi. Le portage collectif de la stratégie territoriale constitue donc la première action transversale à structurer pour faire exister un projet ambitieux à cette échelle.

Créer un cercle vertueux urbanisme-mobilité

Dans ce territoire peu dense, basculer vers un autre modèle de mobilité que celui du tout voiture suppose de proposer des alternatives efficaces en termes de transport, mais également d'organiser l'espace pour limiter les déplacements routiers. Par cette entrée mobilité, l'atelier a mis en lumière l'importance de densifier autour des gares ou des arrêts de



La stratégie élaborée en atelier prend appui sur les actions en cours qu'elle vient mettre en relation, consolider, enrichir et inscrire dans une vision partagée.

bus, espaces stratégiques de la transition, pour pérenniser et développer des infrastructures de transports en commun, ainsi que des projets collectifs associant mobilité et services. Une veille sur les fonciers d'activités situés à l'interface des grands réseaux de transport (train, canal, route) permettrait en outre d'offrir des débouchés vers le développement du fret. Enfin, les outils de planification, en favorisant l'implantation des services, commerces et équipements à proximité des zones d'habitat, peuvent contribuer à limiter les déplacements.

Redynamiser les centres-bourgs, lieux stratégiques de la transition

Pour répondre aux problématiques de vacance et de rénovation, comme de mobilité et de service, la stratégie envisage de mener de front plusieurs actions qui ont trait aussi bien à la planification qu'au portage foncier, à la programmation et à l'aménagement des centres :

- inventer un outil de portage opérationnel afin d'accompagner dans le temps les mutations du tissu de centre-bourg, financer et sécuriser,
- établir dans les projets de PLUi une vision collective et partagée de la répartition des équipements, activités et services,
- développer des espaces de respiration et des tiers lieux en cœur de bourg,
- mettre en place un accompagnement financier pour les projets de rénovation de centre-bourg.

Territorialiser l'économie en dynamisant les filières du territoire en transition

L'économie du Pays de Saverne, pour partie peu ancrée dans le territoire, se trouve de fait soumise aux aléas d'une économie mondialisée, donc vulnérable, alors même que le pays est riche de nombreuses ressources. La stratégie vise à rendre les filières existantes, comme le lait bio ou le bois, plus résilientes, par exemple en incitant au développement de l'agroforesterie. L'objectif est également

de s'appuyer sur les atouts du territoire pour structurer une offre touristique globale, levier transversal agissant à la fois sur la qualité des paysages, l'économie locale (hébergement, restauration, etc.) et la valorisation des savoir-faire. L'accompagnement de la mutation des biens vacants vise également à conforter la dynamique déjà initiée autour de l'écoréno- vation, dans le cadre d'une réflexion partagée sur la redynamisation des centres-bourgs.

Des communautés de projets à géométrie variable

Le caractère itératif de la démarche a permis d'engager tous les acteurs dans un processus collectif mêlant réflexion et actions. Fédérée autour du Pays de Saverne Plaine et Plateau, une communauté d'acteurs est aujourd'hui en ordre de marche pour porter les actions de la feuille de route.

Les premiers résultats de l'atelier

Les trois ateliers localisés, réalisés au cours de la démarche pour tester in situ la stratégie territoriale, ont porté leurs fruits. Au-delà de leur rôle de démonstrateurs, ils ont aussi permis d'infléchir des projets en cours :

À Tieffenbach, la commune et la Communauté de Communes de la Petite-Pierre portent aujourd'hui une nouvelle esquisse pour le projet de lotissement sur une friche industrielle de trois hectares qui jouxte la gare. Le nouveau plan laisse plus de place pour un parc relais et réserve un emplacement pour un futur programme intercommunal (commerces, équipement, bureaux, etc.).

À Sarre-Union, la commune, accompagnée par la DREAL et la DRAC, en partenariat avec les acteurs locaux (SCOT, PNR, Conseil départemental), construit le cadre d'une démarche, dans l'esprit de l'atelier des territoires, pour redynamiser son centre-ville en perte d'attractivité, en valorisant et en s'appuyant sur son patrimoine paysager, urbain et bâti. La Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union s'est quant à elle emparée de la problématique de mobilité des entreprises soulevée lors de l'atelier localisé.

Suite à l'atelier localisé sur l'agroforesterie, les élus engagés dans la démarche du Plan paysage, qui préfigurerait le PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Hanau, et le paysagiste mandataire ont exprimé l'intention d'associer plus fortement les agriculteurs au projet et d'aborder l'agroforesterie dans une approche productive et dynamique du paysage. La démarche est en cours.

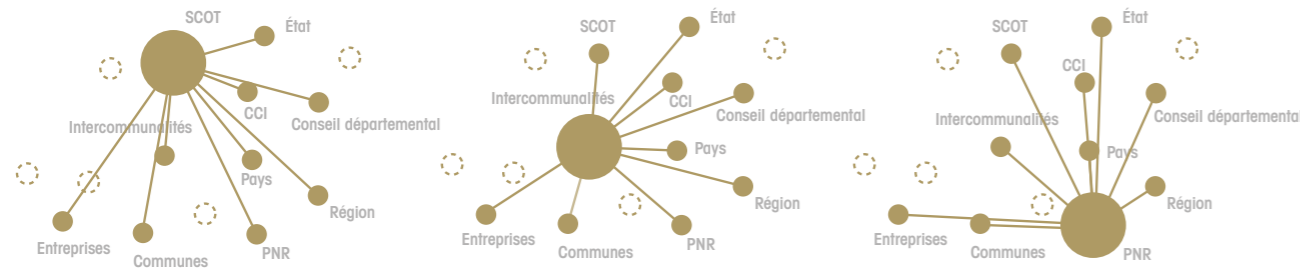
De plus, au cours de l'Atelier, le Pays a présenté une candidature à l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » et en a été lauréat. Ainsi, les élus se sont mobilisés pour porter ensemble des actions de transition énergétique, notamment dans le domaine de la mobilité. Cet appel à projets s'est révélé être une réelle opportunité de faire projet ensemble dans une dynamique collective concrète.

Autour du Pays, des communautés d'acteurs spécifiques pour chaque action

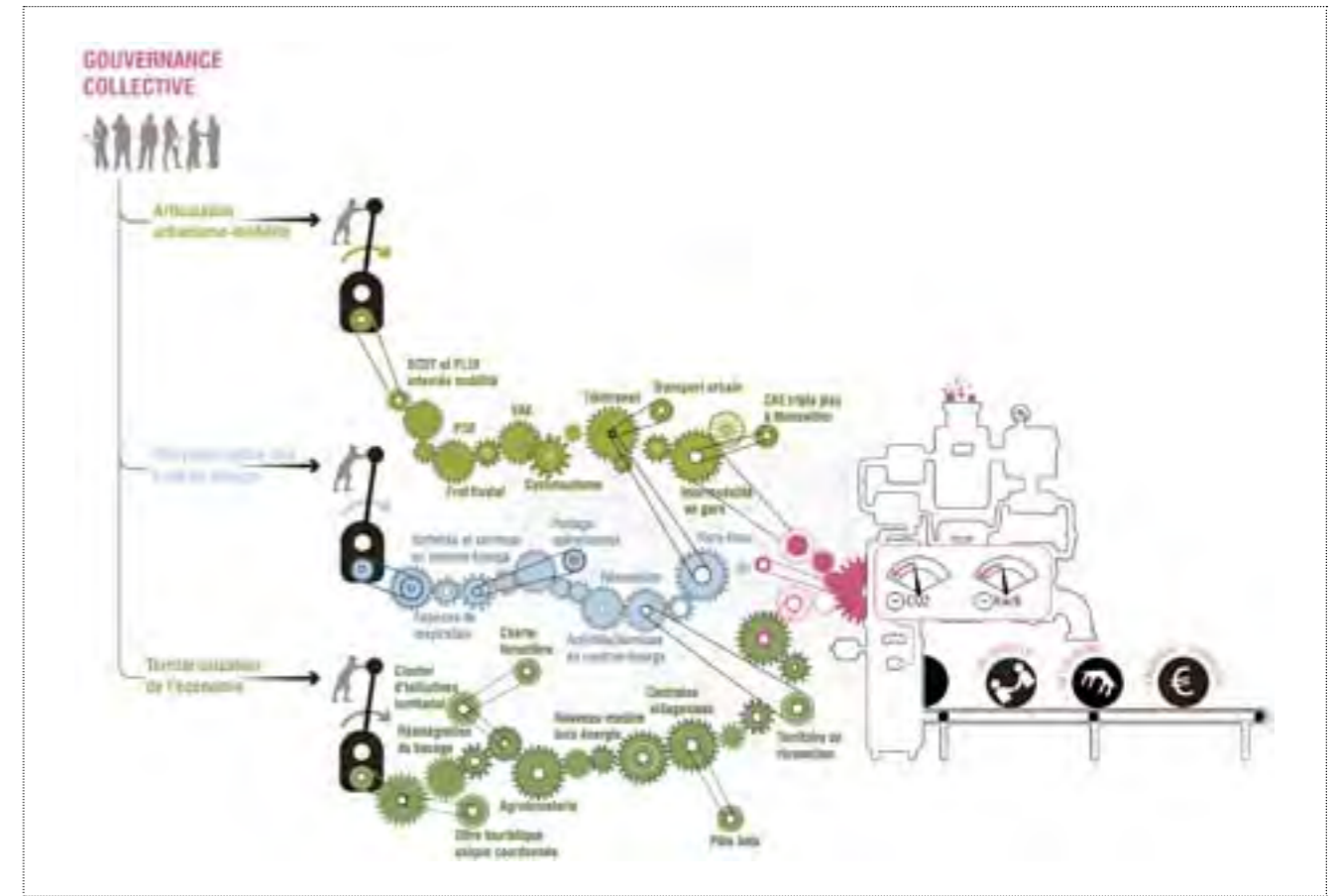
Avec sept intercommunalités, deux SCOT aux enjeux contrastés, le Pays et le PNR, le territoire est largement doté en structures de coopération intercommunale. Pour faire exister la stratégie territoriale et fédérer ce collectif

d'acteurs, le Pays a été désigné comme pilote de la feuille de route par les autres partenaires de l'atelier. Chaque action de la feuille de route est ensuite portée par une communauté d'acteurs spécifique, composée d'un pilote, d'un maître d'ouvrage et de partenaires associés. Cette gouvernance à géométrie variable s'est imposée naturellement en cours d'atelier, en fonction des actions définies dans la feuille de route. Elle est le résultat d'une démarche collective qui a permis d'engager la responsabilité de tous les acteurs.

Au-delà de la mise en place d'un système de gouvernance, la feuille de route invite à instaurer des temps de suivi/évaluation/ajustement des actions. Elle propose aussi d'impliquer d'autres acteurs dans la démarche, notamment le monde économique et les habitants, à travers une plateforme collaborative par exemple, voire un lieu physique de rencontres pour la fabrique des projets.



Une gouvernance à géométrie variable en fonction des projets.



Les actions à engager

L'intégration des questions de mobilité dans les documents réglementaires et la veille sur les lieux stratégiques de mobilité peuvent être menées en priorité. Autour des gares, les fonciers potentiellement mutables feront l'objet d'un recensement et d'une veille. Il s'agit de saisir les opportunités de développer un projet cohérent et stratégique pour rendre les gares plus attractives, redynamiser les bourgs et promouvoir une mobilité bas carbone. La programmation sur ces fonciers constitue un enjeu majeur pour l'ensemble du territoire et doit donc être pensée de manière collective entre les différentes intercommunalités et communes.

Pilote : Syndicat mixte du SCOT de l'Alsace Bossue et Syndicat mixte du SCOT de la Région de Saverne

Maîtrise d'ouvrage : SCOT et communautés de communes pour le PLUi

Partenaires associés : Communautés de communes et communes des territoires de SCOT, AOT

La mise en place d'un cluster d'initiatives économiques territoriales permettra de définir une stratégie économique à l'échelle du territoire et de poursuivre la dynamique de l'atelier en associant les partenaires privés. L'objectif est de tisser des liens entre acteurs économiques, élus et citoyens pour mobiliser les compétences, collaborer ensemble à l'export, créer une vitrine territoriale, faire des achats groupés, etc.

Pilote et maître d'ouvrage : Pays de Saverne Plaine et Plateau

Partenaires associés : communes, Maison de l'emploi et de la formation, PNR, chambre consulaire, Communautés de Communes, Conseil départemental, Région, artisans

« Les élus ont pris conscience avec l'atelier qu'ils avaient des capacités d'action, qu'ils pouvaient capter des financements, créer des partenariats... Le processus d'appropriation doit maintenant se poursuivre avec eux. »

Patrick Hetzel, député du Bas-Rhin

La gouvernance collective permet d'activer les trois principaux leviers de la feuille de route, qui mettent en mouvement toute une série d'engrenages qui tendent tous vers le même but : diminuer la consommation d'énergie et les émissions de carbone, tout en générant des « chaleurs ajoutées », impacts positifs sur l'ensemble des aspects du projet territorial.



« L'atelier nous a tous impliqués dans un destin commun. Tout l'enjeu maintenant est que chacun se sente acteur et dépositaire de cette histoire. Il va falloir s'assurer que chacun se mette en responsabilité pour mener à bien les projets de la feuille de route. Nous gardons un rôle de veilleurs et d'accompagnateurs. »

Claire Chaffanjon, DREAL ACAL

Marais de Dol

Un territoire aux qualités exceptionnelles, à la recherche de nouveaux équilibres



- 28 communes
- 3 intercommunalités : communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo, Communauté de Communes du Pays de Dol-de-Bretagne et de la baie du Mont-Saint-Michel, de la baie du Mont-Saint-Michel - Porte de Bretagne
- Département de l'Ille-et-Vilaine
- Région Bretagne
- 430 km²
- 29 000 habitants
- 67 habitants/km²

Maîtrise d'ouvrage : DREAL Bretagne, DDTM Ille-et-Vilaine
Équipe : TN Plus (urbanisme, paysage, mandataire), Alphaville (programmation), Soberco environnement, CODRA (déplacements)

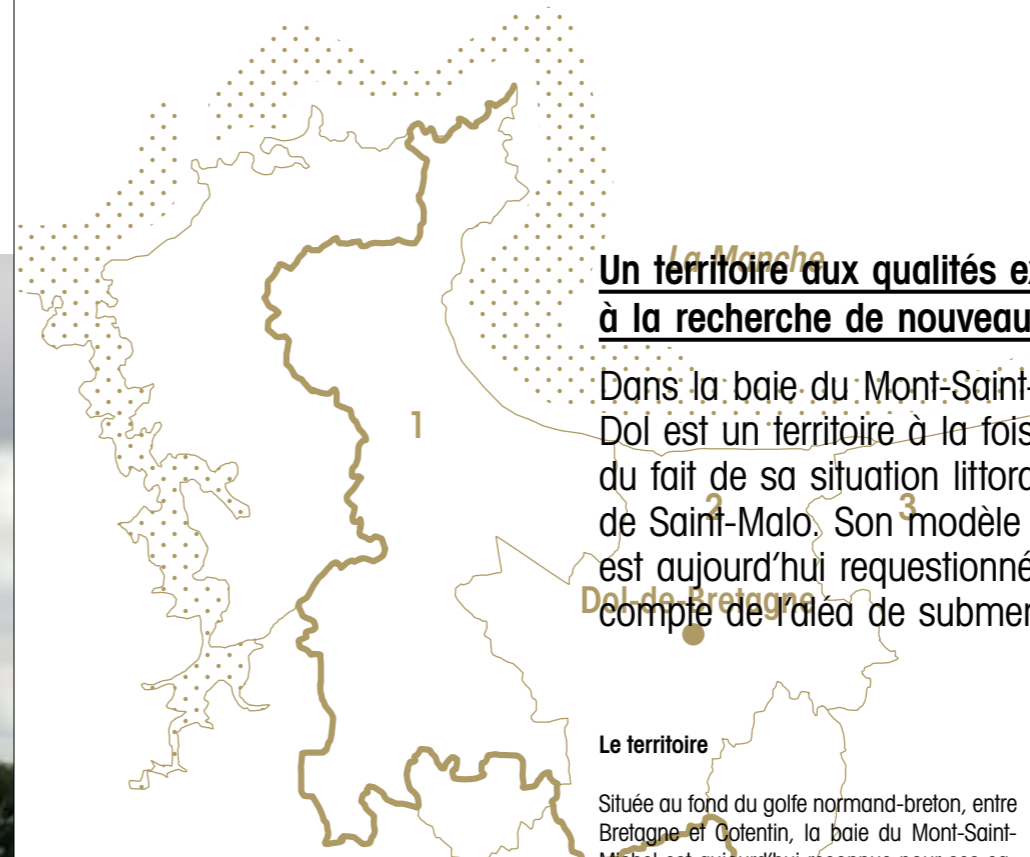
Partenaires : le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Saint-Malo et les trois EPCI concernés par le périmètre d'études

Contributeurs : DDTM de la Manche, Conseil départemental, chambre de commerce et d'industrie, chambre d'agriculture, Comité régional de la conchyliculture (CRC) Bretagne Nord, Conservatoire du littoral, Établissement public foncier de Bretagne, Groupement d'intérêt touristique et Maison de la baie, Service territorial d'architecture et du patrimoine d'Ille-et-Vilaine.

Procédures engagées : élaboration du SCOT du Pays de Saint-Malo (5 EPCI, dont les 3 EPCI considérés), projet d'Inter-SCOT à l'échelle de la baie, mise au point en cours du Plan de prévention du risque de submersion marine (PPRSM), élaboration du plan de gestion du Mont-Saint-Michel (patrimoine UNESCO), etc.

Cet atelier n'était pas terminé lors de la conception des cahiers. Il est présenté ici dans son état d'avancement au mois d'avril 2016.

© TN Plus



Un territoire aux qualités exceptionnelles, à la recherche de nouveaux équilibres

Dans la baie du Mont-Saint-Michel, le Marais de Dol est un territoire à la fois productif et très attractif du fait de sa situation littorale et de la proximité de Saint-Malo. Son modèle de développement est aujourd'hui requestionné par la prise en compte de l'alerte de submersion marine.

Le territoire

Située au fond du golfe normand-breton, entre Bretagne et Cotentin, la baie du Mont-Saint-Michel est aujourd'hui reconnue pour ses caractéristiques naturelles et culturelles exceptionnelles par une inscription au patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO). Le territoire du Marais de Dol correspond à la partie occidentale de cette baie. Il s'agit d'un ensemble cohérent, à forte identité, façonné par l'homme et la nature. Il est riche d'une grande variété de paysages et de milieux, et support d'une économie dynamique (tourisme, agriculture, pêche et conchyliculture, etc.).

L'attractivité démographique, économique et touristique de la frange littorale soumet néanmoins ce territoire à de fortes pressions et à des phénomènes de périurbanisation qui impactent ses ressources et affaiblissent son identité, comme ses potentiels de développement.

Les enjeux de l'atelier

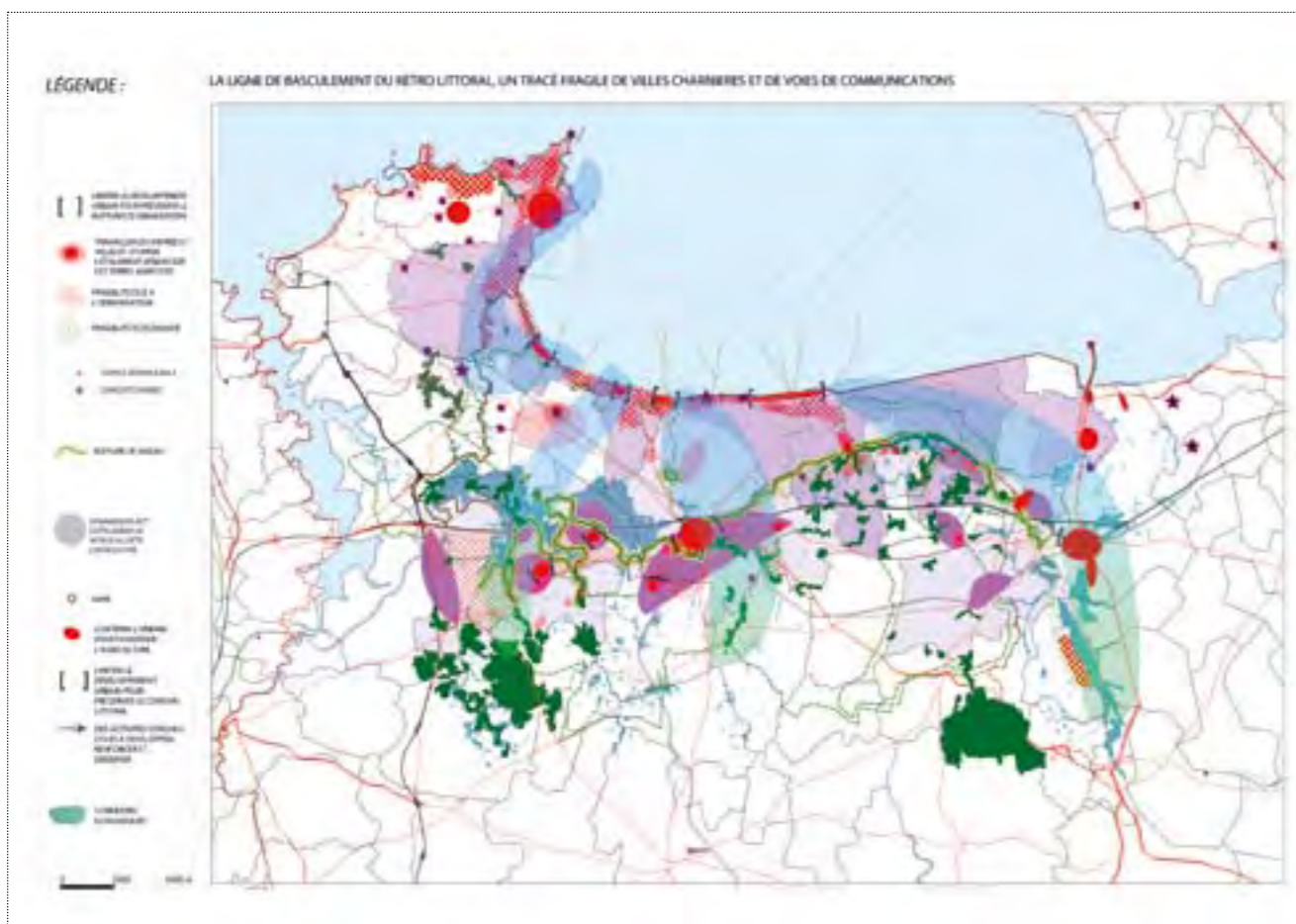
Au regard de la situation du territoire, l'atelier est avant tout envisagé comme l'opportunité de rassembler les acteurs autour d'un possible projet de développement, commun et équilibré, en adoptant une vision transversale des enjeux, ce qui implique de renouveler les méthodes de production territoriale. Il s'agit en premier lieu d'articuler le développement et l'aménagement de ce territoire avec les politiques de prévention des risques. Il s'agit ensuite de concilier durablement son attractivité démographique, économique et touristique avec la préservation des milieux, des paysages et du patrimoine du Marais, qui constituent les premières richesses de ce territoire.

Inscrit dans le périmètre du SCOT du Pays de Saint-Malo et regroupant trois structures intercommunales, le territoire est aussi concerné par un grand nombre de politiques publiques à caractère sectoriel : PPRSM, plan de gestion UNESCO, etc.

- Périmètre de l'atelier
 - 1 Saint-Malo Agglomération
 - 2 CC du Pays de Dol-de-Bretagne
 - 3 CC Baie du Mont Saint-Michel
- Constitué pour l'essentiel d'une zone basse, située en dessous du niveau de la mer, ce territoire littoral est depuis peu soumis au risque de submersion marine. Un plan de prévention, en cours d'élaboration, touche de vastes espaces à enjeux et interpelle les principes mêmes du mode de développement du territoire.

Co-construire de nouvelles perspectives d'avenir partagées

La stratégie propose de composer une programmation différenciée sur le territoire en s'appuyant sur la reconnaissance de sous-ensembles distincts par leur géographie, leurs contraintes ou leurs ressources (frange littorale, arrière-pays) et en renforçant leur complémentarité à l'échelle du territoire de projet.



L'objectif de la stratégie : concilier protection des ressources et des paysages, contraintes liées au risque de submersion marine et développement équilibré du Marais de Dol.



Dynamiser la frange littorale

Le littoral est un espace à la fois productif et attractif qui porte une part essentielle des potentialités de développement du Marais et incarne l'image du territoire. Directement exposé au risque de submersion marine, il doit aujourd'hui repenser son modèle de développement sur un mode plus équilibré pour préserver son attractivité. La stratégie envisagée pour préserver la spécificité de cette frange littorale, tout en assurant la protection des populations et des activités par rapport au risque, repose sur trois axes : articuler les politiques d'aménagement et de protection, organiser les modalités du développement résidentiel et conforter les activités économiques liées à la mer et au tourisme.

Valoriser la façade rétro-littorale sur un axe Dinan, Dol, Mont-Saint-Michel

Par ses paysages, son patrimoine et ses milieux naturels, l'arrière-pays contribue fortement à l'identité et à la qualité du Marais de Dol. Si cette partie du territoire, moins contrainte que le littoral, peut continuer à accueillir une part importante du développement, les enjeux de préservation de la qualité des paysages et du cadre de vie, résidentiel ou économique, y sont essentiels. La stratégie envisage d'agir sur plusieurs leviers pour valoriser le rétro-littoral : revitaliser et réhabiliter les centres-bourgs, organiser l'accueil des activités économiques dans un souci de préservation des sols et des paysages, créer un cadre de vie de qualité en rapport avec l'identité d'un territoire vivant, dont les évolutions sont porteuses d'innovations, voire de propositions urbaines et paysagères exemplaires, en lien avec le développement économique.

Construire les complémentarités et solidarités du territoire

Entre littoral et rétro-littoral, des complémentarités et solidarités sont à construire pour renforcer l'identité du territoire, le faire exister comme espace de vie et d'échanges, et accentuer ses possibilités de développement. Il est proposé de mener ce travail progressivement, mais avec détermination, en s'appuyant sur l'élaboration d'un projet de territoire, commun et transversal, fondé sur la préservation et la valorisation des ressources du Marais et sur le déploiement à son échelle de politiques sectorielles ambitieuses et coordonnées (habitat et cadre de vie, développement économique et touristique...). Des espaces de vie communs peuvent enfin être recherchés en pensant ce territoire avec des complémentarités nord/sud qui sortent d'une lecture en bande (littoral, marais, rétro-littoral), associent des qualités urbaines, paysagères ou d'usages, développent des potentiels sous-exploités, et créent des échos entre les divers pôles.

« L'atelier a mis en évidence l'importance de construire des équilibres et des solidarités entre les deux parties du territoire : un littoral contraint par la règle, mais plein d'atouts et un arrière-pays en voie de banalisation. La stratégie propose de développer un autre équilibre, qui ne s'appuie plus seulement sur le développement résidentiel, mais également sur le développement économique, en lien avec les ressources du territoire. »

Yannick Raude, DDTM Ille-et-Vilaine

Enrichir la stratégie et engager la feuille de route

Sur le territoire du Marais de Dol, la complexité des dossiers pilotés par l'État (l'élaboration du PPRSM et du plan de gestion du bien UNESCO) a rendu plus délicate la mise au point d'une stratégie partagée. L'atelier se poursuit aujourd'hui à travers des zooms opérationnels pour enrichir les premières réflexions et élaborer la feuille de route.



La difficile articulation des démarches PPRSM et ateliers

L'élaboration du PPRSM a cristallisé les tensions autour des capacités futures de développement résidentiel des communes, dont certaines, situées sur le littoral, se trouveront très impactées. Les évolutions de ce dossier en cours d'atelier (une mission d'expertise du premier plan au printemps 2015, un nouveau plan à l'été) ont dû être intégrées dans le cadre des réflexions et n'ont pas favorisé l'émergence d'un projet collectif.

État des lieux de l'atelier (avril 2016)

Trois séances d'ateliers ont eu lieu, ainsi qu'un cycle de réunions dites de micro-ateliers, visant à illustrer la mise en œuvre de la stratégie territoriale proposée. Associant services de l'État et des collectivités, élus référents de la démarche et élus des communes concernées, autour de plusieurs zooms à la fois territoriaux et thématiques, ils ont permis d'illustrer les mutations induites localement par la mise en œuvre de la stratégie.

Un dernier atelier aura lieu en juin 2016. Il a pour objectif d'enrichir le projet de territoire à grande échelle par la lecture plus opérationnelle proposée sur les zooms démonstrateurs et de conduire à la feuille de route.

Val de Besbre Un territoire rural et industriel en situation de fragilité



Territoire et enjeux de l'atelier

- 16 communes
- 1 intercommunalité :
Communauté de Communes Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise
- Département de l'Allier
- Région Auvergne Rhône-Alpes
- 508 km²
- 11 400 habitants
- 24 hab/km²

Maîtrise d'ouvrage : DREAL Auvergne, DDT de l'Allier

Équipe : Passagers des Villes (urbanisme, mandataire), Acer Campestre (agriculture), Stratys (économie, prospective), Connivence Conseil (tourisme)

Partenaires : la Communauté de Communes Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise

Contributeurs : PSA, Parc animalier et de loisirs, Centre social de Jaligny, Conseil départemental de l'Allier, CCA, Drive fermier de l'Allier, EPF SMAF Auvergne

Procédures engagées : des PLU en cours d'élaboration, pas de SCOT.



© Passagers des Villes



- Périmètre de l'atelier
= CC du Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise
- Limite départementale
- Hydrographie
- 0 5 km

Sur territoire de la Communauté de Communes du Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise, sans outils de planification à grande échelle, l'atelier apparaît comme une opportunité de consolider la coopération intercommunale.

Un territoire rural et industriel en situation de fragilité

Entre Moulins et Montceau-les-Mines, la Communauté de Communes du Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise, si elle peut s'appuyer sur un tissu industriel et une agriculture actifs, connaît un déclin démographique qui justifie une réflexion globale à l'échelle intercommunale pour relancer une dynamique territoriale.

Le territoire

Entre Moulins et Bourbon-Lancy, dans l'Allier, le Val de Besbre est un territoire à la fois agricole et productif, de tradition industrielle, aujourd'hui fragilisé par la déprise démographique et le vieillissement de sa population (50 % des ménages sont des retraités). Si les principaux centres-bourgs, Dompierre-sur-Besbre et Jaligny-sur-Besbre, restent des pôles d'emplois et de services, l'enjeu est fort sur le reste du territoire pour assurer le maintien des habitants et l'accès aux services, équipements et commerces de proximité, et endiguer la vacance qui s'installe progressivement dans le bâti ancien.

L'économie repose principalement sur la fonderie PSA des Sept-Fons, l'entreprise IVECO, les nombreuses PME-TPE et le PAL (Parc animalier de loisirs), grand employeur et principal pôle d'attraction touristique, dont les retombées économiques sur le territoire ne sont pas significatives.

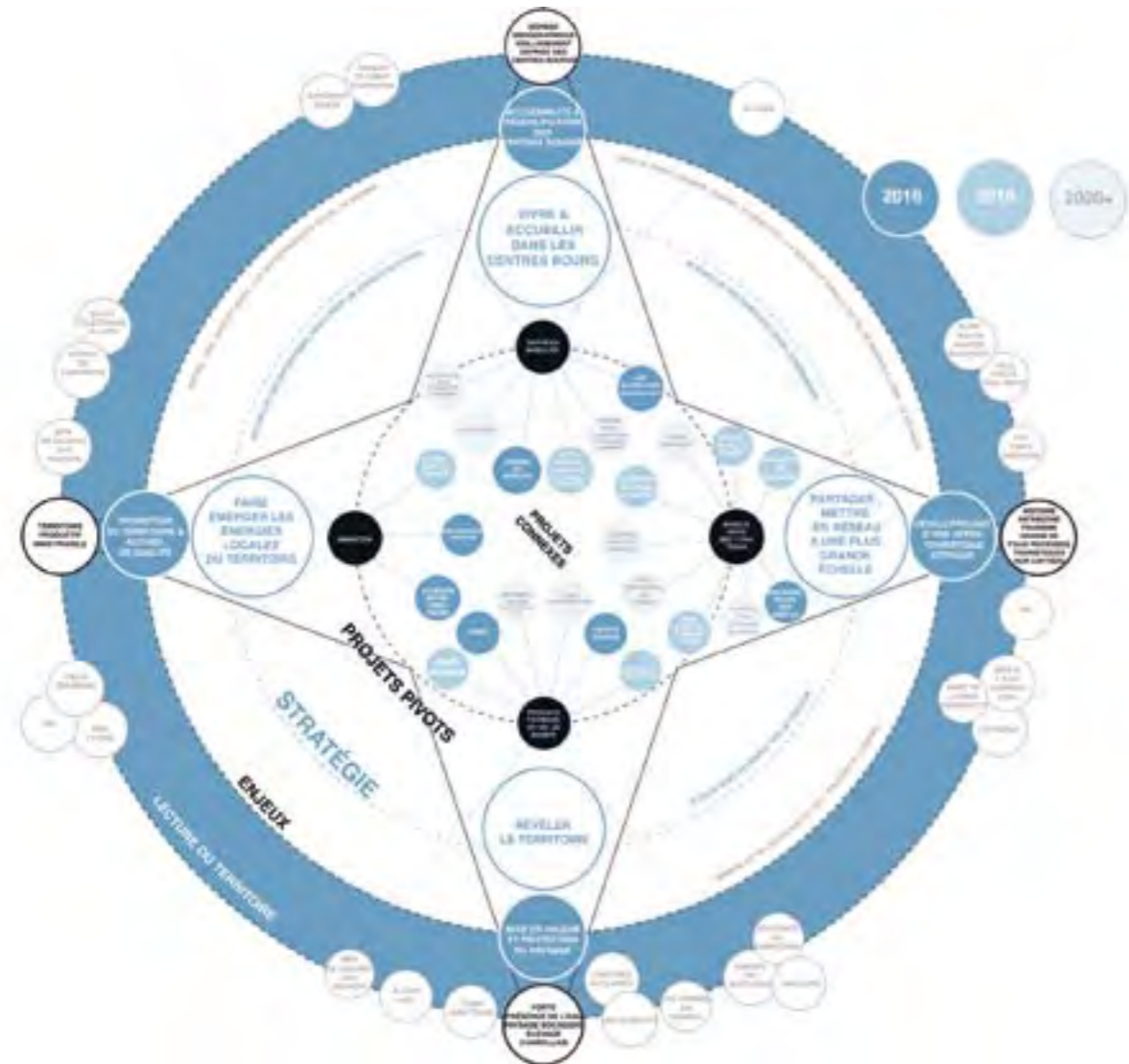
Le Val de Besbre est par ailleurs riche d'un patrimoine remarquable : nombreux châteaux pré-Renaissance et églises protégées, paysages et milieux naturels de la Besbre et de la Loire, etc. Des richesses touristiques aujourd'hui inexploitées et sans liens entre elles, qui recèlent un potentiel considérable.

Les enjeux de l'atelier

Si le territoire vit bien aujourd'hui grâce à son tissu industriel actif, mais paradoxalement fragile car exposé aux fluctuations de l'économie-monde, il doit anticiper dès à présent son avenir et enclencher une nouvelle dynamique tant démographique qu'économique. C'est l'enjeu de l'atelier : retrouver un meilleur ancrage territorial de l'économie, mieux exploiter et valoriser les richesses du territoire en les mettant en synergie, faire vivre les centres-bourgs, maintenir et accueillir de nouvelles populations.

Les ressources inexploitées, un atout pour une nouvelle dynamique des territoires ruraux

La stratégie élaborée en atelier mise sur la révélation et la mise en réseau des ressources comme source de redynamisation économique et démographique du territoire. Organisée en quatre axes, elle s'incarne à travers quatre projets pivots articulants plusieurs projets opérationnels qui s'appuient sur des équipements, infrastructures et acteurs déjà présents sur le territoire.



Les quatre axes d'une stratégie commune

Vivre et accueillir dans les centres-bourgs

Pour répondre au défi de requalification des centres-bourgs et d'accès aux services, à une offre de logement de qualité, à des mobilités alternatives à la voiture individuelle et au haut débit, ce premier axe de la stratégie questionne l'organisation et la planification territoriale. Quels équilibres entre centres et périphéries, entre les communes elles-mêmes ? Sur quels territoires porter prioritairement les efforts pour engager une dynamique ? Quelles solidarités et complémentarités territoriales mettre en œuvre ?

Faire émerger les énergies locales du territoire

L'énergie et la créativité des acteurs locaux ont toujours animé le territoire (châteaux, PAL, abbaye, sculptures contemporaines, etc.). Révéler et accompagner ces énergies, notamment dans le champ de l'économie, est un enjeu fort qui permettra d'assurer la promotion du territoire auprès de nouveaux habitants, des entreprises et des touristes.

Révéler le territoire

Le Val de Besbre a la chance de posséder un paysage préservé, dont la singularité est renforcée par la présence de l'eau, une agriculture active et un terroir très riche. Pour valoriser ces atouts, le troisième axe de la stratégie invite à créer des synergies et des passerelles entre les mondes de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat et du tourisme.

Partager, mettre en réseau à plus grande échelle

Pour assurer le développement d'une offre touristique atypique, ancrée sur des spécificités locales, mais décalée, comme le territoire a toujours su le faire, les réflexions conduites pendant l'atelier s'inscrivent nécessairement dans un contexte territorial plus large. Les propositions doivent s'articuler avec les projets de plus grande envergure (l'EuroVéloRoute Nantes Budapest par exemple), pour peser dans le nouveau contexte régional, national, voire européen.



Les quatre projets pivots

Boucle verte des sept châteaux

Organisée autour du patrimoine historique remarquable du Val de Besbre, la boucle consiste en premier lieu à mettre en réseau les offres touristiques du territoire, en les reliant avec les offres extraterritoriales. Elle intègre par ailleurs des projets visant à répondre aux besoins d'hébergements manquants.

Services / mobilités

L'axe Beaulon / Jaligny s'affirme comme la colonne vertébrale de développement de services sur le territoire. Les mobilités alternatives (vélo route, vélos électriques, rabattement, etc.) se développent et s'organisent en conséquence. Un schéma directeur communautaire précisera l'organisation de ces services et de leurs modes d'accès.

Animation

Ce projet vise à fédérer les forces économiques en présence à travers le club des entrepreneurs. Il porte les valeurs d'un renouveau économique à travers le développement de lieux d'activité innovants, comme des espaces de coworking ou des « fab lab ». Il vise aussi à maintenir un espace de gouvernance partagée pour les acteurs du territoire.

Produits fermiers du Val de Besbre

L'objectif est ici de capitaliser sur les richesses naturelles et agricoles du territoire pour les révéler et les préserver à travers des actions de sensibilisation, de développement d'un label fermier et de diffusion des produits locaux (drive, circuits courts, restauration, etc.).

Des partenaires publics et privés mobilisés pour faire vivre la feuille de route

La démarche se poursuit avec la mise en action des projets pivots, en partenariat avec les acteurs privés du territoire. Plusieurs actions « simples » seront mises en œuvre rapidement pour enclencher la dynamique de projet.

Des actions à engager prioritairement

Pour l'année 2016, des actions simples et peu coûteuses, mais déterminantes pour la suite, ont été identifiées :

- Projet pivot boucle verte : baliser la boucle verte des sept châteaux,
- Projet pivot services – mobilité : mettre au point le schéma intercommunal des services publics intégrant le projet « santé territoire » et réfléchir à une offre de mobilités intercommunale,
- Projet pivot animation : mettre en place le club des entrepreneurs,
- Projet pivot produits fermiers : sensibiliser les producteurs locaux.

Un atelier spécifique pour répondre aux questions complexes posées par la redynamisation des centres-bourgs

Le logement, comme la dynamique des centres-bourgs, est l'un des leviers de l'attractivité renouvelée du territoire. Sur ces questions qui mobilisent de nombreux sujets (de la planification à l'aménagement urbain en passant par la rénovation du bâti et la programmation), l'atelier a montré la nécessité d'élargir le débat aux acteurs du secteur. À l'initiative de la DREAL, une réunion de travail et d'approfondissement sur le logement en secteur détendu à l'échelle de la région Auvergne a eu lieu en janvier 2016. Ces réflexions se poursuivront lors du séminaire de restitution régionale, placé sous le thème « Territoires ruraux en projet », qui associera les sites engagés dans la démarche AMI centres-bourgs¹.



« L'association des acteurs privés, PSA, le PAL, le drive fermier de Moulins... a été très riche. Elle a eu vis-à-vis des élus et des partenaires publics un effet démonstrateur de la mobilisation possible et de la richesse de ce territoire, qu'il s'agit maintenant de mettre à profit dans les projets. »

Carole Evellin-Montagne, DREAL Auvergne Rhône-Alpes

« Le projet de territoire s'est traduit par des actions simples et pragmatiques, proches des préoccupations quotidiennes, fédérant les initiatives locales identifiées et facilement appréhendables par les élus. L'atelier s'est appuyé sur des acteurs du territoire très motivés : associations, privés (propriétaires de châteaux, du drive fermier...), qui sont associés à la déclinaison des actions. »

Humbert David, Passagers des Villes

Des partenariats « public-privé »

À l'issue de la feuille de route, deux instances de coopération ont été mises en place : un comité de pilotage pour mobiliser les partenaires institutionnels et un « conseil de développement » pour maintenir la dynamique avec les acteurs économiques locaux. La Communauté de Communes Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise a formé des binômes d'élus pilotes pour chaque projet pivot pour déterminer les actions concrètes à mettre en œuvre.

Préparer l'avenir dans le cadre de la réforme territoriale

La démarche Atelier des territoires s'insère dans un contexte national de refonte territoriale qui va opérer des fusions et regroupements d'intercommunalités. Les réflexions issues de la démarche Ateliers et la stratégie mise au point représentent dans ce cadre l'opportunité de dialoguer avec les territoires voisins sur la base de cette stratégie portée collectivement et de diffuser cette méthode de co-construction.



1. Appel à manifestation d'intérêt lancé en juin 2014 par les ministères du Logement et de l'Égalité des territoires, de la Décentralisation et de la Fonction publique, et des Outre-Mer, destiné aux communes de moins de 10 000 habitants et qui vise à revitaliser certaines zones rurales et périurbaines de métropole et d'outre-mer en difficulté.



« Pour la suite, la Communauté de Communes a la volonté de mettre en route rapidement des actions, comme le club des entrepreneurs et les itinéraires touristiques, pour montrer que les choses se mettent en place. Nous allons travailler en association avec les partenaires publics et privés du territoire, et aux côtés de la DDT, qui va rester très présente. »

Pascal Vernisse, maire de Dompierre-sur-Besbre et président de la communauté de communes Val de Besbre-Sologne Bourbonnaise

Pays de Craponne Un territoire rural et agricole en quête d'une nouvelle attractivité



Territoire et enjeux de l'atelier

- 8 communes
- 1 Communauté de Communes : Pays de Craponne
- Département de la Haute-Loire
- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- 160 km²
- 4 303 habitants
- 27 habitants/km²

Maîtrise d'ouvrage : DREAL Auvergne, DDT Haute-Loire

Équipe : Passagers des Villes (urbanisme, mandataire), Acer Campestre (agriculture), Stratys (économie, prospective), Connivence Conseil (tourisme)

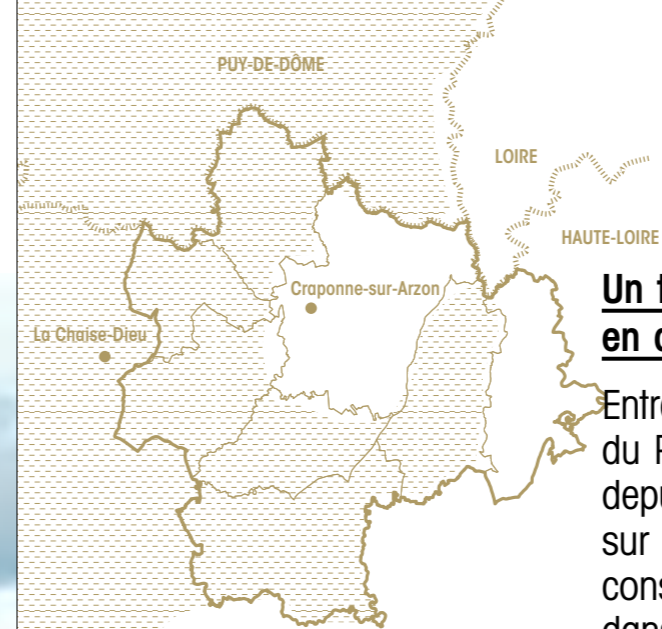
Partenaires : Communauté de communes du Pays de Craponne

Contributeurs : élus, CAUE Haute-Loire, EPF SMAF Auvergne, Conseil régional, Conseil départemental, Pays du Velay, PNR du Livradois-Forez, CCA

Procédures engagées : SCOT du Pays du Velay en cours d'élaboration.



© Passagers des Villes



- Périmètre de l'atelier
= CC du Pays de Craponne
 - Limite départementale
 - ▨ PNR Livradois-Forez
- 0 2 km

Les huit communes de la Communauté de Communes du Pays de Craponne forment une petite échelle de territoire cohérente, incluse dans le périmètre du SCOT du Pays du Velay en cours d'élaboration.

Un territoire rural et agricole en quête d'une nouvelle attractivité

Entre Saint-Étienne et Le Puy-en-Velay, le territoire du Pays de Craponne cultive sa singularité. Engagé depuis 2013 dans un projet de territoire, il mise sur ses atouts et ses dynamiques propres pour construire un modèle de développement raisonné, dans le respect de son identité rurale et agricole.

Le territoire

Avec 4 000 habitants, la Communauté de Communes de Craponne-sur-Arzon est le plus petit territoire de la session d'ateliers 2014-2015. Ici, la question n'est pas de structurer la croissance urbaine, mais bien de maintenir la population et les services, et de renouer avec une forme d'attractivité pour accueillir de nouveaux habitants.

À proximité des bassins de vie du Puy-en-Velay et de Saint-Étienne, pôles d'emploi et de services importants, ce territoire rural est en effet soumis à la déprise démographique et au vieillissement de sa population. En dehors de la centralité de Craponne-sur-Arzon, qui reste attractive sur le plan des services et des commerces, les centres-bourgs sont fragilisés par la vacance des locaux commerciaux.

Pour autant, les dynamiques sont là. Le territoire accueille chaque année de grands événements culturels de portée internationale comme le festival de musique country de Craponne, celui de la pomme de terre ou, à proximité, le festival de musique classique de la Chaise-Dieu. Son identité rurale et ses paysages préservés, marqués par les forêts et les vallées de l'Ance et de l'Arzon, lui confèrent par ailleurs un fort potentiel en matière de tourisme vert.

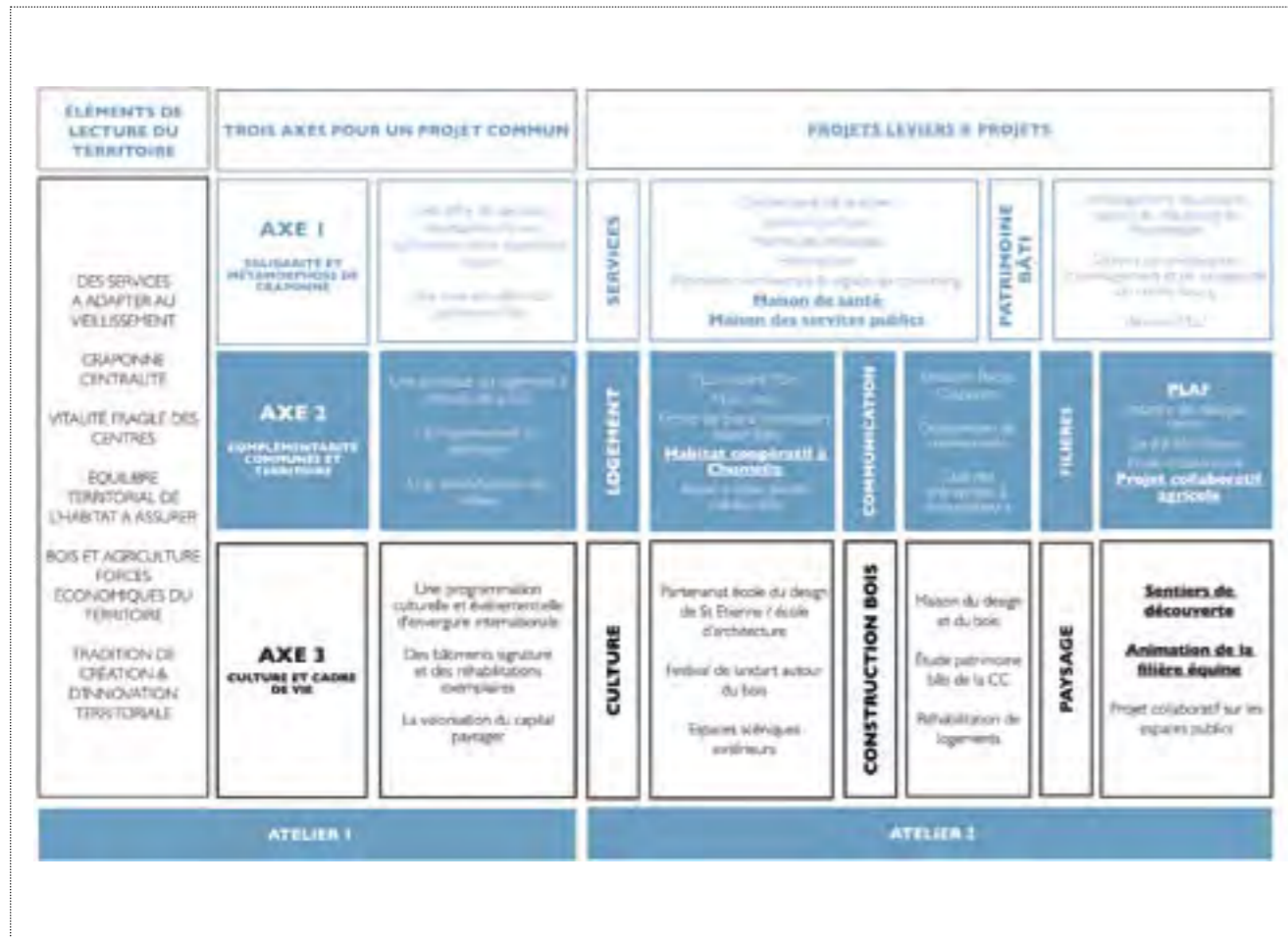
Les enjeux de l'atelier

La Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche de projet de territoire en 2013, que l'atelier vient prolonger, approfondir et concrétiser. Les 60 pistes d'actions élaborées avec les habitants témoignent d'une dynamique collective qui s'appuie sur les ressources et les richesses du territoire : paysage, agriculture, solidarités rurales.

La démarche d'atelier s'inscrit dans la continuité de ces premières intentions et poursuit plusieurs objectifs : renforcer l'attractivité du territoire pour renouveler la population, revitaliser le centre-bourg de Craponne, structurer la filière bois et valoriser les productions locales, attirer des porteurs de projets individuels, dans une logique de solidarités et de coopérations entre les communes.

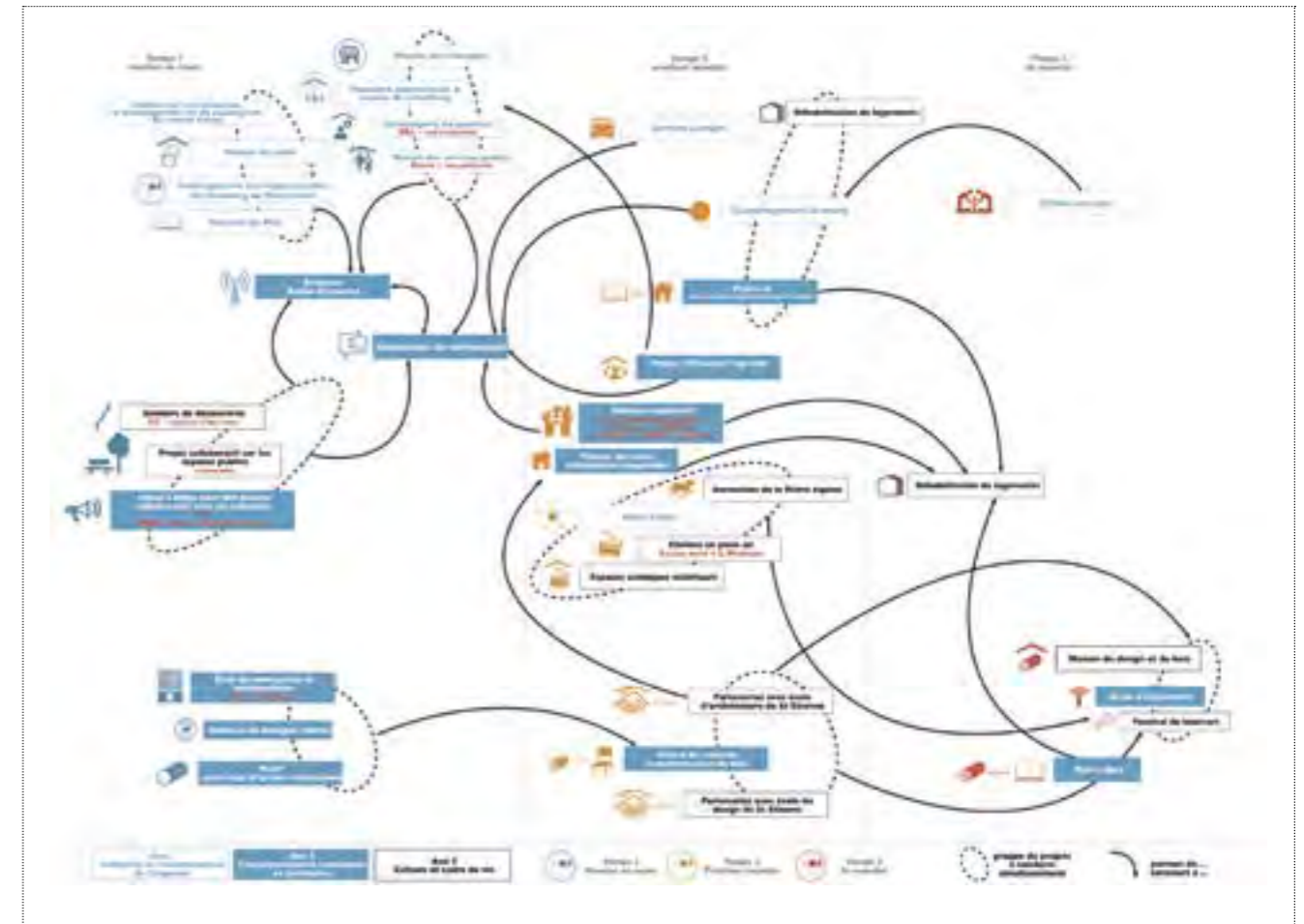
Les ressources inexploitées, un atout pour une nouvelle dynamique des territoires ruraux

Dans la continuité du projet de territoire intercommunal, la stratégie en trois axes élaborée en atelier hiérarchise, met en lien et donne du sens aux pistes d'action déjà actées, en les intégrant dans une vision globale axée sur la valorisation des ressources et des solidarités communales.



(1) La stratégie s'articule autour de trois axes, qui eux-mêmes se déclinent en six projets leviers et des projets complémentaires.

(2) Les différents projets de chaque axe stratégique sont phasés dans le temps et interconnectés. Ce schéma met en évidence les actions « leviers » à lancer rapidement pour atteindre les objectifs à plus long terme.



Solidarité et métamorphose de Craponne-sur-Arzon

L'atelier a fait émerger le rôle fondamental du cœur de Craponne-sur-Arzon comme lieu de centralité à l'échelle d'un vaste territoire et potentiel levier d'une attractivité renouvelée pour la Communauté de Communes. Les élus ont collectivement acté l'importance de redonner un nouvel élan au centre-bourg, en renforçant son rôle de pôle de services, d'activités et de commerces de proximité, et en mettant en valeur son patrimoine bâti. Ils ont validé le fait que cette polarisation des efforts bénéficierait à l'ensemble du territoire.

Cet axe stratégique s'incarne à travers plusieurs projets leviers : le réaménagement de la place du Marchédial, une conciergerie de quartier pour le centre-bourg, un « marché aux échoppes ».

Complémentarité communes et territoire

Dans ce contexte de faible attractivité et de manque d'ingénierie, le territoire doit miser sur les coopérations pour mener les projets à bien. C'est la mise en réseau des initiatives communales et la valorisation de leurs singularités, au sein de la Communauté de Communes comme vis-à-vis des territoires voisins, qui permettra de consolider et de faire vivre l'intercommunalité. Plusieurs priorités ont émergé : une politique du logement à l'échelle de la Communauté de Communes, des coopérations à tisser dans un territoire élargi et la diversification des filières économiques existantes.

Elles s'appuient sur plusieurs projets leviers, à construire ou consolider : un projet d'habitat coopératif à Chomelix, un club des entreprises, un club des ambassadeurs, un plan local d'actions forestières (PLAF)¹, un projet agricole.

Culture et cadre de vie

La vitalité culturelle du Pays de Craponne constitue un socle d'aménités commun aux habitants du territoire, autant qu'un facteur de développement économique et d'attractivité pour de nouveaux ménages et des porteurs de projets économiques, sociaux ou artistiques. Trois axes prioritaires ont été définis : une programmation culturelle et événementielle d'envergure internationale, des bâtiments signature et des réhabilitations exemplaires, et la valorisation du capital paysager.

Parmi les projets envisagés, deux projets leviers peuvent être menés rapidement : le sentier de découverte reliant les principaux bourgs et le développement de la filière équine autour de l'hippodrome de Julliangues.

1. Plan local d'actions forestières. Mis en œuvre par le Centre national de la propriété forestière, ces plans offrent aux propriétaires forestiers un conseil personnalisé, des informations et des aides pour une gestion plus durable des forêts.

La Communauté de Communes au cœur de la dynamique de projet

L'atelier aura permis de consolider le projet de territoire et de conforter la Communauté de Communes dans ses ambitions et sa cohésion. Particulièrement motrice pendant le temps des ateliers, l'intercommunalité s'engage aujourd'hui avec ses partenaires à faire vivre la feuille de route.

Des actions lancées lors de l'atelier

Très réactive et désireuse d'avancer rapidement, la Communauté de Communes a engagé plusieurs actions pendant le temps de l'atelier. Au cours de l'été 2015, et sans attendre le rendu de la feuille de route, la commune de Craponne a par exemple lancé quatre marchés décisifs pour la reconquête de son centre-bourg :

- un schéma de revitalisation, d'aménagement et de sauvegarde du centre-bourg
- la révision du PLU
- la maîtrise d'œuvre d'aménagement des espaces publics du « faubourg du Marchédial »
- la maîtrise d'œuvre pour l'étude et la réalisation d'une maison de santé pluriprofessionnelle ou maison des services publics, à laquelle pourraient également se greffer des innovations servicielles comme une conciergerie ou un espace de coworking.

Une personne en service civique a également été recrutée par la Communauté de Communes sur le champ de la communication et du marketing territorial, ainsi que pour la mise en œuvre du projet de conciergerie dans le bourg de Craponne.

Un atelier spécifique pour répondre aux questions complexes posées par la redynamisation des centres-bourgs

Le logement comme la dynamique des centres-bourgs sont l'un des leviers de l'attractivité renouvelée du territoire. Sur ces questions qui mobilisent de nombreux sujets (de la planification à l'aménagement urbain en passant par la rénovation du bâti et la programmation), l'atelier a montré la nécessité d'élargir le débat aux acteurs du secteur. À l'initiative de la DREAL, une réunion de travail et d'approfondissement sur le logement en secteur détendu à l'échelle de la région Auvergne a eu lieu en janvier 2016. Ces réflexions se poursuivront lors du séminaire de restitution régional, placé sous le thème « Territoires ruraux en projet », qui associera les sites engagés dans la démarche AMI centres-bourgs².



« La Communauté de Communes a été extrêmement réactive par rapport aux idées proposées en atelier. Elle a tout de suite rebondi pour les mettre en œuvre sans attendre, jusqu'à prendre parfois de l'avance sur l'équipe projet, ce qui a confirmé tout l'intérêt de mêler projets concrets et prospective. »

Carole Evellin-Montagne, DREAL Auvergne Rhône-Alpes

2. Appel à manifestation d'intérêt lancé en juin 2014 par les ministères du Logement et de l'Égalité des territoires, de la Décentralisation et de la Fonction publique, et des Outre-Mer, destiné aux communes de moins de 10 000 habitants, visant à revitaliser certaines zones rurales et périurbaines de métropole et d'outre-mer en difficulté.

« Dans le Pays de Craponne, les élus font le pari du réenchantement de leur territoire. Parce qu'ils sont obligés de se renouveler s'ils veulent reconquérir une attractivité, ils sont dans une dynamique de projet et ouverts à l'innovation. »

Humbert David, Passagers des Villes

Des actions visibles pour enclencher la dynamique

Les réflexions collectives en atelier ont permis de hiérarchiser et d'articuler entre elles et dans le temps les nombreuses actions portées par le projet de territoire de la Communauté de Communes. La feuille de route traduit bien l'effet d'entraînement recherché. Elle mise notamment sur les projets leviers, éléments déclencheurs du nouveau territorial et démonstrateurs de la dynamique en marche. Sur ce territoire en quête d'attractivité, la visibilité du projet est en effet l'une des conditions de sa réussite.

Une première série d'actions stratégiques sera mise en œuvre avant la fin du mandat de la Communauté de Communes :

- Axe solidarité et métamorphose de Craponne : conciergerie, « marché aux échoppes », pépinière commerciale,
- Axe complémentarité communes et territoire : club des entreprises, émission Radio Craponne, ambassadeurs du territoire, PLAF, instance de dialogue « bois »,
- Axe culture et cadre de vie : sentiers de découverte, appels à projets collaboratifs communaux.

Une feuille de route portée par la Communauté de Communes

La Communauté de Communes du Pays de Craponne coordonne la mise en œuvre de la feuille de route. Les actions stratégiques sont pilotées par la Communauté de Communes ou les communes, comme dans le cas des projets collaboratifs sur les espaces publics. Un élu référent est chargé de piloter et de rendre compte de l'avancée des travaux et des partenaires locaux sont associés en fonction des actions.





« La feuille de route est tracée, elle est lisible pour nous. Maintenant, nous allons avoir besoin de soutien pour co-construire ce projet. L'atelier a créé une émulation, qu'il faut maintenant faire perdurer pour que tous les acteurs aillent dans le même sens. »

Laurent Mirmand, maire de Craponne-sur-Arzon,
président de la Communauté de Communes

Sud Tarn-et-Garonne Construire une vision globale et partagée sur un territoire d'entre-deux métropolitain en forte croissance



- 28 communes
- 3 intercommunalités : communautés de communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier (CCTGV), du Pays de Garonne et Gascogne (CCPGG), de Garonne Canal (CCGC).
- Département du Tarn-et-Garonne
- Région Languedoc-Roussillon
- Midi-Pyrénées
- 477 km²
- 41 659 habitants
- 87 habitants/km²

Maîtrise d'ouvrage : DREAL Midi-Pyrénées, DDT Tarn-et-Garonne

Équipe : Passagers des Villes (urbanisme, mandataire), Citéc (déplacements), Chronos (prospective), MRP (paysage), Katalyse (conseil en stratégie)

Partenaires : élus, représentants des 3 EPCI

Contributeurs : représentants des EPCI voisins, CAUE 82, chambres consulaires, DRAAF, VNF, Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse aire métropolitaine (AUA/T), Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG), Grand Sud Logistique, Offices de tourisme, Maisons familiales rurales (MFR), Lycée agricole, France Nature Environnement, Fédération de chasse, Rezopouce

Procédures engagées : TEPCV sur l'intercommunalité CCTGV, intention de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt « Garonne Paysages », etc.



© Passagers des Villes

Le Tarn
Le canal latéral
La Garonne
Montauban
Montech
Verdun-sur-Garonne
TARN-ET-GARONNE
HAUTE-GARONNE

Construire une vision globale et partagée sur un territoire d'entre-deux métropolitain en forte croissance

Entre Toulouse et Montauban, la périurbanisation rapide et croissante du territoire rend urgente une réflexion à grande échelle pour maîtriser le développement urbain et installer un modèle plus raisonné et durable, partagé et porté par tous les acteurs du territoire.

Le territoire
Fortement polarisé par les agglomérations de Toulouse et de Montauban, le territoire du sud du Tarn-et-Garonne est structuré par les cours d'eau : la Garonne, le Tarn et le canal latéral à la Garonne, et par les infrastructures de transport : A20, A62 et la voie ferrée Toulouse-Montauban (TER et grandes lignes vers Paris et Bordeaux). Il sera par ailleurs impacté par l'arrivée de la future ligne à grande vitesse GPO, Bordeaux-Toulouse.

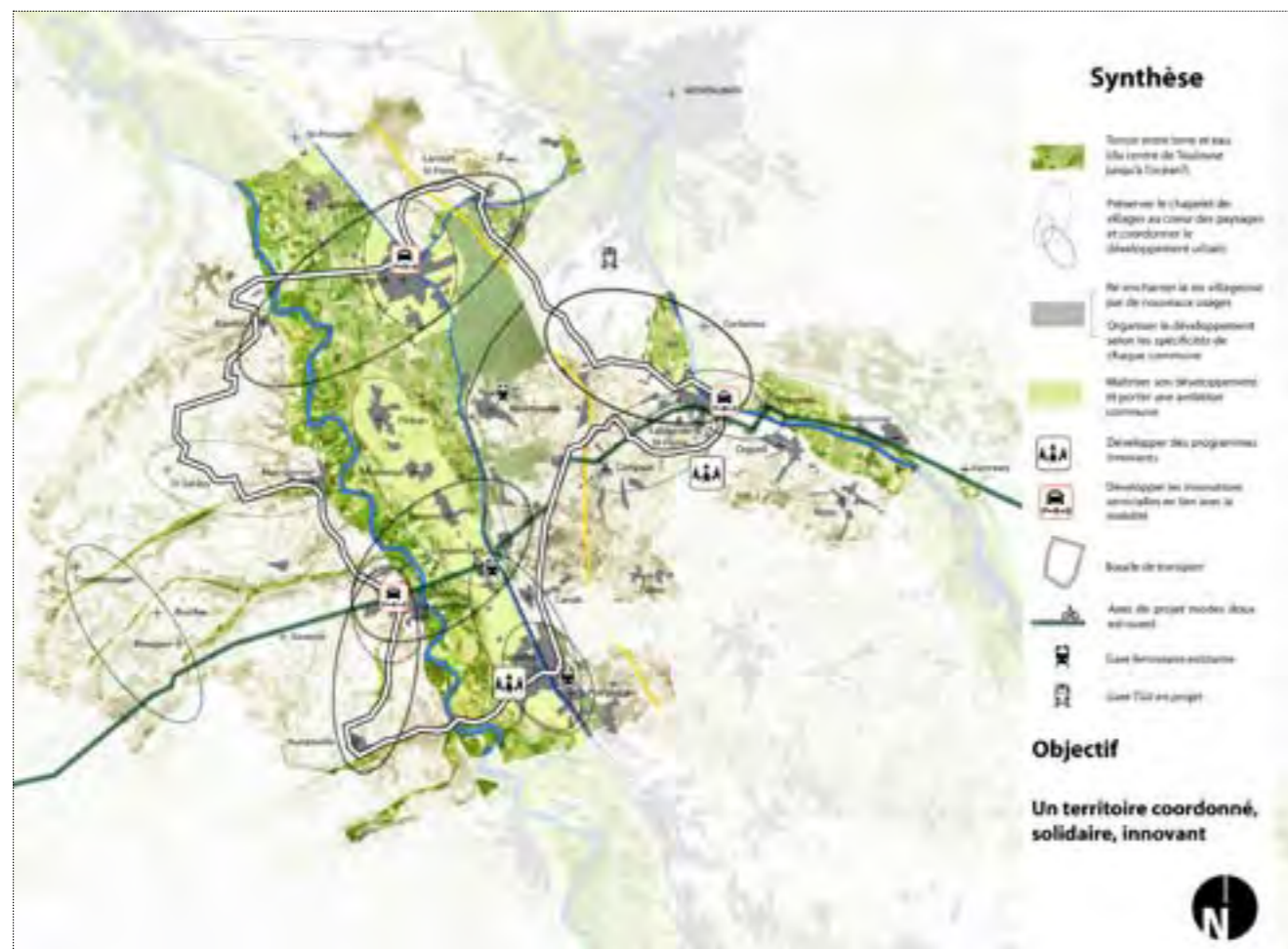
Les enjeux de l'atelier
Face au développement urbain croissant, l'atelier a vocation à faire réfléchir ensemble et à fédérer les acteurs autour d'une vision partagée, capable de structurer durablement l'organisation territoriale autour d'une offre de transports multimodale. Au-delà des strictes questions de mobilités sur lesquelles portait l'ambition initiale de la DREAL et de la DDT du Tarn-et-Garonne, c'est bien dans une approche transversale que se situent les réflexions de l'atelier, pour articuler déplacements et aménagement du territoire au sens large : urbanisme, économie, environnement, sociologie, énergie, foncier, agriculture, paysage, habitat, services, commerces, équipements, etc.

Malgré une bonne desserte par le réseau TER, les déplacements pendulaires vers les zones d'emplois situées en périphéries des principales agglomérations s'effectuent majoritairement en voiture. Parallèlement au développement périurbain, la vacance augmente dans les centres-bourgs comme dans les zones d'activités. Un certain nombre de risques en découlent pour l'identité de ce territoire, la pérennité de ses ressources, notamment environnementales et agricoles, comme pour la cohésion sociale et spatiale à des échelles territoriales plus larges.

Le territoire de l'atelier, inscrit dans le périmètre de trois intercommunalités, recouvre le couloir multimodal entre les agglomérations de Toulouse et de Montauban concerné par le tracé de la future LGV Bordeaux-Toulouse.

Ré-energiser le territoire, renforcer les attractions locales

Contre la banalisation progressive du territoire, la stratégie en quatre axes vise à l'ancrer dans ses réalités géographiques et paysagères en valorisant ses ressources, son identité et ses richesses locales, pour en faire un territoire de destination, attractif, accessible et agréable à vivre pour ses habitants.



Dans ce territoire en très forte croissance, dépendant des agglomérations de Toulouse et Montauban, la stratégie propose de reterritorialiser le développement à venir autour de la géographie, des ressources et des infrastructures de transports en commun.



Un terroir « entre terre et eau »

Le territoire est aujourd'hui dans une situation de transition, qui met à mal son identité rurale et paysagère pourtant remarquable. Le premier axe de la stratégie propose d'ancrer le développement territorial dans les réalités géographiques et paysagères. Entre le Tarn et la Garonne, un espace où se côtoient usages récréatifs, touristiques, agricoles et mobilités, voit progressivement le jour à travers l'articulation d'aménagements ponctuels et peu coûteux et d'actions simples à mettre en œuvre : réseau continu et dense de pistes cyclables et de circuits de randonnée valorisant les espaces agricoles et les atouts paysagers, aménagement de sites au bord de l'eau, mise en réseau des offres touristiques et de loisirs, etc.

Un cadre de vie valorisé

Le développement d'une mobilité durable est au cœur de l'avenir de ce territoire. Pour faire évoluer les pratiques, il faut offrir des alternatives crédibles à la voiture : des modes de déplacement légers, modulables, éphémères, des pratiques collaboratives renforcées et des innovations servicielles associées. Dans ce schéma de mobilité renouvelé, les pôles intermodaux (gares, parcs relais) sont envisagés non plus comme des lieux de départ, mais de destination (venir découvrir les richesses de ce territoire), proposant des services aux usagers.

Des centres-bourgs revitalisés et animés

Deux types d'actions sont à mener de front pour lutter contre les phénomènes de vacance dans les centres-bourgs et co-construire une armature territoriale durable : se doter d'outils de connaissance et de maîtrise du développement urbain pour répartir la croissance à venir dans une perspective de solidarité et de complémentarité territoriales, renouveler les formes urbaines et l'offre de services pour redonner envie de vivre dans les centres-bourgs.

Un renouveau économique

Pour limiter l'évasion quotidienne des habitants vers les pôles d'emplois de Montauban et de Toulouse, le territoire doit créer les conditions d'une activité économique sur son sol, en s'appuyant sur ses richesses locales (agricoles, sous-traitance aéronautique, logistique) et en offrant de nouveaux espaces propices à une autre forme de développement économique, prioritairement dans les centres-bourgs : espaces de coworking, télétravail, fab lab, etc. Cette ambition passe par la mise en œuvre d'une stratégie économique globale et partagée.

Des acteurs mobilisés autour d'une vision partagée du territoire

L'atelier a agi comme un révélateur de l'identité territoriale pour les différents acteurs. Cette vision partagée permet d'engager aujourd'hui les partenaires dans une démarche de diagnostic, de mutualisation et d'expérimentations.

Une appropriation collective du territoire

Visites, échanges et débats en atelier ont favorisé la découverte partagée des territoires des trois intercommunalités, des projets et réflexions en cours, ainsi que des démarches voisines. Ils ont facilité une meilleure compréhension des usages et richesses du sud du Tarn-et-Garonne, au-delà de sa situation de territoire sous influence de la métropole toulousaine. L'atelier a joué le rôle de laboratoire d'idées, il a permis aux différents acteurs de prendre conscience du « champ des possibles » et suscité leur envie de valoriser une identité territoriale commune.

Un pilotage partagé

La mise en œuvre de la feuille de route est assurée par un comité de pilotage « Atelier des territoires », qui se réunira au moins deux fois par an. Il est composé :

- des trois présidents des communautés de communes,
- d'un élu référent pour chaque axe de la stratégie,
- des trois directeurs des communautés de communes,
- de deux représentants de la DDT.

Chaque élu référent mettra en place une commission de coordination, composée de techniciens et de personnes qualifiées, en charge des actions de son axe. Il se réunira en fonction des besoins, au moins deux à trois fois par an.

Des partenariats spécifiques avec des acteurs institutionnels, parapublics ou privés, pourront être noués au sein des commissions autant que de besoin.



« Les élus ont échangé sur leurs initiatives respectives, ce qui a permis de faire ressortir que chacun faisait des tests de son côté et qu'ils pourraient mutualiser ces expériences pour les enrichir. »

Fabien Menu, DDT Tarn-et-Garonne

« Le bilan de l'atelier est très positif. Les élus se sont réunis, ils ont appris à connaître leurs territoires respectifs. L'atelier a déclenché une mise en réseau, de nouveaux échanges, des envies de mutualisation et de projets communs. Ils vont se traduire par des actions concrètes que les élus sont en mesure de porter. »

Didier Videau, DDT Tarn-et-Garonne

Engager une démarche de projet : connaître le territoire, mutualiser les réflexions et les stratégies, expérimenter

Pour chaque axe de la stratégie, des actions prioritaires à court, moyen et long terme, et à l'échelle du territoire, ont été élaborées par l'ensemble des acteurs.

Au préalable, les acteurs souhaitent engager un certain nombre de diagnostics sous la forme d'observatoires ou de recensements de l'habitat, des zones d'activités économiques, du patrimoine, afin de disposer des outils de connaissance de leur territoire, qui leur permettront d'agir de concert plus efficacement.

La feuille de route préconise également la mise en commun des réflexions déjà conduites dans les trois intercommunalités, comme la mise en réseau des itinéraires de randonnée pédestre et cyclables existants ou le recensement des offres touristiques et de loisirs.

Elle s'accompagne d'une démarche de capitalisation sur des expériences déjà menées, comme la démarche Bimby à Verdun-sur-Garonne ou les tests effectués avec des bailleurs sur des opérations de reconquête de l'habitat vacant en centre-bourg.

Des expérimentations seront envisagées à court terme pour mettre en œuvre des actions simples, sous la forme par exemple d'aménagements peu coûteux, mais à forte plus-value.

Enfin, des stratégies d'action communes, à l'échelle des trois EPCI, mais également d'un territoire élargi, seront développées en matière de tourisme, d'économie, de mobilités et de planification du développement urbain. Des expériences seront réalisées sur des territoires tests, notamment sur la question du renouvellement urbain des centres-bourgs.





« L'atelier a été une révélation des enjeux des territoires de nos trois communautés de communes. Les élus pensaient connaître leurs territoires respectifs, mais n'avaient pas de vision globale. L'atelier nous a permis de prendre de la hauteur et d'envisager l'avenir ensemble. »

Jacques Moignard, député-maire de Montech,
président de la Communauté de Communes Garonne et Canal

Mayotte **Déséquilibres** **territoriaux, explosion** **démographique,** **risques : un territoire** **d'outre-mer sous tension**



Territoire et enjeux de l'atelier

- 17 communes
- 5 intercommunalités (créées le 31 décembre 2015) : Communauté de Communes du Nord de Mayotte, du Centre, de Petite-Terre, du Sud de Mayotte et communauté d'agglomération de Mamoudzou Dembeni.
- Département et région d'outre-mer (depuis le 31 mars 2011)
- 376 km²
- 226 915 habitants
- 603 habitants/km²

Maîtrise d'ouvrage : DEAL Mayotte
Équipe : Obras (urbanisme, mandataire), Alphaville (programmation), MA-GEO (risques)
Partenaires : CA Mamoudzou Dembeni, CC Petite-Terre, Bandraboua, Koungou, Tsingoni.
Contributeurs : Conseil départemental, SIM (société immobilière de Mayotte), ACE/PCE, SEIAM (Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement), Mayotte Channel Gateway (concessionnaire du port de Longoni), CCI, ARS, Conservatoire du littoral, chambre d'agriculture, etc.

Procédures engagées : le nouveau statut de département conduit à une application progressive des différentes législations et à la mise en œuvre de nombreuses démarches : SAR, PPRS, SRCAE, PDLHPD, PLUi, PLH, etc.



© Obras



- Périmètre de l'atelier
- 1 CC du Nord de Mayotte
 - 2 CC du Centre
 - 3 CA Mamoudzou / Dembeni
 - 4 CC des villes du Sud de Mayotte
 - 5 CC de Petite-Terre

0 5 km

Sur ce territoire, à la fois région et département, les intercommunalités créées fin 2015 doivent encore monter en compétences et définir leurs modes de coopération, en cohérence avec le schéma d'aménagement régional en cours d'élaboration.

Déséquilibres territoriaux, explosion démographique, risques : un territoire d'outre-mer sous tension

Soumis à des pressions multiples, le territoire de Mayotte fait face à des situations d'urgence qui doivent l'inciter à s'engager dans un nouveau modèle de développement maîtrisé et durable.

Le territoire

Département et région d'outre-mer depuis 2011, Mayotte, dans l'océan Indien, fait partie de l'archipel des Comores. Avec ses 376 km², c'est un territoire extrêmement contraint par sa géographie volcanique, ainsi que par l'omniprésence des risques naturels : inondations, cyclones, érosions, séismes, feux de forêt, etc. L'île doit aujourd'hui faire face à un défi majeur ; organiser et équiper son territoire pour accueillir une population qui devrait doubler d'ici 2040. À cette dynamique démographique s'ajoutent des phénomènes d'immigration illégale liés à son positionnement entre l'Afrique et l'Europe qui s'accompagnent du développement massif de l'habitat indigne, de situations d'urgence sanitaire, de tensions sociales et de pression sur les services publics.

Ce contexte est rendu critique par les déséquilibres du territoire. Alors que la population se concentre au nord de l'île qui regroupe l'essentiel des administrations, commerces, industries et moyens de transport, créant une paralysie du système routier, le potentiel de développement de l'ensemble du territoire nécessite d'être interrogé. Comment Mayotte peut-elle devenir un département attractif, tant du point de vue économique, que de la qualité du cadre de vie ?

Les enjeux de l'atelier

L'enjeu de l'atelier est de faire émerger une vision partagée du développement de l'île par tous les acteurs publics, au premier rang desquels les élus, mais également les services de l'État, ainsi que les porteurs de projets privés. L'ambition est de dépasser l'obsession du court terme pour converger autour d'une vision de l'aménagement qui articule transport et logement, construction et filières économiques.

Dans le contexte de la départementalisation où le risque est grand de vouloir plaquer des modèles métropolitains sur ce territoire, l'atelier a aussi vocation à initier et encourager les démarches expérimentales ancrées dans le contexte local, en adéquation avec les actions et les moyens de l'île.

Enfin, si l'atelier a été dans un premier temps appuyé par les communes, il s'agit désormais pour les élus de s'approprier un nouveau lieu de gouvernance : les intercommunalités, pour engager Mayotte dans un modèle de croissance maîtrisé et plus vertueux.

Une pensée globale pour le développement de Mayotte

Entre vision globale et outils opérationnels, la stratégie se décline à plusieurs échelles territoriales pour assurer un développement cohérent et équilibré de l'ensemble du territoire, conciliant croissance, prise en compte des risques et préservation des atouts de l'île.



Une vision à l'échelle de l'île pour rééquilibrer le développement de Mayotte

Sur ce territoire contraint, la réflexion à l'échelle de l'île s'est vite imposée pour répondre aux enjeux suivants, qui constituent autant d'invariants de projet :

- inscrire l'île dans le contexte économique régional en valorisant sa position stratégique entre l'Afrique et l'Europe qui peut en faire un hub maritime régional potentiellement attractif, dont la zone du port de Longoni serait le point névralgique,
- conforter et structurer des polarités de développement pour anticiper la croissance démographique en cours,
- conserver un « cœur vert » comme source de développement potentiel en termes d'agriculture, de tourisme vert,
- intégrer l'aléa comme outil de projet, en l'envisageant comme un atout plus que comme une contrainte,
- maîtriser le foncier avec la création de nouveaux outils adaptés à ce contexte particulier,
- articuler le développement économique et les enjeux de mobilité : en optimisant le système de transport collectif et en l'articulant à un dispositif de transport maritime,
- faire ville avec les équipements, vecteurs de lien social et urbain.

Des plans-guides opérationnels à l'échelle des 3 conurbations du nord-est et de leurs sous-secteurs

La vision globale développée à l'échelle de l'île a pu se décliner en cohérence sur les secteurs les plus complexes, qui cumulent les enjeux en termes de développement économique et démographique et de risques, et de manière encore plus précise sous forme de « plans-guides » à l'échelle de certaines communes.

L'exemple de la conurbation de la côte est :

- Protéger le lagon en traitant, à l'échelle de toute l'île, les problèmes d'affaissement des terres qui s'y déversent avec les eaux de ruissellement, ainsi que les problèmes d'assainissement et d'épuration
- Valoriser le front de mer
 - front de mer urbain de Mamoudzou
 - front de mer naturel et protégé de Kaweni et de la rive est de Petite-Terre
 - front de mer dédié aux loisirs de la plage de Moya sur Petite-Terre et à Dembeni
- Développer le transport maritime de personnes avec la création de quais associés sur terre à des « pôles multimodaux » identifiés et adaptés, et le développement de transport privé de personnes : Taxiboat (qui pourrait se développer sur toute l'île à terme)



Transformer la dynamique d'atelier en projets opérationnels

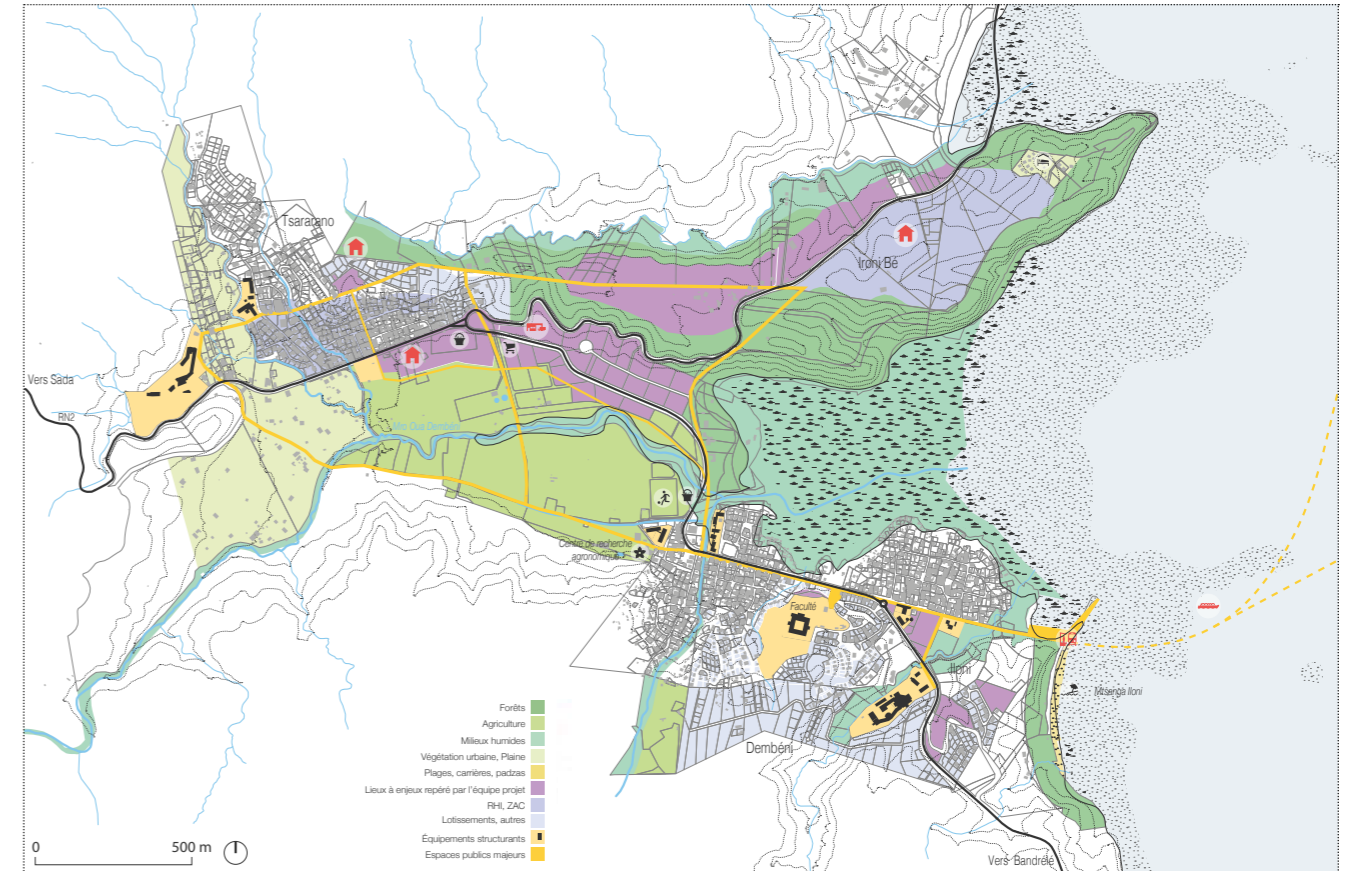
Grâce à la stratégie élaborée à trois échelles territoriales, l'île se dote à la fois d'une réflexion transversale qui pourra enrichir le schéma d'aménagement régional et d'outils opérationnels sur les territoires à forts enjeux, que les collectivités se sont d'ores et déjà appropriés.

Changer d'approche

L'urgence de certaines situations sanitaires, la nécessité d'anticiper rapidement le développement démographique, les difficultés réelles de mise en œuvre des processus de planification et d'aménagement impliquent de renouveler les méthodes traditionnelles de l'action publique. L'atelier propose d'expérimenter de nouvelles approches pour mettre en œuvre des opérations de manière rapide et réactive, en déployant une présence plus forte sur le terrain.

Les actions à engager

La vision commune élaborée au cours de l'atelier doit maintenant être traduite dans les documents d'urbanisme : à l'échelle de l'île dans le SAR en cours d'élaboration, et dans les intercommunalités à l'échelle des PLUi. Les plans-guides définis par les zooms territoriaux préfigurent des projets urbains intégrés (PUI)¹ dans les quartiers en difficulté et des actions de revitalisation des centres-bourgs. Ces plans, que les élus se sont très vite appropriés, pourraient devenir des orientations d'aménagement des PLUi.



L'exemple du plan-guide de Dembeni, conurbation de la côte est

Le plan-guide de Dembeni illustre bien la démarche menée en atelier. À partir des invariants définis à l'échelle de l'île sur un certain nombre de sujets transversaux (les aléas comme outils de projet, l'articulation développement économique et mobilités, le « cœur vert », etc.) et sur les secteurs à enjeux identifiés, la stratégie se décline avec précision dans les plans-guides. Chaque commune ou groupement de communes dispose ainsi d'une feuille de route opérationnelle pour mettre en œuvre des actions cohérentes avec le développement du reste de l'île.

Actions à mener à court terme

- faire muter les deux routes nationales et reconfigurer les carrefours existants dans l'objectif de pacifier et fluidifier les flux routiers : Conseil départemental, communes de Dembeni, État
- créer des cheminements pour relier les deux bourgs de Dembeni et Tsararano avec la création d'un parc protégé : commune de Dembeni
- réfléchir au nouveau plan de transports collectifs en accord avec ce qui est fait sur Mamoudzou : Conseil départemental, intercommunalité
- mettre en réseau les facultés en présence et la station de recherche agronomique avec la création de nouveaux pôles de recherche (communication, recherche et développement, etc.) : rectorat, chambre du commerce et de l'industrie
- améliorer l'écoulement des eaux sous la RN3, pour limiter les risques d'inondation en amont : État

Actions à mener à long terme

- fabrication d'un village-campus réparti entre les villes et villages de Dembeni et Ironi Bé : rectorat, chambre du commerce et de l'industrie, commune de Dembeni
- aménagement de l'embarcadère pour transport de voyageurs sur le village d'Ironi et de toutes les aménités et autres aménagements (desserte, accès, signalétique, etc.) : commune de Dembeni
- études complémentaires à lancer
- étude TCSP de Mamoudzou à pousser jusqu'à Dembeni : intercommunalités
- étude d'impact (écologique, mobilité, économique) et de faisabilité technique infrastructurelle pour la mise en place d'un embarcadère à Ironi : État
- étude de mobilité et d'intermodalité : transport de personnes sur la future commune d'Ironi : Conseil départemental, État
- étude programmatique concernant les possibilités de développement d'un pôle de formation plus large : rectorat, État

Gouvernance et acteurs à mobiliser

- commune de Dembeni
- intercommunalité Mamoudzou/Dembeni
- État
- Conseil départemental
- rectorat
- chambre de l'agriculture et chambre du commerce et de l'industrie
- Architecte et Paysagiste conseil de l'État

« Faire des choses rapides, pas chères et expérimentales, des tests, pour créer un désir de projet. Sur ces sites fragiles, les gens ont envie qu'il se passe quelque chose rapidement. Sortir du cadre, c'est l'avenir et c'est aussi la responsabilité de l'État. »

Frédéric Bonnet, Obras

1. Financés par l'Union européenne, ces projets urbains intégrés (PUI) ont pour objectif de renforcer la cohésion urbaine des zones fragiles ou en rupture en favorisant leur réintégration dans la ville et l'inclusion sociale des habitants.



« Sur une île où l'État reste très fort, l'atelier a remis les élus au centre de l'arène. Nous nous sommes mis en retrait pour leur laisser la place, pour qu'ils s'approprient la démarche. Aujourd'hui, les cartes réalisées en atelier servent déjà d'outil opérationnel sur certains territoires. »

Olivier Monsegu, DEAL Mayotte

Communauté intercommunale du Nord de la Réunion Autour de l'aéroport, un site de développement économique stratégique pour l'île

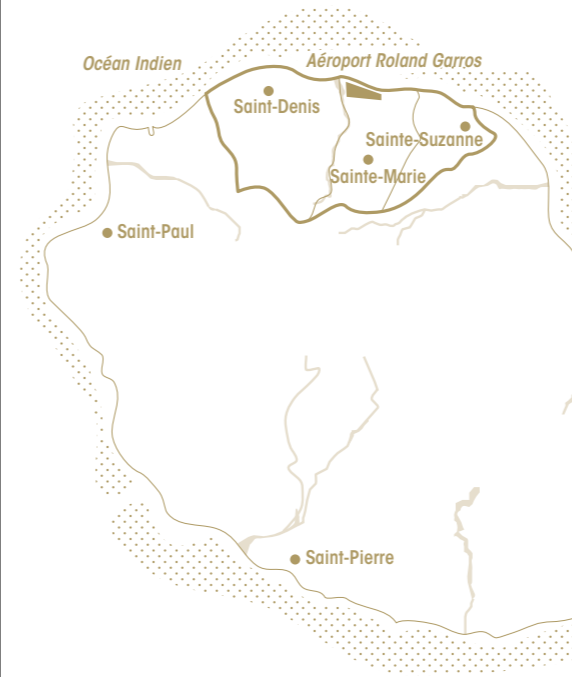


- 3 communes :
Saint-Denis,
Sainte-Marie,
Sainte-Suzanne
- Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR)
- Département et région d'outre-mer
- 290 km²
- 201 000 habitants
- 693 habitants/km²

Maitrise d'ouvrage : DEAL Réunion
Équipe : INterland (urbanisme et architecture, mandataire), Coloco (paysage), CMN Partners (expertise économique), Transitec (expertise mobilité)

Partenaires : Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne
Contributeurs : SGAR, Région, élus CINOR, Saint-Denis et Sainte-Marie, société aéroportuaire de Roland Garros (SAARG), forces armées de la zone sud de l'océan Indien (FAZSOI), direction de la sécurité et direction générale de l'Aviation civile océan Indien (DSAC OI et DGAC), Parc national, Institut de recherche technologique (IRT), etc.

Procédures engagées : Zone d'intérêt régional (ZIR), Schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT), Réseau régional de transport guidé (RRTG), Plan de déplacements urbains de la CINOR (PDU), etc.
Un Schéma d'aménagement régional (SAR) validé est aujourd'hui le document d'aménagement de référence de l'île.



— Périmètre de l'atelier =
Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion
— Hydrographie
0 5 km

De nombreux acteurs interviennent sur la zone aéroportuaire : les communes, la société aéroportuaire, la Région, l'armée, ainsi que des opérateurs privés, rendant complexe l'émergence d'une vision d'avenir coordonnée pour ce territoire.

Au nord de l'aéroport, un site de développement économique stratégique pour l'île

Au nord de la Réunion, la zone aéroportuaire, située au cœur d'un territoire très densément habité, connaît un développement rapide et croissant qui doit être anticipé. Entre vision globale à long terme et actions immédiates, l'atelier porte l'ambition de fédérer les partenaires, État, collectivités, société aéroportuaire et acteurs privés, autour d'une stratégie opérationnelle pour le site.

Le territoire

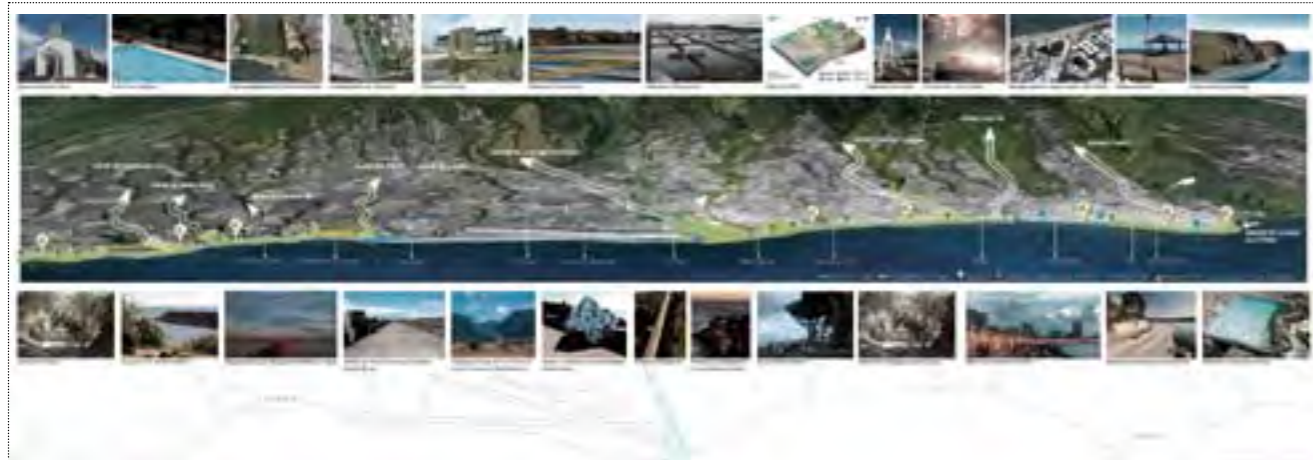
La Réunion, morceau de France et d'Europe dans l'océan Indien, est un territoire en très forte croissance démographique et économique, contraint par sa géographie et soumis aux risques naturels. L'île est structurée en quatre microrégions à l'identité marquée. Au nord, entre les communes de Sainte-Marie et Saint-Denis, un pôle de développement urbain et économique majeur, autour de l'aéroport international Roland Garros, cristallise les grands enjeux de l'île en termes d'économie, d'habitat, d'agriculture, de mobilité et de tourisme. Sa situation de porte d'entrée principale de la Réunion, qui lui confère une visibilité à plus grande échelle, en fait un site stratégique qui doit aujourd'hui se redéployer dans une perspective d'ouverture et de rayonnement régional (à l'échelle du sud de l'océan Indien) et international de l'île. Ce redéploiement passe par l'amélioration de son offre aéroportuaire et le développement des activités économiques liées à l'aéroport, dans un contexte de pression urbaine et foncière, et au cœur d'un paysage littoral à fort potentiel d'usages et d'image pour l'île.

Les enjeux de l'atelier

L'enjeu de l'atelier est de fédérer les acteurs autour d'une stratégie opérationnelle pour le site de l'aéroport, en mettant autour de la table les élus de Saint-Denis et Sainte-Marie, l'État, la Région, collectivité chef de file en matière de développement économique et par ailleurs propriétaire d'un foncier important autour du site, les Forces armées, qui y possèdent une base aérienne, et le concessionnaire de l'aéroport. L'émergence de cette vision stratégique partagée passe par la réinscription de l'aéroport dans le paysage de la façade littorale et dans les dynamiques urbaines et économiques de l'ensemble du territoire. Elle questionne plus largement l'avenir de l'île, territoire limité où le foncier est rare, qui doit s'inscrire dans une stratégie raisonnée et durable pour poursuivre son développement, tout en préservant son cadre d'exception.

Renforcer le dynamisme économique et définir l'identité du site de l'aéroport, pour un territoire solidaire et préservé

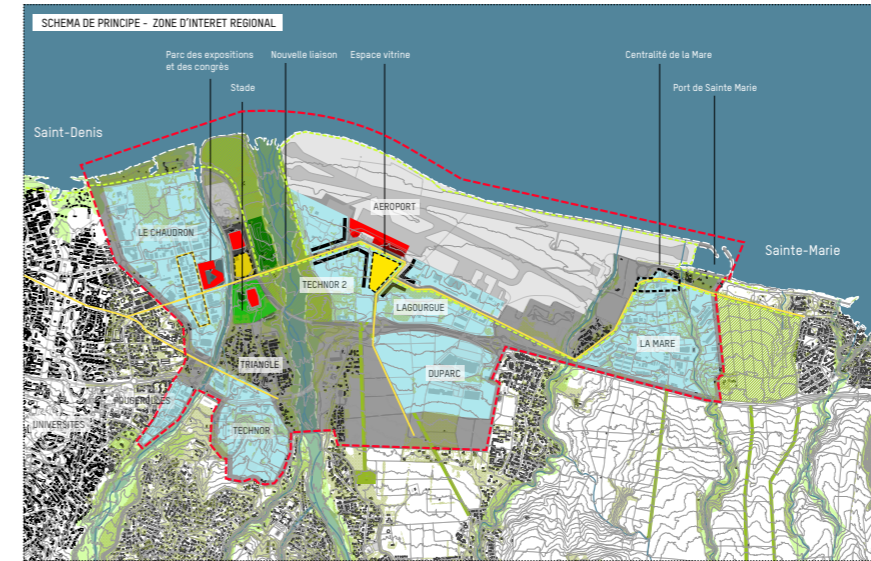
La synergie de coproduction engagée a permis de créer les conditions d'un « saut territorial », en conjuguant une stratégie de valorisation de la bande littorale nord et un projet d'aménagement et de développement économique de la plateforme aéroportuaire. Ce processus combiné est en capacité d'impulser une nouvelle dynamique de pôle au sein d'un territoire soumis à une forte pression foncière.



© Interland / coloco

La « littoralité » : nouvelles implantations économiques, offre de loisirs, lien entre terre et mer

Aujourd'hui peu valorisée, bien qu'elle soit la première image de l'île qui s'offre au visiteur et un support sous-exploité d'activités, la façade littorale peut devenir le fil conducteur et le point d'accroche d'une offre de loisirs et de plein air, ouverte sur le grand paysage et inscrite dans la géographie de l'île, autant qu'un cadre d'accueil qualitatif pour les entreprises. Elle peut aussi offrir des continuités très qualitatives depuis la mer jusqu'aux Hauts de l'île et au Parc naturel national, qui doivent être intégrées dans les projets de développement urbain. L'aménagement du littoral est également une opportunité de qualifier l'aéroport en tant que porte d'entrée sur une « île jardin » au paysage exceptionnel, renouvelant ainsi radicalement l'image de La Réunion.

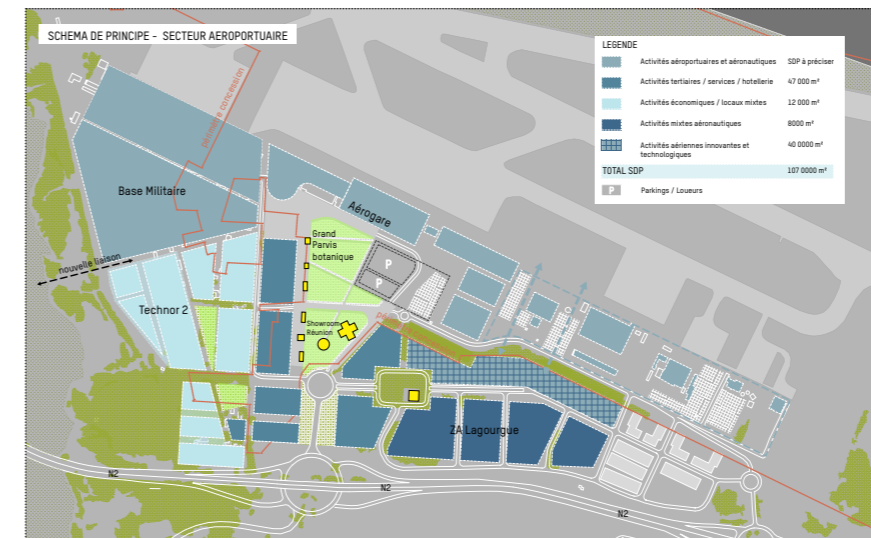


La Zone d'intérêt régional

Autour de l'aéroport, plusieurs zones d'activités se font aujourd'hui concurrence, faute de vision globale et de coordination entre les différents opérateurs. La création d'une Zone d'intérêt régional (ZIR) permettrait de faire exister un « système de sites », en regroupant plusieurs sites en un seul programme pour lui assurer une masse critique et une visibilité économique à l'échelle de l'océan Indien. Cette offre foncière multisite pourrait s'organiser autour d'un certain nombre de filières porteuses et dynamiques à La Réunion : les TIC, l'agroalimentaire, les énergies renouvelables, l'environnement ou encore le tourisme.

La plateforme aéroportuaire

Pour faire face à une croissance exponentielle due à sa singularité d'aéroport « français » au milieu de l'océan Indien et aux avantages que lui confère cette situation, le site aéroportuaire se doit d'anticiper son développement. Avec un projet potentiel de 100 000 m² de surface de plancher, il doit au préalable répondre à des enjeux de positionnement, de programmation, de gouvernance, de marketing et de mise en œuvre opérationnelle. Cet axe de la stratégie se déploie en trois temps. D'abord une opération « totem » très qualitative sous la forme d'un pôle tertiaire et hôtelier pour qualifier l'entrée de site. Ensuite, le développement d'activités mixtes type PME/PMI, et enfin, la création d'un « espace vitrine » autour d'un pôle technologique et d'un grand parvis botanique, première image de « l'île jardin ».



Une offre de mobilité multimodale

Dans ce secteur soumis à un trafic important, où les transports en commun comme les itinéraires mode doux restent peu efficaces, l'objectif est de démultiplier la desserte multimodale du site au service des projets stratégiques. Pour anticiper la requalification qualitative des abords de l'aéroport en libérant l'espace de la voiture, il s'agit notamment de décloisonner le stationnement public et de limiter la circulation automobile à proximité, en développant l'offre de transports en commun et une boucle de desserte / déposer-minute. La mutualisation du stationnement entre zones d'activités et aéroport participerait également à cet objectif.



Des acteurs fédérés autour d'objectifs stratégiques et d'actions opérationnelles

Si l'État, traditionnellement très présent sur l'île, reste coordonnateur de la mise en œuvre de la feuille de route, les différents partenaires se sont naturellement positionnés en cours d'atelier pour assurer le pilotage des projets qui les concernent au premier plan.

Les premiers résultats de l'atelier

La multiplicité des acteurs publics et privés a longtemps mis à mal la possibilité d'engager des réflexions collectives sur le site de l'aéroport. L'atelier a d'abord permis de réunir les partenaires, élus, gestionnaires, propriétaires fonciers, autour d'une stratégie globale à 10-15 ans pour ce secteur.

Les réflexions collectives ont également montré la nécessité d'une coordination des différentes actions dans une vision anticipatrice partagée pour répondre aux enjeux considérables de l'île en termes d'image, de positionnement économique dans l'océan Indien, de maîtrise du foncier et de développement durable. Les acteurs de l'atelier ont en outre convenu de l'importance d'impulser des actions à court terme, qui n'obèrent pas la réalisation de projets à plus long terme, pour enclencher une dynamique et mobiliser les partenaires.

Une démarche coordonnée par l'État, des projets pilotés par les principaux acteurs de l'atelier

Sur cette île où l'État est historiquement très présent, le SGAR et la DEAL restent coordonnateurs de la démarche globale, qui se poursuit sous l'appellation « Atelier des territoires », selon le souhait du préfet. Chaque axe de travail de la feuille de route est pris en charge par un comité partenarial de pilotage regroupant les principaux acteurs des ateliers et piloté par un acteur ou un binôme d'acteurs :

- Façade littorale nord : CINOR
- ZIR : Région / CINOR
- Plateforme aéroportuaire : État
- Offre de mobilité multimodale : Région / CINOR



« Grâce à l'approche "projet", on est passé d'une situation où les acteurs avaient un certain nombre de velléités, très liées à leurs compétences, à une autre où les compétences se sont croisées et les rôles redistribués. L'atelier a permis à chacun de prendre une position différente de celle qu'il avait au départ et de faire converger les acteurs, en tous les cas de faire en sorte qu'ils se sentent plus concernés les uns par les autres. »

Franck Hულიard, INterland



« Les coordonnateurs des axes de la feuille de route n'ont pas été désignés par le préfet. Ils se sont imposés logiquement au cours des réflexions. L'atelier a permis d'intéresser tous les acteurs à la démarche, chacun a ainsi trouvé son intérêt à coordonner ses projets avec ceux des autres. »

Manuella Bellouard, DEAL Réunion

Les actions à engager

La feuille de route prévoit, pour chaque axe de travail, des objectifs stratégiques et opérationnels, déclinés en actions à plus ou moins long terme. Ainsi, dès 2016, plusieurs actions peuvent être lancées pour chacun des quatre axes de travail :

Façade littorale :

- élaboration d'un schéma de référence façade littorale nord
- étude de faisabilité sur le tracé du sentier littoral intégrant les risques d'érosion côtière
- élaboration d'une charte graphique et de communication et de parcours pédagogiques sur le sentier du littoral

ZIR :

- élaboration d'un Schéma d'accueil économique
- étude foncière ZIR
- stratégie de communication et de commercialisation

Plateforme aéroportuaire :

- élaboration d'un plan-guide
- étude de faisabilité d'un pôle technologique aéronautique
- étude d'optimisation foncière du site militaire
- consultation d'opérateurs pour le pôle tertiaire et hôtellerie

Offre de mobilité multimodale :

- étude multimodale accompagnant les études urbaines et la réalisation d'un plan-guide
- déploiement de l'offre multimodale (parc relais le long de la RN2, réseau TCSP CINOR, ligne de bus complémentaire aéroport-Chaudron-technopole, etc.)





« La démarche est très enrichissante par rapport à une étude classique. C'est une expérience, comme des travaux pratiques où chacun peut donner ses intentions, les partager. L'atelier a donné à chaque acteur une place importante, ce qui a permis de prendre en compte les intérêts et les volontés des uns et des autres. La partie qui s'annonce sera sans doute plus complexe. Il va falloir trouver un programme, des investissements, une gouvernance cohérente avec la Communauté de Communes. »

David Lorion, vice-président Enseignement supérieur et Recherche à la Région

III. Faire projet collectivement autrement

Bien que les territoires de la session 2014-2015 soient très diversifiés, la confrontation des expériences menées au sein de chaque atelier a permis de faire émerger des sujets communs et de nouvelles manières d'agir pour faire projet collectivement.

Les solidarités et les complémentarités entre territoires, supports de nouveaux usages, le rôle des équipements publics, lieux de convergence au sein de l'armature territoriale, les ressources propres des territoires, créatrices de nouvelles richesses, sont ainsi apparus comme les fils rouges des réflexions.

L'atelier est aussi et surtout l'opportunité d'expérimenter de nouveaux partenariats entre acteurs privés et publics, élus et techniciens, en dehors des cadres institutionnels traditionnels, pour co-construire et porter collectivement des projets partagés.

A. L'approche par le projet pour construire des solidarités territoriales

Les ateliers se sont déroulés dans des contextes de déprise économique et démographique ou, au contraire, de pression et d'étalement urbain, qui questionnent la résilience des territoires. L'un des facteurs de réussite de la démarche a été de montrer que cette résilience devait s'organiser à des échelles qui dépassent les limites institutionnelles. L'approche par le projet, marque de fabrique de l'Atelier, rebat les cartes des découpages administratifs traditionnels pour faire émerger des échelles de projet à géométrie variable et de nouvelles solidarités territoriales. Cette géographie d'action appelle en retour une gouvernance plus solidaire, sous la forme de communautés de projets capables de répondre à des défis communs.

1. Penser global pour mieux appréhender les projets locaux

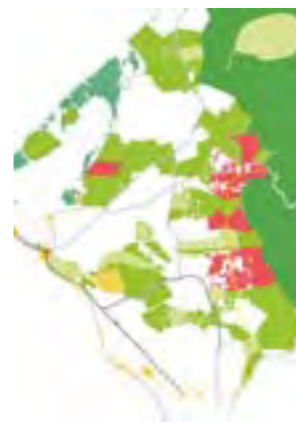
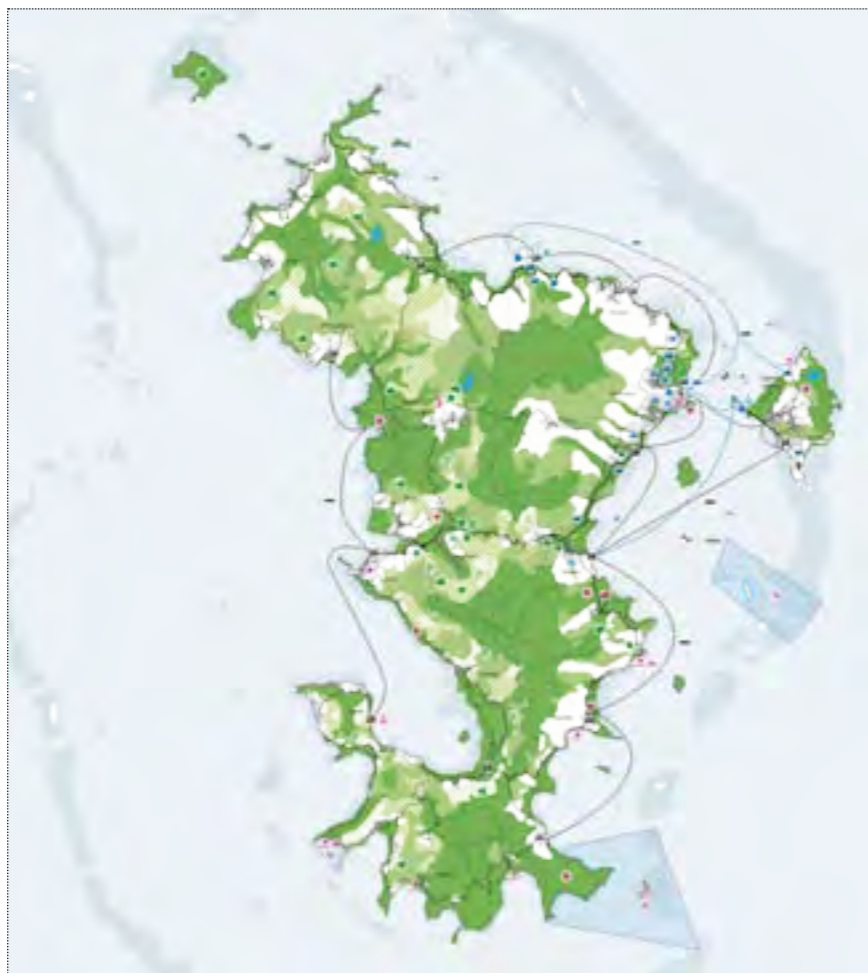
L'intention peut sembler relever de l'évidence, pourtant les ateliers ont révélé une fois encore l'importance d'une réflexion à grande échelle et à long terme pour éclairer les décisions d'aménagement locales à court terme. La démarche a été l'occasion d'une prise de hauteur et d'une approche transversale des problématiques grâce à un « vrai » travail collectif. L'exercice ouvert de l'atelier, auquel la plupart des acteurs ne s'étaient jamais prêtés, a permis de dégager des visions partagées des territoires, avec l'appui du regard neuf et indépendant d'une équipe de concepteurs. Les ateliers ont confirmé que le détour par la grande échelle permettait de donner du sens à des projets locaux en les réinscrivant dans une stratégie globale, et de donner corps à un projet de territoire articulant mobilités et organisation du développement urbain et économique, dont pourront s'emparer les intercommunalités.

- 73 **Ateliers Mayotte et Communauté intercommunale du Nord de la Réunion**
- 81 **Une pensée globale pour le développement**

Les forts contrastes territoriaux en termes de climat, de ressources et d'attractivité, comme de sensibilités politiques, ne facilitent pas la réflexion à l'échelle insulaire. Les deux ateliers ultra-marins ont permis de réinscrire les sites de l'aéroport Roland Garros à la Réunion et des conurbations autour du port et de l'aéroport à Mayotte (objets de la commande initiale des DEAL), dans une vision plus intégrée, englobant toute la façade littorale nord de l'île de la Réunion et l'ensemble de l'île à Mayotte. Soumises à une très forte croissance démographique et contraintes par leur géographie et les risques naturels, les deux îles ne pourront en effet répondre à la pression urbaine exponentielle qu'en réinterrogeant les capacités d'accueil de l'ensemble de leur territoire, dans des logiques d'équilibres et de complémentarités entre leurs différents secteurs.

À Mayotte, l'atelier a permis de faire le grand écart entre les échelles de projet : d'une pensée globale pour l'île à travers une analyse et une vision transversale de l'ensemble du territoire (agriculture, mobilités, aléas...), à des zooms territoriaux qui sont autant de plans-guides pour le développement à venir.

© Obras



« La demande initiale de l'atelier concernait les secteurs du port, de l'aéroport et les villes principales. Nous avons posé les questions à l'échelle de l'ensemble de l'île, parce que l'avenir de Mayotte ne peut pas se jouer que là, mais repose sur des complémentarités et des solidarités. »

Frédéric Bonnet, Obras
Atelier Mayotte

2. Des échelles de projet à géométrie variable, un récit territorial intégrateur

L'approche par le projet développée en ateliers détermine les échelles d'intervention pertinentes, qui ne coïncident pas toujours avec une réalité administrative. Elles témoignent en revanche d'un vécu commun ou d'une communauté d'intérêts qui peuvent devenir le socle sur lequel construire un projet de territoire. Des « villes jumelles » de Normandie, aux « dorsales » de quatre ou cinq communes dans le Marais de Dol, en passant par les huit communes de l'intercommunalité du Pays de Craponne, ces entités de territoires d'échelle intermédiaire sont apparues plus appréhendables par les élus, parce qu'elles peuvent devenir le cadre de coopérations concrètes.

Contre une logique descendante, de la plus grande échelle vers la plus petite, telle qu'elle se pratique aujourd'hui en matière de planification (du schéma stratégique, au SCOT, au PLUi), les ateliers ont mis en lumière l'intérêt d'un processus itératif, d'allers-retours entre les différentes échelles de projet. Dans un sens, le projet de territoire se nourrit des solidarités déjà ancrées localement. Inversement, le projet global permet d'emboîter les échelles et de connecter les diverses initiatives locales qui prennent sens dans le récit commun formulé collectivement en atelier.

« L'approche par le projet donne la bonne échelle, qui peut être celle d'une vallée ou d'une centralité, c'est à géométrie variable. Elle définit aussi les acteurs, en fonction des actions à mettre en œuvre, et enfin les financements. C'est une inversion totale de toutes les logiques aujourd'hui à l'œuvre dans la planification. »

Franck Hულიard, INTERland
Atelier Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion

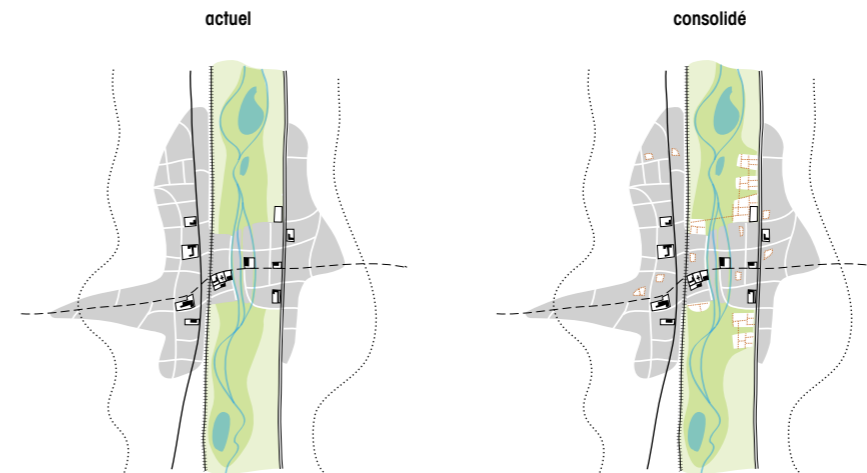
29 **Atelier Vallée de la Bresle**
Les « villes jumelles » : une « petite » échelle de projet réinscrite dans une stratégie territoriale

Dans la vallée de la Bresle, le fond de vallée, où se sont traditionnellement implantées les villes et les industries, a été progressivement délaissé au profit d'un développement sur les coteaux et les plateaux. La stratégie élaborée en atelier s'articule autour d'une idée forte : réinvestir la vallée comme centre dynamique et attractif du territoire. Prenant acte de l'existence de « villes jumelles » qui se font face de chaque côté de la Bresle, l'atelier a proposé de consolider leur destin commun et de redéfinir pour elles des principes de développement et d'aménagement en lien avec le fleuve. La démarche de l'atelier Normandie s'est ainsi appuyée sur cette échelle de projet intermédiaire pour donner corps à une stratégie globale de reconquête.

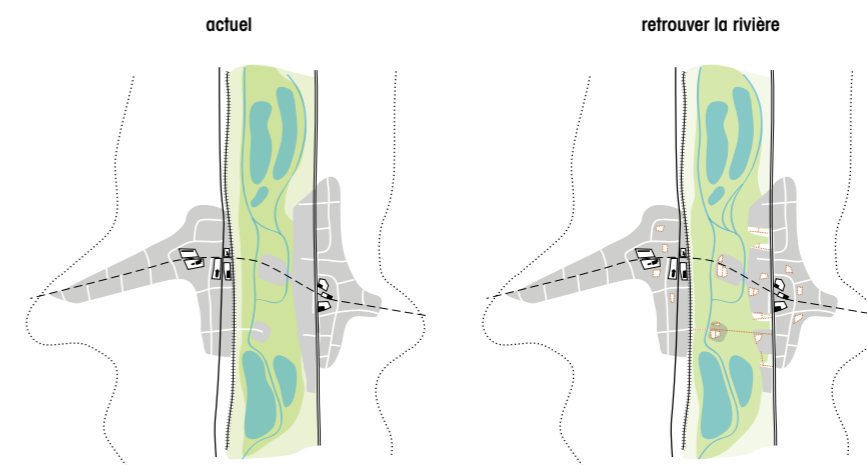


« De part et d'autre de la Bresle, qui est une frontière entre deux départements et deux régions, on trouve des binômes de communes. Ces configurations en « villes jumelles » explosent la notion de périmètre administratif, parce qu'elles ont une réalité historique, géographique et sociale en commun. »

Jean-Marc Bichat, germe&JAM

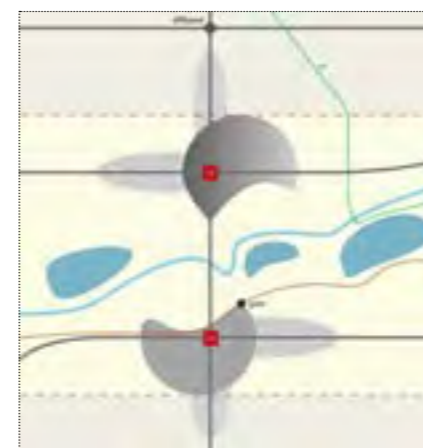


Situations traversantes

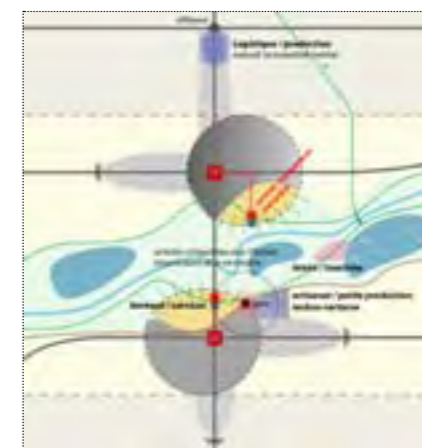


Situations de bordure

Situation actuelle des « villes jumelles » en doublon



Stratégie de développement

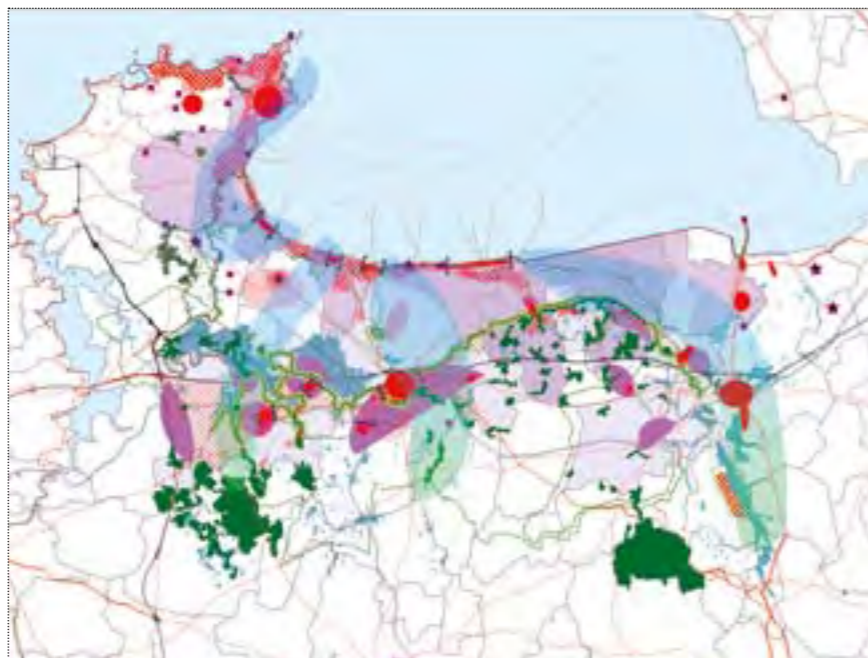


Les « villes jumelles » présentent aujourd'hui deux configurations caractéristiques (traversantes ou de bordure), prometteuses pour consolider le cœur de vallée et retrouver une relation plus étroite avec le fleuve.
© germe&JAM

Ces schémas de principe illustrent l'idée de reconquête de la vallée à travers l'aménagement des « villes jumelles ». Cette reconquête passe par un développement résidentiel sous conditions et avec des formes urbaines adaptées au risque d'inondation, une stratégie de mutualisation des équipements et des services, la hiérarchisation du développement économique entre les activités compatibles avec les centres-villes et celles qui ont besoin d'être connectées à des réseaux de transport performants. Entre les deux villes, la vallée devient un parc, à la fois espace et équipement public, de loisirs et tourisme.
© Alphaville

Atelier Marais de Dol Les « dorsales » : solidarités et mutualisations entre littoral et rétro-littoral

Sur ce territoire littoral très attractif en termes résidentiel et soumis à un PPRSM (en cours d'élaboration), l'enjeu est fort : éviter la banalisation du rétro-littoral et permettre aux communes du bord de mer, qui seront fortement impactées par le plan de prévention, de poursuivre leur développement et d'assurer le maintien de leurs équipements. L'atelier a permis de mettre en évidence l'importance de construire des équilibres et des solidarités entre le littoral et l'arrière-pays, en formulant l'hypothèse d'une réflexion par ce que les concepteurs ont dénommé des « dorsales » cohérentes en termes d'usages et de géographie. Ces grappes de quatre ou cinq communes pourraient ainsi envisager un avenir commun, à travers, par exemple, des projets de mutualisation d'écoles, d'équipements sportifs et culturels, et de mobilités.



Fondées sur la lecture du paysage et des usages, et sur les axes écologiques à préserver, les « dorsales » nord-sud (en bleu et vert sur la carte) ont vocation à valoriser et développer les synergies entre littoral et rétro-littoral et à générer de nouvelles complicités territoriales.
© TN Plus

« Le littoral est à bout de souffle, il faut lui redonner un sens par l'arrière-pays et trouver un équilibre pour l'avenir, dans le cadre du futur PPRSM, pour que chacun puisse continuer à se développer. Les premières réflexions ont mis à jour l'intérêt de sortir du "mille-feuille" : littoral/marais/arrière-pays. Pris isolément, ces territoires meurent ou deviennent des poubelles, alors qu'il y a des logiques en profondeur, depuis le littoral vers l'arrière-pays, en termes de topographie, d'infrastructures, d'emploi, qui militent pour réfléchir à des "dorsales" associant des communes ayant une communauté d'intérêts. On voit bien ici que la bonne échelle de projet n'est pas communale, ni intercommunale, ni départementale, et qu'il faut dépasser les limites administratives pour trouver des associations plus pertinentes. »

Bruno Tanant, TN Plus

3. Des communautés d'acteurs réunies par le projet

L'écoute, le travail collectif, l'implication et la mise en responsabilité des partenaires en cours d'atelier ont révélé des communautés d'acteurs fédérées autour d'un projet ou de plusieurs projets communs, qui seront en mesure de prendre le relais des services de l'État pour poursuivre la démarche. Ce mode de gouvernance par projet, hors d'un cadre institutionnel, prend des formes variées en fonction des spécificités des situations des différents ateliers. Peuvent ainsi être associés sous forme de partenariats public/privé, et à des degrés divers, des intercommunalités, des communes, les services de l'État, des acteurs publics (chambres consulaires, Pays, PNR, etc.), mais également des acteurs économiques ou des opérateurs de l'aménagement.

La question se pose de la pérennité de ces communautés de projet. Sont-elles capables d'exister par elles-mêmes, en dehors de tout cadre institutionnel, et de rester mobilisées sur le temps nécessairement long de la mise en œuvre du projet ? C'est le pari fait par un certain nombre d'ateliers. Le suivi de la démarche, tel qu'il est prévu dans plusieurs feuilles de route, permettra d'évaluer leur engagement. Il semble en tous les cas essentiel que la mise en action du projet de territoire s'adosse à une institution pivot stable, dotée d'un minimum d'ingénierie, d'expertise et d'objectivité pour porter, animer et coordonner les actions dans le temps. À l'exception des ateliers La Réunion et Mayotte, pour lesquels l'État continuera à jouer un rôle central de pilote et de maître d'ouvrage, dans plusieurs ateliers, les Pays sont apparus comme les entités les plus pertinentes pour jouer ce rôle. À plus petite échelle, ce sont les communautés de communes qui prendront le relais.

Atelier Pays de Saverne Plaine et Plateau Une gouvernance à géométrie variable en fonction des projets

L'atelier Alsace illustre bien l'idée de communauté de projets. Sous l'égide du Pays de Saverne Plaine et Plateau, proposé comme pilote de la démarche par les différents partenaires associés à l'atelier, chacune des actions de la feuille de route est portée par des groupes d'acteurs différents, constitués en fonction de leurs compétences et de leur mobilisation.

Cette gouvernance par projet s'organise autour d'un pilote, d'un maître d'ouvrage et des partenaires associés. Il est à noter que dans cet atelier, la DREAL s'efface au profit des autres acteurs pour la mise en action de la feuille de route. La présence du Pays, structure intercommunale stable et transversale, facilite ce passage de relais de l'État aux acteurs du territoire.

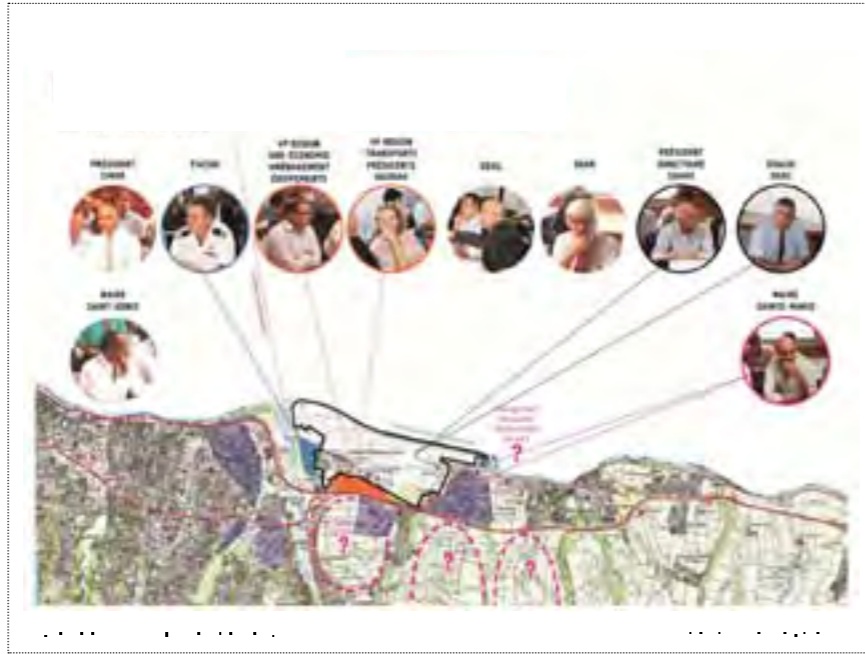
« C'est l'ensemble des acteurs, des compétences et des échelles de réflexion qui constituent le projet de territoire. Il faut construire l'interface entre ces différents projets et échelles pour les inscrire dans l'histoire que nous écrivons ensemble pendant l'atelier. »

Claire Chaffanjon, DREAL ACAL

Pour mettre en œuvre la stratégie de développement de l'aéroport Roland Garros, la feuille de route a identifié quatre axes de travail, chacun étant coordonné par un acteur ou un binôme d'acteurs, associé à des partenaires. La spécificité insulaire et le rôle historique de l'État sur l'île ont conduit la DEAL à rester le coordonnateur de la mise en œuvre de la feuille de route. Sur proposition du préfet, la démarche conserve d'ailleurs l'appellation « Atelier des territoires » afin de continuer à être identifiée par les acteurs dans sa spécificité.

« Les coordonnateurs des axes de la feuille de route n'ont pas été désignés par le préfet. Ils se sont imposés logiquement au cours des réflexions. L'atelier a permis d'intéresser tous les acteurs à la démarche, chacun a ainsi trouvé son intérêt à coordonner ses projets avec ceux des autres. »

Manuella Bellouard, DEAL Réunion



Les principaux acteurs de l'atelier.
© INterland

Ainsi, les solidarités territoriales s'illustrent selon les ateliers par des « figures », des géographies de projet particulières : les « villes jumelles » de Normandie, les « dorsales » du Marais de Dol, ou des communautés d'acteurs se constituant pendant le processus de l'atelier, qui s'adossent à des pratiques préexistantes comme en Alsace ou à La Réunion. C'est en tous les cas le mode projet, la volonté des acteurs et l'appui d'une équipe pluridisciplinaire extérieure qui créent l'espace de dialogue propice à forger des projets fondés sur de nouvelles formes de solidarité.

B. Centres-bourgs, gares, équipements publics : des biens communs à reconquérir

Les « biens communs » fondent l'identité des territoires, ils racontent leur histoire, offrent à leurs habitants l'espace d'une sociabilité partagée et des services de proximité. Pourtant, à l'image des gares et des centres-bourgs, ils se sont parfois trouvés délaissés jusqu'à tomber à l'abandon, impactés par la décroissance démographique ou concurrencés par un modèle de développement périurbain. Les ateliers ont exploré leurs potentiels sous-exploités pour en faire les leviers stratégiques d'une armature territoriale renouvelée. Réinventer le rôle des équipements, réenchanter les centres-bourgs, penser l'organisation territoriale par le train, c'est à travers ce nouveau regard que pourra se construire un développement durable, équilibré et maîtrisé des territoires.

1. Faire vivre les centres-bourgs, un « projet de territoire » en soi

Dans tous les ateliers situés en territoire métropolitain, s'est posée la question du devenir des centres-bourgs. Pour la plupart en situation de déclin, ils demeurent des lieux repères de l'identité collective, dont élus comme habitants n'ont pas toujours mesuré l'importance, ni le rôle structurant à l'échelle élargie des bassins de vie. Si la question de la reconquête des centres anciens est devenue une priorité des politiques urbaines, les solutions restent encore à trouver.

Dans les territoires périurbains en croissance (en Midi-Pyrénées ou sur une partie de la vallée de l'Andelle en Normandie), et comme dans tant de villes petites et moyennes, les centres sont concurrencés par l'offre abondante de maisons individuelles en secteur pavillonnaire. Ils font ainsi les frais du laisser-faire des politiques publiques qui ont encouragé le développement d'une offre résidentielle standardisée en périphérie et autorisé l'ouverture de zones commerciales. Dans les territoires hyperruraux, comme en Auvergne, les phénomènes de vacance observés dans certains villages sont anciens, liés à la déprise économique et démographique et à l'absence de marché de l'immobilier.

Ces situations fragilisent les territoires, elles créent des difficultés d'accès aux services et renforcent les inégalités sociales. Elles nuisent à la qualité du cadre de vie par la banalisation des paysages et entraînent une détérioration progressive de l'environnement, liée à l'artificialisation des espaces agricoles et naturels.

Pourtant, les centres-bourgs restent les pièces maîtresses de ces territoires dits « détendus », même s'ils n'offrent pas aujourd'hui des conditions d'habiter adaptées à nos besoins contemporains. Les ateliers ont bien montré la nécessité d'engager leur reconquête au nom d'une qualité de vie, d'une sociabilité et d'une solidarité territoriale retrouvées.

« La ville centre est un bien commun. Elle joue un rôle en termes de lien social, de structuration du territoire, de transports, de patrimoine, de représentation, mais les élus comme les habitants n'en ont pas toujours conscience. En Alsace, une ville comme Sarre-Union se retrouve aujourd'hui avec dix ou quinze bâtiments publics vacants dans son centre, dont elle ne sait pas quoi faire. Les habitants des petites communes autour consomment les commerces et services installés en périphérie, mais ne vont plus chercher l'urbanité du centre-bourg. L'atelier a tenté de faire exister cette notion de ville-centre, qui doit être soutenue par les communes satellites parce qu'elle possède le plus fort potentiel d'attractivité. »

Florian Dupont, Franck Bouffé Consultants
Atelier Pays de Saverne Plaine et Plateau

Comment faire, dans certaines situations de désertification et de dégradation avancées, pour revitaliser les centres, les rendre attractifs, donner envie aux habitants et aux porteurs de projet de les réinvestir ? On l'a vu, une politique de planification raisonnée, limitant les possibilités d'extensions périphériques pour privilégier les rénovations et les constructions en tissu urbain constitué, équipé et desservi, est un préalable que tous les ateliers ont permis de rappeler.

Au-delà, il faut aussi envisager des interventions physiques sur le bâti et les espaces publics, une politique d'acquisition foncière, de services, une stratégie commerciale, et pourquoi pas, des occupations temporaires ou événementielles dans l'attente d'un regain d'attractivité. Qui voudrait en effet habiter une ville aux volets clos, aux devantures fermées ?

La redynamisation des centres-bourgs relève d'une stratégie globale, c'est « un projet de territoire en soi qui engage l'ensemble des questions d'aménagement »¹, implique des partenariats entre acteurs publics et privés et l'association des habitants. Plusieurs ateliers se sont emparés de cette question et ont engagé des réflexions sur les dispositifs à mettre en place et les acteurs à mobiliser. C'est notamment le cas à Craonne-sur-Arzon, en Auvergne et à Sarre-Union, en Alsace.

57 Atelier Pays de Craonne À Craonne-sur-Arzon, le pari de la jachère urbaine



Dans le centre de Craonne-sur-Arzon, la vacance des rez-de-chaussée commerciaux et la dégradation du bâti, associées à une très faible attractivité résidentielle, nuisent à l'image de la ville.
© Passagers des Villes



« Dans un contexte d'atonie du marché immobilier, sans acteurs du logement, avec un patrimoine qui tombe en ruine dans les centres-bourgs, quelle est l'alternative ? Comment inventer un système de mise en jachère des bâtiments pendant dix ou quinze ans pour éviter de démolir, sans pour autant réhabiliter tout de suite, et protéger les bâtiments de la dégradation, dans l'attente d'un renouveau d'attractivité ? »

Humbert David, Passagers des Villes

1. Frédéric Bonnet, Aménager les territoires ruraux et périurbains, rapport remis à Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, 7 janvier 2016

Le concept de jachère urbaine a émergé au cours des deux ateliers Auvergne : Pays de Craonne et Val de Besbre, deux territoires ruraux en déprise démographique, sans marché immobilier, dont les centres-bourgs connaissent des phénomènes de vacance des logements comme des locaux commerciaux, et de délabrement du bâti. Sans attractivité, comment maintenir ces centres dans leur rôle de pôle de services et de commerces, d'espaces de représentation et de sociabilité ? Comment, dans ce tissu urbain dense de centre-bourg, à la fois préserver le bâti et se mettre en capacité de l'adapter à de nouvelles demandes (petites surfaces, jardins, logements pour personnes âgées, etc.) ?

Portée par l'équipe Passagers des Villes lors des ateliers, l'intuition de la jachère urbaine a été approfondie lors d'une réunion de travail sur le logement à l'échelle régionale, à l'initiative de la DREAL, associant un réseau élargi de professionnels de l'habitat : Conseil départemental de l'Allier, Association régionale Auvergne de l'union sociale pour l'habitat (ARA-USH), SOLIHA Haute-Loire, PNR Livradois-Forez, EPF SMAF, Caisse des dépôts et consignations, etc.

À l'ordre du jour :

- gérer la vacance dans un contexte de déprise immobilière

- mettre en œuvre des interventions ciblées sur des secteurs stratégiques
- concilier préservation du patrimoine et nouveaux modes d'habiter
- mobiliser les outils opérationnels

Le principe de jachère a trouvé un écho très favorable auprès des différents partenaires. L'EPF local a présenté les dispositifs usuels adaptés pour porter et entretenir à minima les ensembles bâtis. Au-delà de ces mesures conservatoires, et face au constat partagé d'une faible efficacité des dispositifs traditionnels (préemption, OPAH, etc.), les acteurs du logement ont collectivement partagé leurs expériences pour esquisser des réponses :

- penser globalement les questions d'habitat, de services, d'espaces publics et de commerce, à différentes échelles spatiales (intercommunales et ciblées sur les centres-bourgs) et temporelles (à dix ou quinze ans), afin de définir des stratégies, aussi bien en termes d'habitat que de foncier et d'aménagement urbain,
- travailler en partenariat avec les différents acteurs de la filière logement (région, département, collectivités, opérateurs, bailleurs, etc.), mais également associer aux réflexions les habitants et les commerçants. Le PNR Livradois-Forez, qui mène

« Dans nos territoires, il faut accepter de vivre une déprise, et bien la vivre. C'est un peu le principe de la jachère urbaine. Il faut accepter aussi que la puissance publique ne puisse pas tout faire. En attendant que le privé réinvestisse quand les centres auront regagné en attractivité, les interventions vont se focaliser sur des secteurs stratégiques pour créer un effet vitrine. Toutes ces actions sont à mener de front : sur les espaces publics, les commerces, les services, les équipements et l'habitat, dans une stratégie d'enrichissement réciproque. Parallèlement, nous devons aussi communiquer positivement sur l'intérêt d'habiter en centre-ville. »

Carole Evellin-Montagne, DREAL Auvergne Rhône-Alpes

depuis 2011 le programme « habiter autrement les centres-bourgs »² a notamment fait part de l'impact positif de la participation de la population³ à la réussite de ce projet,

- s'appuyer sur les EPF, qui aident déjà les collectivités à mettre en place des politiques foncières anticipatrices, et qui peuvent assurer la gestion des biens et coordonner des travaux de démolition et de dépollution en vue de l'aménagement,
- envisager comme le propose l'ARA-USH dans son « manifeste pour une autre politique de l'habitat dans les territoires dits détendus », une politique de « défaisance » : démolir des ensembles bâtis trop dégradés pour reconquérir une qualité de vie dans les centres, redonner des vues, de la place pour des espaces publics ou des jardins, tout en gardant l'identité des centres-bourgs,
- permettre des assouplissements du dispositif normatif relatif à l'accessibilité et à la rénovation thermique, qui pénalise aujourd'hui les opérations de rénovation,
- communiquer sur des opérations réussies pour valoriser la vie dans les centres-bourgs.

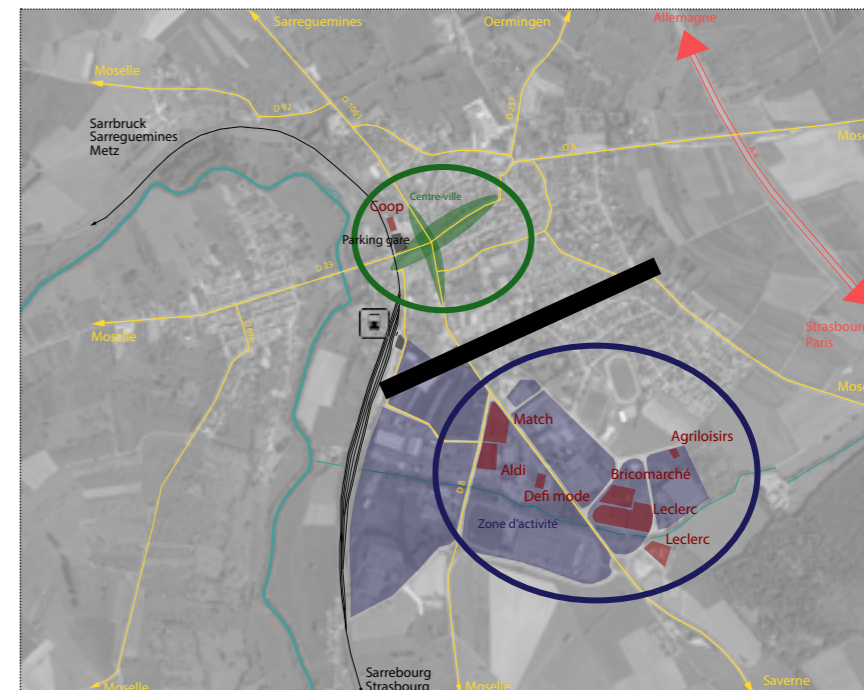
35 Atelier Pays de Saverne Plaine et Plateau Sarre-Union, une stratégie globale pour le centre-ville

À Sarre-Union, l'un des trois territoires sujets des ateliers localisés de l'atelier Pays de Saverne, plusieurs questions étaient en jeu : la pérennisation d'une ligne TER, la place du pôle gare comme lieu stratégique dans la ville, l'articulation entre développement urbain et mobilités et la revitalisation du centre-ville.

Avec ses 3 000 habitants, Sarre-Union est aujourd'hui le centre d'un bassin de vie important. Pourtant, son centre ancien se désertifie. Autour de la Grand Rue, de nombreux logements sont vacants et des rez-de-chaussée commerciaux fermés, concurrencés par les polarités commerciales installées en périphérie. La ville est en effet morcelée en microterritoires hermétiques les uns aux autres : le centre ancien, la zone résidentielle, le lycée et les équipements et la zone d'activités. À l'écart, la gare est aujourd'hui peu accessible, malgré son fort potentiel dans une perspective de développement des mobilités durables.

L'atelier localisé a mis à jour plusieurs enjeux : redynamiser le centre ancien et le pôle gare, potentiels vecteurs d'urbanité à l'échelle de la commune et du territoire, créer des porosités entre les différents secteurs de la ville pour favoriser les mobilités douces. Pour y répondre, l'équipe projet (DREAL, DDT et concepteurs) a envisagé toutes les hypothèses, y compris les moins réalistes comme le déplacement de la gare, pour démontrer l'intérêt de réfléchir à un projet stratégique global pour la ville, articulant mobilités douces, rabattement vers la gare, actions sur le centre-ville, et mobilisant les acteurs publics et privés.

Plusieurs pistes ont été évoquées pour revaloriser le centre ancien, notamment le fait d'assumer une forme de dédensification du bâti par des démolitions stratégiques, afin d'adapter le tissu urbain aux usages contemporains et de réintroduire une trame paysagère à même de renforcer la porosité de ce tissu et de faciliter les mobilités piétonnes.



Un territoire communal morcelé © Urban Act

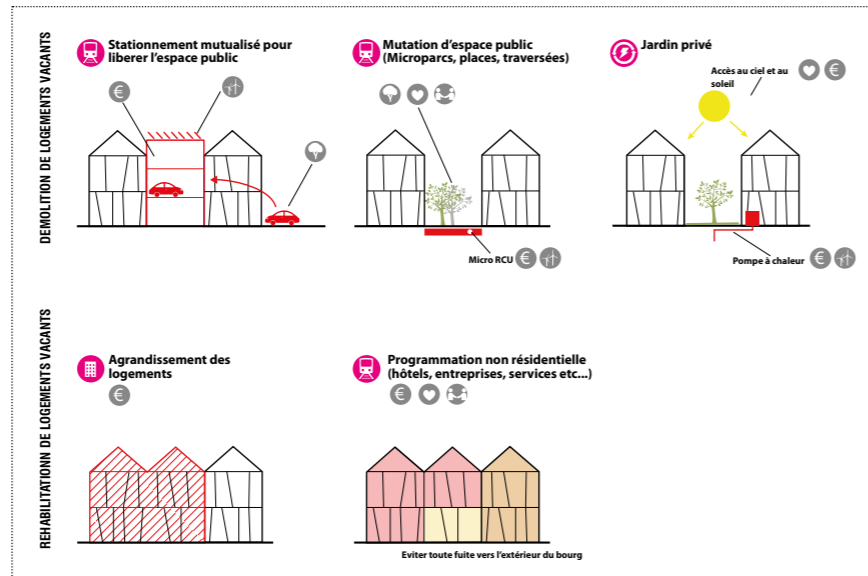


Logements et rez-de-chaussée commerciaux vacants dans le centre-bourg © Conseil départemental du Bas-Rhin

2. <http://www.parc-livradois-forez.org/Habiter-autrement.html>

3. Participation citoyenne dans le cadre du programme « habiter autrement les centres-bourgs », voir le court-métrage La Glace à la Fourme, réalisé par Le Collectif Etc. avec les habitants de Cunihat, et projeté lors de l'atelier 2 du Pays de Craonne : <http://www.parc-livradois-forez.org/La-glace-a-la-fourme.html>

Des pistes d'action pour revaloriser le centre ancien : démolir et réhabiliter pour agrandir des logements, installer des programmes non résidentiels, réaliser des stationnements mutualisés, créer des jardins privés ou des espaces publics pour combler le déficit actuel et les attentes des nouveaux arrivants.
© Franck Boutté Consultants



Un exemple de revalorisation d'un îlot du centre-ville caractérisé par une faible porosité et de nombreux locaux vacants. Des bâtiments sont détruits pour dédensifier l'îlot et créer une venelle et une continuité verte. Les bâtiments existants font l'objet d'extensions et de surélévations.
© Urban Act



La question des démolitions stratégiques s'est confrontée à celle de la préservation du patrimoine. Pendant l'atelier, une démarche de création d'une AVAP⁴ était en cours. Les temps d'échanges ont permis de décider collectivement de l'organisation d'une rencontre entre l'ABF et l'équipe projet afin d'échanger sur le cahier des charges de la démarche et de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour passer d'un projet d'« AVAP patrimoniale » à un projet global pour le centre de Sarre-Union, en valorisant son patrimoine paysager, urbain et bâti.

« La cité historique de Sarre-Union a un patrimoine culturel important, vecteur d'attractivité, qui doit être valorisé, donc habité. Pour cela, il faut lui redonner de la fonctionnalité, de l'habitabilité et accepter peut-être de démolir. Il faut aussi mettre les habitants et les propriétaires fonciers dans le coup. Après l'atelier, nous allons poursuivre le travail avec eux sous une forme participative inspirée de la démarche ateliers. »

Claire Chaffanjon, DREAL ACAL

35 Atelier Pays de Saverne Plaine et Plateau À Tieffenbach : optimiser un foncier stratégique de la transition énergétique

À proximité de la halte ferroviaire de Tieffenbach-Struth, sur la ligne Strasbourg-Sarreguemines - Sarrebruck, les trois hectares de friche industrielle acquis par la commune de Tieffenbach (280 habitants) sont vite apparus comme un espace stratégique sur lequel tester les enjeux identifiés en atelier autour de l'articulation urbanisme-mobilités et transition énergétique : densification autour des gares, programmation intercommunale, intermodalité, réflexion à l'échelle d'un bassin de mobilité et à long terme.

2. Réinvestir les gares

Dans les territoires ruraux et périurbains, les ateliers ont inmanquablement remis le sujet des mobilités au centre des réflexions, rappelant notamment le rôle essentiel du réseau ferré et des gares, dont le potentiel considérable est encore largement sous-exploité par les usagers comme par les collectivités. C'est pourtant en partie là que se joue l'avenir de ces territoires, souvent fragilisés par leur dépendance à la voiture.

Dans une perspective de transition énergétique, donc de développement des mobilités alternatives, beaucoup d'ateliers ont ainsi mis en évidence la nécessité de valoriser l'usage du train, de faciliter l'accessibilité et le rabattement vers les gares et d'optimiser le foncier stratégique situé à leurs abords. Les gares pourraient ainsi devenir des pôles intermodaux attractifs, « augmentés » de nouveaux usages (location de vélos, cafés), services (halte-garderie, poste) et programmes (logements, commerces, espaces de coworking).

Au-delà des enjeux auxquels elles répondent en termes de déplacements et de revitalisation des communes, les gares sont aussi un sujet qui doit engager les élus dans une réflexion collective à l'échelle d'un bassin de mobilité, pour exploiter au mieux leur potentiel de structuration du territoire. Cette revalorisation des gares en tant qu'espaces structurants est d'autant plus importante qu'elle répond à un enjeu fort aujourd'hui, celui de pérenniser l'infrastructure ferroviaire pour desservir les territoires ruraux et périurbains. Néanmoins, il convient de noter que le remplacement des trains par les réseaux de bus est un choix adopté dans plusieurs régions de France. En ce sens, cette question dépasse l'échelle locale de réflexion.

« Les ateliers ont été l'occasion de rappeler que les lignes de chemin de fer, ou plus généralement de transport en commun, sont un trésor pour les communes, et qu'elles doivent le faire vivre en l'alimentant. C'est un sujet global, à l'échelle du bassin de mobilité, dont les élus doivent s'emparer collectivement. La gare aussi est un sujet commun. Son rayonnement en fait un sujet territorial, les élus doivent en prendre la mesure. »

Florian Dupont, Franck Boutté Consultants



© DREAL ACAL



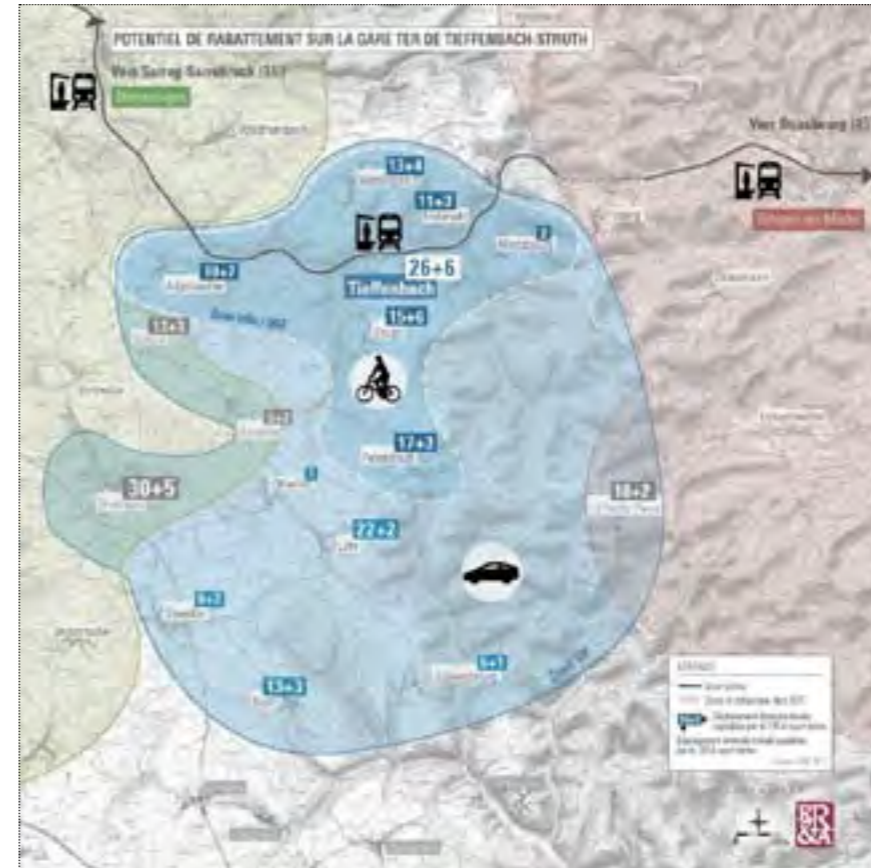
Lors de l'atelier localisé qui s'est tenu à Tieffenbach, le maire Roland Letscher présente son territoire et la friche industrielle jouxtant la gare, acquise il y a plusieurs années par la commune pour y construire un lotissement et accueillir de nouveaux habitants.
© Franck Bouffé Consultants



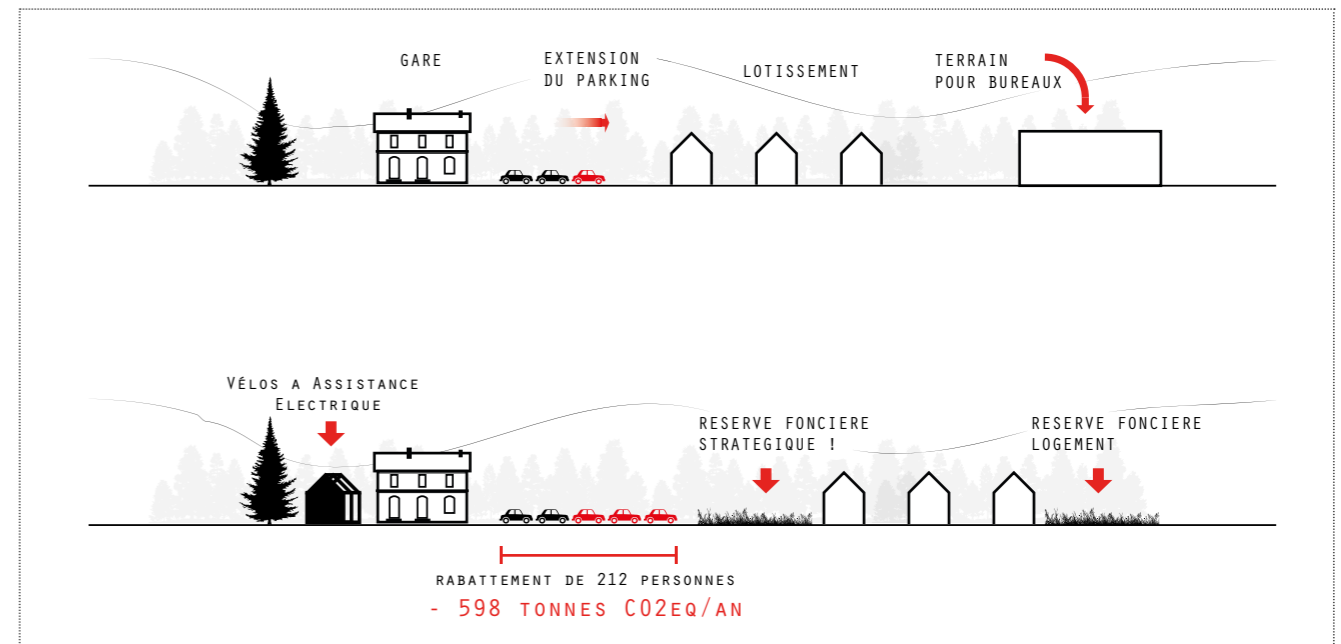
Le plan du lotissement communal initialement prévu. L'atelier intervient alors qu'un investisseur-promoteur a déjà dessiné un projet de quinze lots d'habitation. Pour accompagner les phénomènes de rabattement déjà existants, une extension du parking est également prévue ainsi qu'un emplacement pour des bureaux.
© Franck Bouffé Consultants

« Avec l'atelier, nous avons pris conscience que nous pouvions faire un projet qui s'inscrit dans le paysage du village, avec un potentiel plus intéressant que le projet de départ et une vocation intercommunale à terme. Cette vision plus globale et à long terme, nous n'aurions pas pu l'avoir seuls. La réserve foncière laisse la porte ouverte aux réflexions intercommunales à venir. On pourrait par exemple créer des équipements qui rendent service aux gens qui prennent le train : équipements scolaires ou crèche, boulangerie... , pour attirer aussi de jeunes couples. »

Roland Letscher, maire de Tieffenbach



L'atelier repositionne ce projet communal dans une logique globale articulant urbanisme et déplacements, et à l'échelle du bassin de mobilité. Le potentiel de rabattement en voiture, en vélo et à pied sur la gare a mis en évidence l'intérêt, y compris en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de construire un parking plus important.
© RRA



À l'issue de l'atelier, la commune de Tieffenbach et la Communauté de Communes de la Petite-Pierre portent aujourd'hui cette nouvelle esquisse qui propose toujours 15 lots, mais plus petits et avec certaines maisons accolées, ainsi qu'une réserve foncière pour un équipement ou des services communautaires (commerces, équipements, bureaux, etc.), une autre pour de nouveaux logements à terme, et 50 à 60 ares pour agrandir le parking.
© Franck Bouffé Consultants

3. Requestionner la nature et le rôle des équipements publics dans la ville

Comme les gares, les équipements publics ont un potentiel d'urbanité et de structuration des territoires très important et sous-investi que les ateliers ont été l'occasion de rappeler. Les réflexions ont ainsi permis de requestionner leur place dans la ville, leur programmation et leur mode de fonctionnement, en particulier leur rôle dans l'attractivité renouvelée des centres-bourgs.

Par facilité ou opportunité foncière, certaines collectivités font le choix d'implanter leurs équipements à l'écart des villes, sans toujours prendre la mesure de l'impact de ces décisions sur le fonctionnement de leur territoire et la qualité de vie des usagers. Alors que tous les ateliers situés en territoires ruraux ou périurbains ont fait de la reconquête des centres-bourgs un axe prioritaire de leur stratégie, les équipements apparaissent comme des leviers puissants pour donner un nouveau souffle à ces centralités. Ils offrent en effet l'opportunité de réinvestir des bâtiments à l'abandon, de requalifier les espaces publics qui les bordent et génèrent une forme d'intensité urbaine. Les élus de la communauté de communes du Pays de Craonne l'ont bien compris. Leur projet de maison de santé et de services publics dans le centre-bourg, lancé pendant le temps de l'atelier, est un outil au service du renouveau du centre.

Que faire lorsque les équipements sont déjà implantés en périphérie des secteurs urbains, isolés et souvent mal desservis par les transports en commun ? C'est la ville alors qui doit venir à eux. Les ateliers ont mis en évidence l'importance de capitaliser sur leur potentiel d'urbanité en agrégeant autour d'eux les éléments qui font la ville : espaces publics, transports en commun, services, commerces, logements.

La flexibilité programmatique de ces équipements, leur reconversion possible, leur plus grande ouverture sur leur environnement ont également été abordées en atelier. Quelle porosité envisager avec la ville afin qu'ils ne restent pas des objets isolés, dédiés à leur seule fonction et à leurs seuls usagers, mais participent plus largement au devenir des territoires ?

Plusieurs préconisations ont été formulées en atelier pour «faire ville avec les équipements». En premier lieu, instaurer une mixité des programmes dans les futures constructions, en y intégrant par exemple des logements, et anticiper la reconversion des bâtiments, car si l'île doit répondre aujourd'hui à des besoins élevés, elle pourrait à plus long terme se trouver suréquipée et avoir besoin de réaffecter ces locaux à d'autres usages. Pour les équipements déjà là, la stratégie propose de travailler sur l'aménagement des espaces publics et la desserte par les transports en commun pour faciliter leur accessibilité, et d'y agréger d'autres programmes et services.

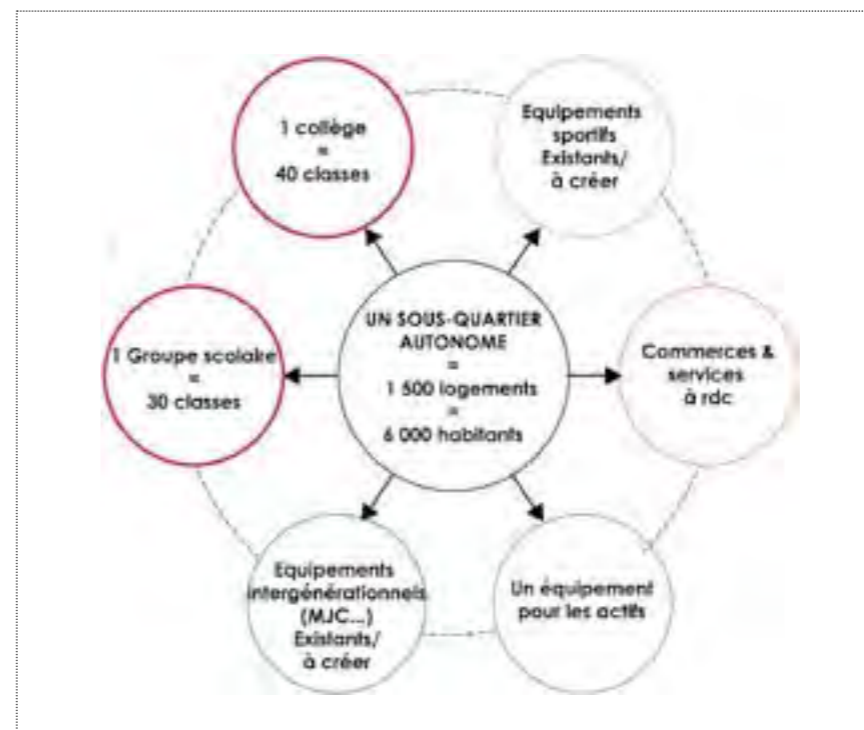
73 Atelier Mayotte Faire ville avec les équipements

Le cas de Mayotte est particulier. Depuis la départementalisation en 2011, et pour répondre aux besoins importants d'une population en forte croissance, l'île doit se doter de nombreux collèges, lycées et groupes scolaires à l'horizon 2030, dans une logique de rattrapage qui dicte parfois des implantations «hors sol».

On peut ainsi trouver des collèges-lycées de 10 000 élèves en dehors des villes, difficilement accessibles à pied et mal desservis par les transports en commun. Ces équipements isolés pourraient pourtant devenir le point d'ancrage de nouveaux quartiers.



École maternelle à Dembeni, située aux franges de la ville © Obras



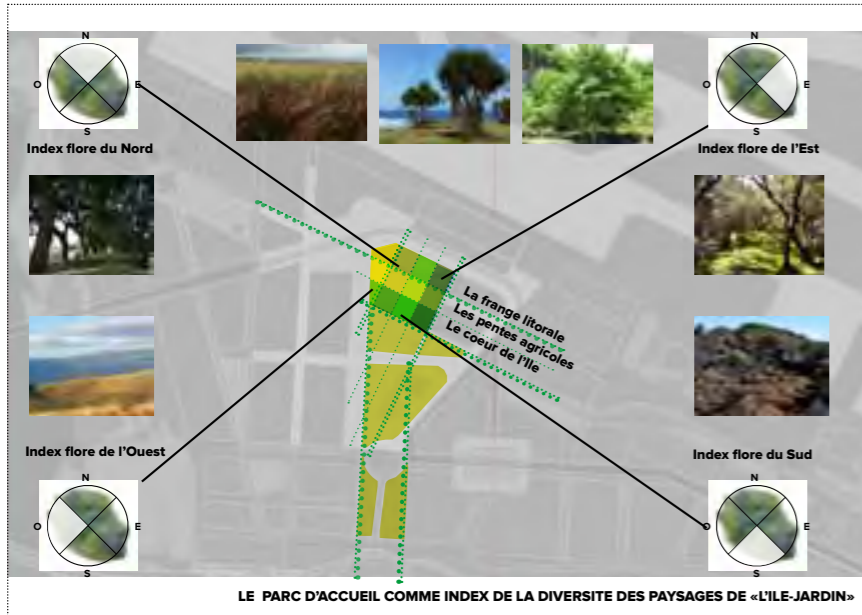
Le schéma ci-contre présente de manière théorique le fonctionnement d'un quartier à partir d'un seuil de logements et d'habitants susceptible de déclencher la construction d'équipements scolaires. À Mayotte, ce seuil est de 1 500 résidences principales (contre 750 en métropole). Cette masse critique permet d'envisager la formation d'un quartier avec l'ensemble des éléments programmatiques qui assurent l'animation et l'autonomie. © Obras

«Quand les équipements scolaires sont déjà là, il faut construire le projet urbain autour d'eux, en positionnant à proximité des équipements complémentaires, en travaillant sur l'espace public et sur la place des transports en commun. Les élus l'ont bien compris, d'autant plus qu'ils ont des demandes de la population très fortes sur la sécurité des enfants.»

Frédéric Bonnet, Obras

À La Réunion, l'aéroport Roland Garros, situé sur la façade littorale nord de l'île, est aujourd'hui un équipement de transport aérien autonome et fermé sur lui-même, alors même qu'il se trouve au cœur des secteurs les plus urbanisés de l'île. Il a vocation à devenir une zone de développement économique majeure, futur « hub » métropolitain à l'échelle

de l'océan Indien, nécessairement ouvert sur le territoire. L'atelier a permis de réinscrire cet équipement dans sa relation à l'ensemble de l'île et à la façade littorale. Au-delà de sa fonction aéroportuaire, il devient un élément de paysage à part entière, une zone de développement économique qualitative, génératrice d'urbanité.



« L'aéroport doit devenir une porte d'entrée sur le paysage exceptionnel de cette "île jardin" qu'est La Réunion. Nous avons imaginé un grand parvis botanique, comme un index de la végétation tropicale très spécifique de l'île, pour accompagner la programmation économique de la zone aéroportuaire. »

Nicolas Bonnenfant, Coloco

Ainsi, les débats en atelier, l'échange de bonnes pratiques, la confrontation à la réalité du terrain ont permis de reposer collectivement les principes d'un développement urbain durable et maîtrisé, qui s'invente in situ avec les acteurs locaux. Ils ont mis en lumière la nécessité d'une approche à la fois globale et transversale des questions de mobilités, d'habitat, de services, d'équipements et d'activités, mais également très ancrée dans les réalités locales. Les territoires en déprise et en perte d'attractivité aujourd'hui peuvent se transformer en territoires d'avenir aux potentiels inexplorés. Ce sont des biens communs, points d'ancrage de stratégies de développement à inventer au cas par cas.

C. Réinventer les territoires à partir de leurs ressources propres

En remettant les ressources territoriales – naturelles, économiques, humaines – au cœur des stratégies de projet, les ateliers engagent les territoires dans un modèle de développement plus endogène et plus autonome. Ils s'inscrivent ainsi dans le processus global de transition qui prend depuis quelques années une place croissante dans la réflexion et l'action pour une société plus durable. Les territoires, mieux conscients de leurs atouts, peuvent imaginer des modèles économiques plus résilients, valoriser leurs singularités, préserver leurs paysages et offrir à leurs habitants un cadre de vie de qualité. En somme, construire les bases d'une nouvelle attractivité.

1. Faire projet de territoire avec les ressources locales

Lors de cette session 2014-2015, plusieurs territoires ont fait de la valorisation des ressources le sujet de leurs ateliers. C'est le cas, par exemple, des deux ateliers de Pays de Craponne et Val de Bresle, intitulés « les ressources inexploitées des territoires : un atout pour une nouvelle dynamique? », et des ateliers Normandie, conçus autour de la reconversion des friches industrielles qui sont un héritage patrimonial des vallées de la Bresle et de l'Andelle. Sur ces territoires ruraux et post-industriels fragilisés par la déprise économique et démographique, cette porte d'entrée dans le projet a été identifiée comme un levier de reconquête d'une nouvelle attractivité.

Le regard neuf porté sur les territoires à l'occasion de la démarche d'atelier a permis de révéler des richesses méconnues, ou peu reconnues, insuffisamment exploitées ou mises en réseau. Les ateliers ont montré que les territoires, appréhendés dans toutes leurs épaisseurs historiques, géographiques et humaines, portaient en eux leur propre capacité de réinvention, sur laquelle peut se construire un projet de développement intégré plus endogène, donc plus pérenne.

29 Atelier Vallée de la Bresle L'eau et le lit majeur de la Bresle comme fils conducteurs du projet de territoire



Dans la vallée de la Bresle, l'eau a toujours marqué l'identité du territoire et contribué à l'économie locale. Elle a déterminé l'implantation des industries en fond de vallée, celle des villages et le tracé des routes.

Aujourd'hui, le territoire s'est détaché progressivement de sa géographie et de son histoire pour se développer en fonction des opportunités foncières, dans une logique de colonisation des coteaux et des plateaux agricoles.

Les débats en atelier ont remis l'histoire, la géographie, l'eau, y compris dans sa dimension « risques », et l'agriculture au cœur du projet. Ils ont permis de faire émerger l'idée d'une reconquête du fond de vallée et d'un nouveau modèle de développement autour de la rénovation de son écosystème.



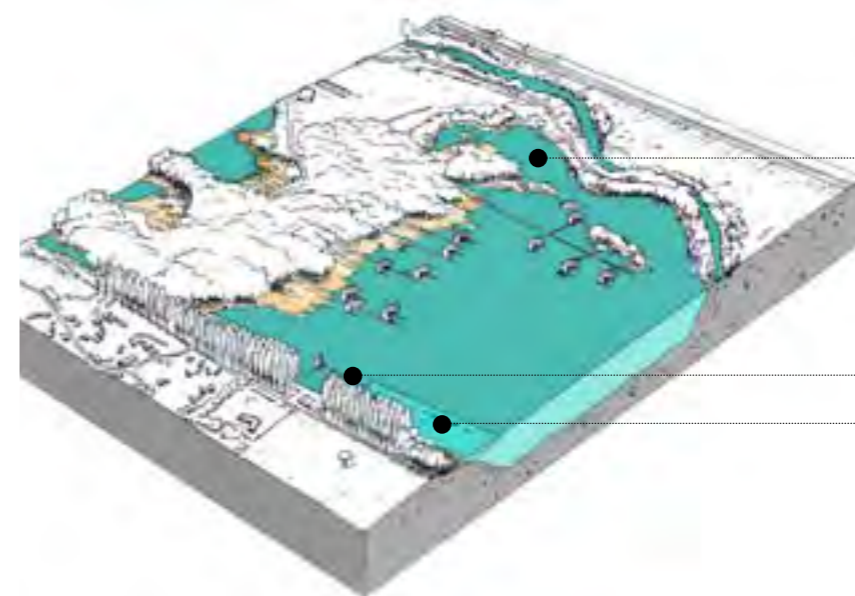
Cette approche se décline sur le territoire à travers deux propositions principales :

- le redéveloppement des villes de la vallée dans une relation plus poreuse entre système urbain et système naturel,
- le développement d'une économie touristique et piscicole qui réactive et recycle les gravières et consolide les fondations urbaines.

Exploitée dans tous ses aspects – paysagers, économiques, hydrauliques – l'eau guide le projet et lui donne sens, de la stratégie globale jusqu'aux cas opérationnels identifiés.



La grande ballastière de Gamaches. L'exemple de la reconversion des ballastières, ces anciennes gravières de ballast, illustre bien la cohérence de la stratégie territoriale à toutes les échelles. À l'avenir, ces ouvrages hydrauliques à l'abandon pourraient accueillir à la fois des exploitations alguicoles, piscicoles et maraîchères de nouvelle génération (aquaponie) et des activités touristiques compatibles avec le milieu naturel et génératrices d'une économie locale.



- Accueil touristique sur l'eau, complémentaire au camping, qui valorise le milieu naturel
- Une base nautique qui laisse toute leur place aux qualités paysagères et naturelles
- Une piscine naturelle dans la ballastière ?

« Le paysage est une économie. Dans les territoires post-industriels de Normandie, l'ingénierie de l'eau a été abandonnée parce que son entretien coûte très cher. Pourtant, tous ces ouvrages sont indispensables à la valeur des vallées, ils peuvent même devenir un système économique. C'est le cas des ballastières qui constituent une richesse énorme, un potentiel à la fois en termes économiques, touristiques et paysagers. »

Jean-Marc Bichat, germe&JAM

49 **Atelier Val de Besbre**
La boucle des sept châteaux :
un projet touristique global



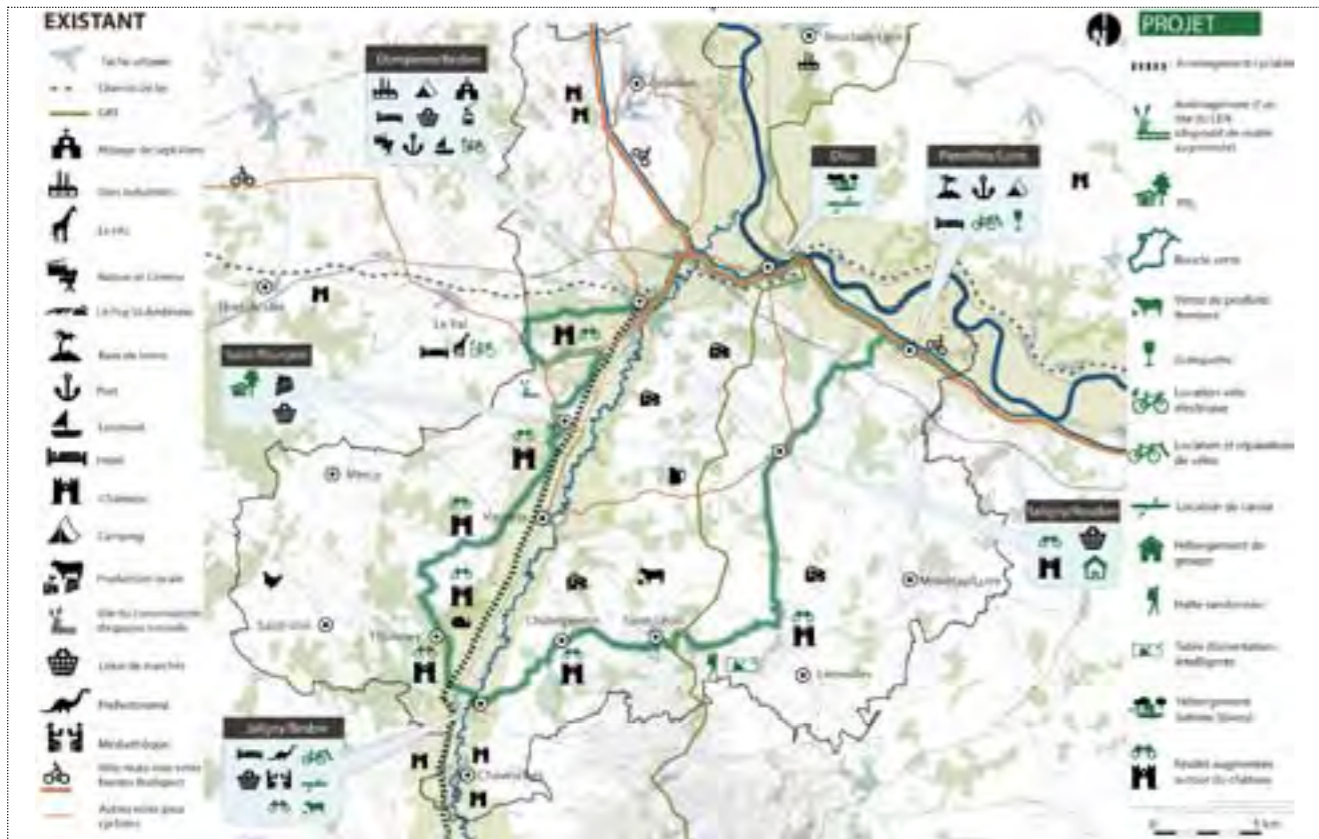
© Passagers des Villes

Dans le Val de Besbre en Allier, territoire rural et de tradition industrielle, fragilisé par la décroissance démographique, la question posée par l'atelier était claire : « les ressources inexploitées, un atout pour une nouvelle dynamique des territoires ruraux ? ». La stratégie élaborée collectivement a permis de répondre par l'affirmative. La connaissance de ses propres ressources, ici un patrimoine historique, paysager, agricole et environnemental de grande qualité, et leur mise en réseau

ouvrent effectivement de nouvelles perspectives de développement en milieu rural, axées sur l'économie locale.

Parmi les projets pivots envisagés, la boucle verte des sept châteaux est un parcours vélo reliant des châteaux du 14^e et 15^e siècle, les centres-bourgs et des espaces naturels. Il s'appuie sur les infrastructures déjà existantes. Cette boucle vise à mettre en réseau les offres touristiques du territoire avec les

offres extraterritoriales (Euro-Véloroute, par exemple) et permet d'engager des actions de requalification et de redynamisation des centres-bourgs, de préservation et de mise en valeur des milieux naturels et de développement d'une nouvelle offre d'hébergement touristique. Ce projet « simple » à mettre en œuvre est d'intérêt communautaire, il impacte et concerne toutes les communes du territoire.



85 **Atelier Sud Tarn-et-Garonne**
Ancrer le développement dans les réalités
géographiques et paysagères du territoire

La population du territoire du sud du Tarn-et-Garonne, situé entre les agglomérations de Toulouse et de Montauban, a doublé en dix ans. Cette croissance urbaine rapide a généré un développement périurbain, qualifié pendant l'atelier de « hors-sol », qui impacte la qualité du cadre de vie de ses habitants. L'atelier a agi comme un révélateur de la cohérence de ce territoire et de ses richesses auprès des différents acteurs.

La stratégie s'est construite sur la singularité géographique du territoire (ses deux cours d'eau, son canal) et sur son identité agricole et paysagère, autour de la notion de « terroir ». À travers cette approche, l'objectif est de reconnecter les activités et les habitants à leur territoire, envisagé comme une destination et non plus comme l'espace servant des grandes agglomérations.



Entre le Tarn et la Garonne, la stratégie propose de créer un espace commun où se côtoient des usages récréatifs, touristiques, agricoles et de déplacement.
© Passagers des Villes

Sur l'île de Mayotte, où certains modèles d'aménagement et de développement importés directement de la métropole se sont révélés peu efficaces, la question des ressources (paysage, agriculture, cultures constructives locales, etc.) a été très tôt replacée au cœur du projet. L'un des axes forts de la stratégie élaborée en atelier se fonde sur les spécificités climatiques et géographiques de l'île et propose de mieux prendre en compte les traditions et usages locaux, ainsi que de revaloriser les savoir-faire parfois tombés dans l'oubli, pour construire un développement adapté au territoire et plus économe.



© JDM, décembre 2014

Matériau emblématique de la construction de logements dans les années 80 et 90, produit à partir de la terre argileuse locale, la brique de terre compressée a été progressivement délaissée depuis le début des années 2000 au profit du béton ou de la tôle. L'atelier a mis en évidence son potentiel pour régénérer et diversifier la filière constructive, et répondre, avec les ressources locales, aux besoins résidentiels considérables actuels et à venir sur l'île.



© Obras

« Tout ce qui est aujourd'hui à la mode en termes de développement durable en métropole existait déjà il y a 20 ans à Mayotte : la coopérative d'achat, l'autoconstruction... Très étonnamment, beaucoup d'activités économiques fondées sur les ressources locales et le climat ont périclité récemment. À partir des années 80, et jusqu'en 2005, la SIM¹ a construit des milliers de logements en briques de terre crue, selon une technique qu'ils avaient mise au point avec le laboratoire CRAterre à Grenoble. On était donc en présence d'une filière courte, basée sur les ressources locales, avec des logements peu coûteux et bien adaptés au climat, plutôt mieux construits que ce qui s'est fait récemment. C'était remarquable du point de vue architectural et anthropologique, mais ça n'existe plus. C'est pareil pour l'agriculture : elle allait mieux il y a 15 ans que maintenant. »

Frédéric Bonnet, Obras

2. Territorialiser l'économie : un enjeu de résilience pour les territoires

Dans un souci d'équilibre et de résilience, les ateliers ont rappelé l'importance d'un développement économique diversifié des territoires, qui ne reposerait pas seulement sur des entreprises « hors sol », inscrites dans un marché mondialisé et donc potentiellement délocalisables, mais saurait mieux tirer parti et valoriser les filières économiques locales. Cette ambition s'inscrit dans une vision durable et plus pérenne de l'aménagement des territoires. Elle rejoint et accompagne les tendances fortes à l'œuvre depuis plusieurs années : le développement de l'agriculture biologique et « locale », les circuits courts, le renouveau de l'usage du bois et des matériaux naturels dans la construction, l'essor des énergies renouvelables (chaudières et chaufferies bois).

Des filières très structurées existent déjà sur les territoires, comme le lait bio en Alsace ou le bois énergie dans la vallée de l'Andelle par exemple, mais elles ne maîtrisent pas toujours l'ensemble du processus, de la production en passant par la transformation et jusqu'à la distribution. La démarche a visé à consolider ces filières pour limiter les phénomènes de dépendance. Les ateliers ont aussi permis de réfléchir collectivement à des expérimentations innovantes, comme l'aquaponie dans la vallée de la Bresle, et à la structuration des filières en devenir, comme l'agroforesterie en Alsace. Il s'agit là de pistes d'avenir pour l'équilibre des territoires. Si leur structuration a pu apparaître incomplète dans les ateliers, ces modèles alternatifs s'inscrivent dans une tendance forte et peuvent s'inspirer, pour leur mise en œuvre, d'autres expériences réussies ailleurs en France.

« En Alsace, nous avons l'une des premières filières de lait bio de France. Dès les années 50, les agriculteurs ont créé des coopératives laitières pour collecter, transformer et vendre. Dans les années 90, ils ont vendu à un industriel qui aujourd'hui a fermé le site de transformation locale et l'a transféré à plusieurs centaines de kilomètres. Je pense qu'il est extrêmement dangereux pour la filière lait de s'être séparée de la transformation et que sur ce sujet, il faut reterritorialiser l'économie. »

Les agriculteurs doivent se réapproprier leur production. »

Frédéric Terrien, directeur du Pays de Saverne Plaine et Plateau
Atelier Pays de Saverne Plaine et Plateau

43 **Atelier Marais de Dol** Le Marais, un territoire de ressources à protéger et à développer

L'atelier Bretagne a permis de rappeler que le Marais de Dol est d'abord un territoire ressource avant d'être un secteur résidentiel et touristique. Issues de la mer, du marais et d'une agriculture active, ces ressources diversifiées sont essentielles à l'économie locale,

tout autant qu'elles concourent à l'entretien des paysages et à l'identité du territoire. L'enjeu est de poursuivre le développement de ces activités dans le respect de la fragilité des milieux et dans une relation équilibrée avec le développement résidentiel croissant.



Mytiliculture active (AOP « Moules de Bouchot de la baie du Mont-Saint-Michel »), ostréiculture à Cancale, pêche à pied dans les vasières, culture légumière et céréalière, vergers, polyculture et élevage laitier, élevage de moutons de prés salés (AOP)... Le Marais de Dol est un territoire productif riche de ressources diversifiées à protéger et orienter dans le cadre d'un développement plus durable du territoire.

© TN Plus

« Le Marais de Dol est un territoire ressource gagné sur la mer, un système naturel transformé qui pourrait revenir à la mer à terme, du fait du changement climatique. L'atelier a tenté de démontrer qu'on était sur une zone ressource, avec des terres d'excellente productivité, en plus de la productivité primaire des marais. Il faut faire avec la réalité de chacun des territoires, trouver son originalité. Ici, le marais est riche d'une économie originale grâce à une production agricole, marine et touristique, qui doit se développer tout en respectant la productivité primaire qui reste vulnérable. »

Arnaud Tresvaux du Fraval, Soberco environnement



57 Atelier Pays de Craonne Valoriser aussi les ressources humaines

Quand on parle d'atouts, ce sont aussi les ressources humaines, les énergies locales. Citant l'exemple d'une usine d'emballage de pointe travaillant à l'export, implantée à Craonne-sur-Arzon en Haute-Loire, Humbert David de Passagers des Villes milite pour que les collectivités retrouvent la capacité à laisser s'exprimer les talents des acteurs locaux et encouragent l'innovation et les initiatives, même les plus improbables.

La feuille de route de l'atelier Pays de Craonne contient à cet égard une action visant

à valoriser le dynamisme des entreprises locales : le club des entreprises. Son objectif, dans ce secteur très rural, est de mettre en réseau les acteurs économiques du territoire pour favoriser les interactions et les synergies, et initier des actions communes de promotion. Animé par la Communauté de Communes du Pays de Craonne, cet espace serait avant tout une plateforme pour construire une relation de confiance entre la collectivité et son tissu d'entreprises, tournée vers les projets communs pour le développement économique du territoire.

3. De la filière au système économique

Le développement de filières économiques locales a fait consensus lors des ateliers. Pour autant, s'il est relativement simple de fédérer les acteurs autour de l'idée de filière, l'ambition de mettre en place un système économique plus intégré, associant valorisation des paysages, aménagement du territoire, production d'énergie et recyclage des déchets, relève d'un autre niveau de complexité. Elle implique une réflexion qui va au-delà des bonnes intentions et dépasse, en tous les cas, le cadre de l'atelier des territoires.

Qu'entend-on par système économique ? Franck Hullaard d'INterland évoque le cas exemplaire du système qui s'est constitué autour du fromage Maroilles, dans le Pays de Thiérache (Aisne). Pour la production de ce fromage AOC et AOP soumis à des normes européennes, les agriculteurs se sont engagés à gérer les linéaires de haies bocagères des domaines de pâture des vaches laitières et à produire des plaquettes de bois pour alimenter les chaudières des communes du territoire. On voit ainsi comment, à partir de la filière du Maroilles, se développe un système qui concerne à la fois le terroir, la préservation des spécificités du paysage et la production d'énergie.

À l'image de cet exemple, les ateliers ont adopté une approche de type « économie circulaire », plus transversale que la notion de filière, visant à mettre en réseau toutes les ressources des territoires dans un processus de valorisation qui irrigue tous les aspects de la vie locale, de la production d'énergie à la gestion du paysage, en passant par l'économie et le tourisme. Dans la même mouvance, l'écologie industrielle territoriale (EIT) replace les problématiques de développement local dans le contexte de la coévolution du milieu naturel et du système socio-économique et utilise la notion de « métabolisme » pour amener les acteurs à construire une vision intégrée du fonctionnement de leur territoire, allant des intrants de matière et d'énergie aux déchets et consommations.

Ces tentatives pour dépasser la notion de filière, esquissées en atelier, laissent entrevoir la complexité et le caractère encore exploratoire

de ces démarches. Pour passer d'une filière à un système, il faut en effet inventer de nouveaux modèles économiques, imaginer des montages innovants, connaître les réseaux d'acteurs publics et privés, les associer et les fédérer autour d'une vision nouvelle du développement local. Ce processus d'ateliers se construit sur le long terme et excède le cadre de la démarche d'ateliers et la sphère de l'aménagement.

« On ne peut pas travailler sur la transition énergétique sans associer les acteurs privés. Pourtant, on a du mal à promouvoir auprès des élus l'importance d'associer l'économie réelle à la démarche de projet. Sur une autre démarche similaire à celle de l'atelier qui s'intitule "Eco SCOT", dont l'objectif est d'upgrader la partie "économie" dans les SCOT, c'est en train de prendre. Les élus se disent qu'il faut qu'ils rencontrent leurs entreprises. Lors de l'atelier localisé Tieffenbach, on a travaillé avec un investisseur privé pour améliorer son projet, mais cette question économique n'est pas simple. Aujourd'hui, c'est une priorité pour nous, services de l'État, d'intégrer l'économie dans nos pratiques d'aménagement du territoire. »

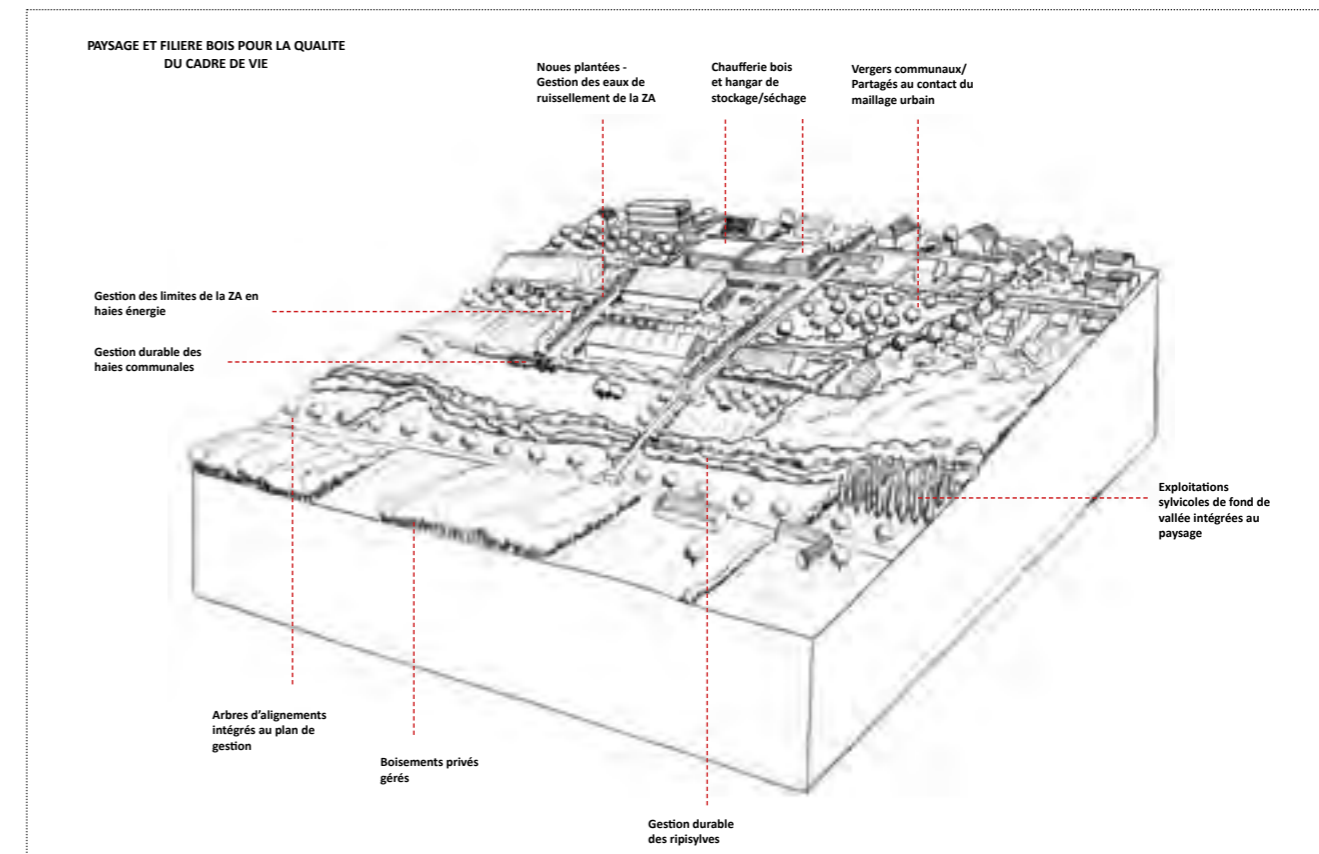
Claire Chaffanjon, DREAL ACAL
Atelier Pays de Saverne Plaine et Plateau

23 • **Atelier Vallée de l'Andelle**
De la filière bois
à l'aménagement du territoire

Dans la vallée de l'Andelle, la filière bois-énergie déjà très structurée a fait l'objet d'un atelier spécifique réunissant les professionnels et les collectivités. À l'issue de ces réflexions, le développement de la filière est apparu comme un levier potentiel pour redonner au paysage une valeur environnementale, patrimoniale et économique.

« L'atelier a montré toute la cohérence de la filière bois, à la fois pour résorber des friches industrielles, qui pourraient accueillir des espaces de séchage du bois ou des villages artisanaux, et pour créer de l'emploi. Parallèlement, le développement de la filière permet de protéger le paysage, de fédérer les collectivités, de transmettre un savoir-faire et peut être structurant pour l'aménagement du territoire. »

Eloi Larchevêque, DREAL Normandie



© germe&JAM

35 • **Atelier Pays de Saverne Plaine et Plateau**
De l'agroforesterie
au projet agricole de territoire

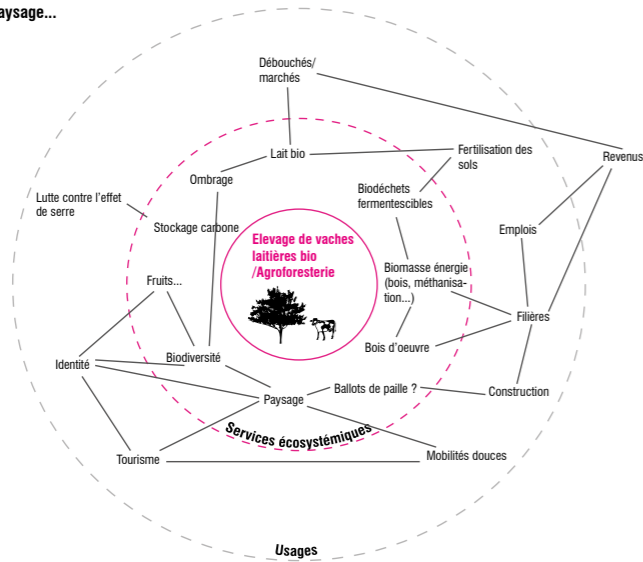
En Alsace, la question de la territorialisation de l'économie est apparue très tôt dans les réflexions. À l'issue d'une rencontre avec les acteurs publics et privés de la filière bois en inter-atelier, puis d'une élue de la chambre d'agriculture qui avait mis en place une CUMA sur la filière lait bio, l'atelier a convergé vers la question de l'agroforesterie. À la croisée des filières bois et lait bio, et du paysage singulier de vergers et de bocage de l'Alsace Bossue, l'arbre champêtre présente de multiples avantages pour le territoire : reconstruction d'un paysage plus interdépendant (production de biomasse, protection des animaux, création de paysages attractifs, intensification de la biodiversité), séquestration des émissions de carbone, diversification des revenus des agriculteurs. Le développement de cette filière passe par l'élaboration d'un projet agricole de territoire plus global, en lien direct avec les agriculteurs.





Un atelier localisé a été organisé à Tiergarten, dans l'exploitation d'un agriculteur qui a converti une partie de ses parcelles en agroforesterie, afin d'approcher son modèle économique et les avantages de cette initiative.
© Franck Boutté Consultants

Vers un nouveau paysage...



Le passage en agroforesterie permettrait de reconstruire un nouveau paysage plus interdépendant, à plusieurs échelles : bocage entre les villages, couronne verte des bourgs, contribution des parcelles privées. Il permet en outre de stocker des quantités de carbone importantes dans le sol et le bois.
© Franck Boutté Consultants

Ainsi, les ateliers s'inscrivent dans une tendance qui prend corps aujourd'hui et permet de rendre palpables les notions de résilience, de frugalité et d'économie inventive. Ils invitent les territoires à changer de regard sur leur propre modèle de développement, pour vivre mieux, même dans un contexte de décroissance.

D. Expérimentations : nouveaux modes de faire, nouvelles coopérations

Le repositionnement de l'État dans une posture d'accompagnement, la montée en puissance des initiatives citoyennes et des démarches participatives, le déficit de moyens ou d'ingénierie de certaines collectivités locales reconfigurent les modes d'intervention sur le territoire et le rôle des différents acteurs. Entre intelligence collective et sérendipité, l'atelier est l'occasion d'inventer ces nouvelles manières de faire projet collectivement, autrement. La démarche interroge aussi les moyens d'action : dans certaines situations complexes ou d'urgence nécessitant des interventions rapides, peu coûteuses, pérennes ou temporaires, les ateliers revendiquent un droit à l'expérimentation et des assouplissements ponctuels du cadre réglementaire.

1. Les ateliers : intelligence collective et créativité au cœur de la démarche

Depuis 10 ans, la démarche d'atelier permet aux collectivités locales et aux services de l'État de tester de nouvelles formes de réflexion collective, associant de multiples acteurs des territoires, avec l'appui d'équipes d'experts pluridisciplinaires. Par l'originalité des dispositifs qu'elle propose aux partenaires (des visites de terrain, trois ateliers sur un temps court), elle crée un contexte favorable au dialogue et au débat, un espace hors cadre qui favorise « l'abandon » des rôles de chacun au profit du partage des expériences, le temps de l'atelier.

Plusieurs ateliers de la session 2014-2015 ont mis en place des dispositifs ou des outils originaux pour faciliter l'émergence et l'appropriation collective du projet de territoire. En Alsace comme en Normandie, les allers-retours entre les échelles de projet, entre la stratégie et l'opérationnel, la confrontation des acteurs à la réalité du terrain ont ainsi permis d'enrichir les débats et de consolider la stratégie territoriale.

« Ce type de démarche est fondamental pour le développement des territoires, c'est l'exact contre-pied des appels à projets qui tombent tout le temps, tout de suite, et qui ne servent que les territoires qui sont organisés pour y répondre. Il faut passer à quelque chose de plus intégré, stratégique et systémique, où l'on peut prendre le temps de réfléchir juste pour réfléchir, emprunter des chemins de traverse. C'est au cours de ce type de démarche, quand il y a du système D, du jeu dans les organisations, que l'on retrouve de la créativité et c'est ce dont on a besoin aujourd'hui sur les territoires. En atelier, nous avons travaillé sur les questions d'intelligence collective et de sérendipité. Comment créer une sorte de métaréseau des acteurs locaux, un "cluster territorial" ? Comment cristalliser des gens, que ce soit des représentants des services de l'État, des élus, des citoyens ou des chefs d'entreprise, autour d'une idée, d'une "Schnapsidee", comme on dit en Alsace, et faire en sorte qu'ils se mettent à creuser un sujet pour avancer collectivement. Nous croyons vraiment à cette manière de travailler pour le territoire du Pays de Saverne, à ce métaréseau qui nous permettrait de faire circuler l'information, de créer des solidarités interpersonnelles et de faire aboutir des projets. »

Frédéric Terrien, directeur du Pays de Saverne Plaine et Plateau
Atelier Pays de Saverne Plaine et Plateau

35 • Atelier Pays de Saverne Plaine et Plateau Des ateliers localisés pour tester in situ les premières intuitions de la stratégie

Dans le Pays de Saverne, la DREAL s'est engagée, dès le stade de la candidature aux ateliers, dans une démarche originale de « stratégie-action ». Elle a ainsi imaginé des ateliers localisés, sans a priori sur les territoires qui les accueilleraient, ni sur les thématiques qui seraient approfondies. Trois ateliers ont été organisés, à Sarre-Union, à Tieffenbach et dans une exploitation agricole

de Tiergarten, selon les mêmes dispositifs d'échanges collectifs que lors des ateliers « classiques » (visites, échanges, synthèse partagée « en direct »). Ils ont permis de tester localement, avec les acteurs du territoire, les intuitions de la stratégie, de les conforter par l'exemple et de les enrichir de la confrontation à la réalité du terrain. Ils ont eu valeur de démonstrateurs par leur caractère opérationnel.

« Dans notre réflexion, nous sommes partis du grand territoire en faisant le pari qu'on atterrirait à un endroit ou à un autre, et que cet endroit nous servirait à illustrer une stratégie globale. C'est en approfondissant par l'exemple que l'on peut remonter à une généralisation et une capitalisation. Ces ateliers localisés nous ont permis de démarrer une action, tant mieux, mais cette action n'est pas unique, elle est représentative de ce qui pourrait se passer ailleurs sur le territoire. »

Claire Chaffanjon, DREAL ACAL

29 • Ateliers Vallée de la Bresle et Vallée de l'Andelle Du recensement des friches industrielles au projet de territoire

Dans les vallées de la Bresle et de l'Andelle, la reconversion des friches était l'objet de la commande de départ. En opérant des changements d'échelle successifs, la démarche a permis d'intégrer cette question dans une stratégie plus globale et de lui redonner ainsi du sens. Programmation, aménagement, rapport à la rivière, desserte..., tous ces sujets, débattus en atelier à une échelle plus

vaste, sont venus enrichir la problématique des friches et inscrire leur reconversion dans une logique cohérente à l'échelle de la vallée. Les faisabilités réalisées pendant le temps de l'atelier sont aujourd'hui inscrites dans la feuille de route sous la forme d'actions très opérationnelles qui pourraient être engagées rapidement et sur lesquelles les acteurs sont mobilisés.

2. Des « ateliers du faire » pour faire vivre la feuille de route ?

À l'issue de cette session d'ateliers, l'enjeu est maintenant de faire vivre les feuilles de route, et à travers elles les projets et les communautés de projet, tout en préservant l'esprit « expérimental » de la démarche. Certains territoires peuvent miser sur les partenariats qui se sont noués le temps de l'atelier et sur l'appropriation collective qui a pu en résulter. Grâce aux différents dispositifs mis en place par les équipes projets :

des ateliers localisés au métaréseau en Alsace, des binômes de porteurs de projets par action à La Réunion, des comités de pilotage pour suivre l'avancement de la feuille de route, l'accroche à un cadre institutionnel en cours, etc., ils ont créé les conditions du passage à l'action.

Cette phase de transition et de passage de relais entre les services de l'État et les collectivités partenaires reste néanmoins délicate et soumise à l'essoufflement de l'élan collaboratif si les services de l'État ou d'une autre institution pivot ne continuent pas à la porter et à la piloter. Comment la démarche peut-elle se transformer et continuer à vivre ? Comment poursuivre et consolider les réflexions pour que les collectivités parviennent à inventer, avec leurs équipes et leurs moyens, leur propre manière de mettre en œuvre ces actions ? Lors des sessions d'ateliers précédentes en Bourgogne, dans le Jura ou dans l'Oise, la démarche s'était par exemple poursuivie à l'initiative des acteurs sous la forme d'ateliers locaux, dans le cadre de l'élaboration de documents réglementaires (PAPI).

Plusieurs acteurs ont préconisé la création « d'ateliers du faire » ou « d'ateliers actions » comme une suite aux « ateliers stratégie », pour s'assurer de la mise en œuvre des projets de territoire. Ces ateliers autoriseraient, eux aussi, des expérimentations opérationnelles en matière de montages financiers et réglementaires, de partenariats publics/privés, etc.

« Les ateliers sont une démarche expérimentale qui pourrait s'étendre à la mise en œuvre, avec par exemple des facilités de mobilisation des financements ou une souplesse dans les délais. Si l'État veut privilégier l'expérimentation, il faut bien sûr qu'il le fasse à l'échelle stratégique et politique, mais aussi à celle du "faire". Mettre en place des choses rapides, peu chères et expérimentales, faire des tests, pour créer un désir de projet. Sur des sites fragiles comme à Mayotte, les gens ont envie qu'il se passe quelque chose rapidement. Sortir du cadre, c'est l'avenir et c'est aussi la responsabilité de l'État. »

Frédéric Bonnet, Obras
[Atelier Mayotte](#)

3. Comment mieux concilier la règle et le projet ?

À l'écart des grandes métropoles, les territoires de cette session d'atelier ont mis en lumière des situations locales complexes, à l'image des phénomènes de désertification des centres-bourgs en milieu rural, sur lesquelles la puissance publique se révèle souvent impuissante à agir avec ses moyens traditionnels. Si ces situations sont connues, force est de constater que les dispositifs standardisés sont inadéquats et qu'il n'existe pas de solution prête à l'emploi.

Sur le terrain, de multiples initiatives et expérimentations sont à l'œuvre et s'inventent hors du cadre réglementaire et institutionnel traditionnel, parfois considéré comme un ensemble de contraintes empêchant d'agir. On peut ainsi inventorier des interventions peu coûteuses ou tempo-

raires, inspirées des spécificités des territoires, de leurs acteurs et de leurs pratiques, et adaptées à leurs moyens. La sphère de la décision locale s'élargit dans le cadre par exemple de la mise en place de circuits d'économie circulaire, de mobilités partagées, de production d'énergies renouvelables. Aussi, la puissance publique doit composer avec les acteurs qui ont les moyens d'agir, y compris les partenaires économiques qui eux-mêmes se démultiplient, notamment en lien avec l'économie numérique.

La démarche de l'atelier se positionne comme une tentative de concilier ces initiatives locales et les prérogatives de l'État afin de partager des objectifs communs. Les acteurs publics et privés doivent relever ensemble le défi de toutes les transitions et faire de ces territoires ruraux, périurbains et d'outre-mer, en dépit des difficultés auxquelles ils sont confrontés, des lieux de projets, d'expérimentations et de renouveau.

57 **Atelier Pays de Craponne** Inventer de nouveaux dispositifs pour revitaliser le centre-bourg

À Craponne-sur-Arzon, deux idées ont émergé de l'atelier pour faire vivre le centre-bourg, endiguer le processus de dégradation et maintenir son image dans l'attente d'un regain d'attractivité. La « jachère urbaine », un dispositif expérimental visant à entretenir les bâtiments à l'abandon, et le « marché aux échoppes », une occupation temporaire, par les forains, des rez-de-chaussée commerciaux fermés, les jours de marché, ont été proposés. Ces deux modes de réappropriation de l'espace du bourg nécessitent de réfléchir collectivement, avec l'ensemble des

acteurs du logement, de l'aménagement et du foncier, et les habitants, pour appréhender autrement la règle et inventer les procédures et les montages qui permettront de les mettre en œuvre.

D'autres pistes ont été évoquées lors des débats collectifs avec les acteurs du logement réunis par la DREAL en janvier 2016¹, comme la nécessité de permettre des assouplissements du dispositif normatif relatif à l'accessibilité et à la rénovation thermique, qui pénalise aujourd'hui les opérations de rénovation.

73 **Atelier Mayotte** Accompagner l'habitat informel

À Mayotte, l'habitat informel s'est développé sous l'effet des flux migratoires massifs depuis la départementalisation de 2011 et faute d'une offre de logement adaptée aux revenus des populations locales. Il apporte aujourd'hui une solution de logement à des milliers de Mahorais. L'analyse de ces différentes formes d'habitat pendant l'atelier a montré une grande variété de situations, depuis les habitations en dur, en passant par des maisons plus confortables avec ou sans réseaux, jusqu'aux bidonvilles accrochés aux coteaux, exposés au risque, pour lesquels la puissance publique se trouve dans l'incapacité d'agir avec ses moyens traditionnels.

En l'absence de marché immobilier, cet habitat informel dans ses versions plus ou moins « solidifiées » est apparu comme une alternative viable, plus adaptée aux usages, au climat et aux ressources des populations. Il pourrait bénéficier d'un accompagnement institutionnel volontaire et coordonné : viabilisation adaptée prenant en compte l'aléa, densification à travers le soutien aux filières constructives locales, création d'espaces publics qualitatifs, etc. Ces interventions se heurtent aujourd'hui à la réglementation. Elles nécessiteraient un changement de regard de la part des services de l'État et des modalités d'intervention qui restent à inventer.

1. Réunion de travail sur le logement à l'échelle régionale associant un réseau élargi de professionnels de l'habitat : Conseil départemental de l'Allier, Association régionale Auvergne de l'Union Sociale pour l'habitat (ARAUSH), SOLIHA Haute-Loire, PNR Livradois-Forez, EPF SMAF, Caisse des dépôts et consignations, etc.



Dans le quartier de Caro Bolé, à Koungou, une proposition d'intervention sur les espaces extérieurs collectifs d'un quartier d'habitat précaire, qui prend en compte la gestion de l'eau et les mobilités pour améliorer les conditions de vie des habitants.

© Obras

« La question du logement à Mayotte est sans issue avec les processus réglementaires actuels, alors qu'il pourrait y avoir des pistes de travail. Ni la puissance publique, ni les acteurs privés, n'ont de solution. Aucun opérateur traditionnel ne peut apporter une réponse aux besoins en logement. L'autoconstruction, l'habitat informel, sont une partie de la solution, et pas du problème. Il faut arriver à accompagner ces processus. »

Frédéric Bonnet, Obras

4. Comment mieux articuler les ateliers avec des démarches de planification ?

L'objectif des ateliers est bien de se donner la liberté de réfléchir en dehors des périmètres institutionnels et à distance du cadre réglementaire, pour privilégier une approche par le projet.

Pour autant, les ateliers ne peuvent pas remettre en question ou contredire les démarches en cours (SCOT, PLU, PPRSM, etc.), au risque de créer des confusions et des incompréhensions chez les élus, qui pourraient s'avérer particulièrement critiques sur des sujets sensibles comme les risques d'inondations ou de submersion marine. Si ces démarches n'ont pas la même vocation, rien n'empêche qu'elles soient conduites simultanément, en concertation et dans un esprit d'enrichissement mutuel.

Par ailleurs, les stratégies élaborées en atelier ont-elles besoin, pour s'incarner concrètement sur le territoire, d'être adossées à des documents réglementaires ? À Mayotte, les réflexions de l'atelier avaient pour ambition de s'inscrire dans les orientations du SAR en cours d'élaboration, en même temps qu'elles sont venues les compléter et les enrichir. Dans la vallée de la Bresle, l'esquisse de feuille de route de l'atelier prévoit que chaque action soit inscrite dans les documents de planification existants ou en cours d'élaboration.

« Un projet de territoire, dont la consistance est amorcée grâce aux ateliers, n'a de valeur ajoutée que si des documents supérieurs, comme le SCOT, peuvent garantir son appropriation et sa mise en œuvre. L'atelier est une cellule dynamique qui pourrait alimenter le SCOT avec une vision stratégique. Ce que fait le SCOT, l'atelier ne le fait pas et inversement, il faudrait plus de porosité entre les deux démarches, qui pourraient s'alimenter l'une l'autre. »

Jean-Marc Bichat, germe&JAM

Ateliers Vallée de l'Andelle et Vallée de la Bresle

Si l'atelier doit se connecter aux démarches de planification, ces dernières doivent elles aussi prendre des formes plus souples pour se rapprocher du projet de territoire. Pour Frédéric Bonnet, « les outils de l'aménagement sont conçus pour les grandes métropoles ». Ils ne fonctionnent pas sur les territoires ruraux ou les territoires d'outre-mer comme Mayotte. Il faut adapter la technicité de ces outils à la mesure et aux compétences des territoires. La modernisation du PLU² devrait permettre de répondre en partie à cette ambition. Cette réforme a pour objectif d'adapter la règle au projet de territoire et non l'inverse. Elle va modifier en profondeur le contenu prescriptif des PLU en offrant aux collectivités locales de nouveaux outils permettant une meilleure adaptation de la planification aux enjeux locaux. D'autres démarches proposées aux territoires par les services de l'État permettent de concilier l'approche projet et la règle : le club PLUⁱ, les SCOT ruraux, les SCOT de montagne, etc.

2. Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme, entré en vigueur le 1er janvier 2016.

5. Nouvelles communautés d'acteurs

Outre les coopérations intercommunales institutionnelles, que les ateliers ont pu permettre de renforcer, la démarche a vocation à faire naître des partenariats originaux en fonction des projets, associant acteurs publics, opérateurs privés, associations et habitants. La dimension « acteurs », stratégies d'alliance, portage, renouveau des logiques de l'action, est fondamentale pour mener à bien des projets qui reposent sur la fédération des forces locales. Ces communautés, qui n'existent qu'avec le projet, se construisent dans le cadre de l'atelier.

Cette session d'ateliers a montré l'importance et la difficulté d'associer les différents partenaires avant même qu'un objectif commun soit identifié. La participation des acteurs économiques, si elle a souvent été souhaitée, a parfois eu du mal à aboutir ou à être pérennisée, de même que celle des chambres consulaires ou des ABF. Le mandataire, DREAL ou DDT, a ici un rôle crucial. Préalablement à l'atelier, il doit s'impliquer fortement dans la mobilisation des acteurs pour les convaincre du bien-fondé et de l'intérêt de la démarche sur leur territoire et les fédérer autour de l'idée de projet collaboratif.

Plusieurs ateliers sont parvenus à impliquer dans la durée les partenaires privés et institutionnels, ébauchant ainsi une nouvelle manière de faire projet collectivement. Dans le Val de Besbre en Auvergne, les acteurs économiques (usine PSA, le Parc animalier de loisirs, les propriétaires de châteaux, etc.) se sont engagés dans la démarche et figurent en bonne place comme partenaires de la feuille de route. À La Réunion, les gestionnaires et propriétaires fonciers des zones d'activités du site aéroportuaire ont également été parties prenantes de la démarche dès le premier atelier. En Alsace, c'est la mobilisation d'une élue de la chambre d'agriculture qui a permis de faire le lien avec le monde agricole et contribué à l'approfondissement en atelier localisé de la filière agroforesterie.

Ces partenariats public – privé construits en cours d'atelier, déclinés parfois sous la forme de communautés de projet dans les feuilles de route, témoignent de la réussite du processus et ouvrent des perspectives pour réfléchir et agir autrement sur les territoires, sur un mode projet, moins pyramidal, plus transversal et collaboratif.

« Dans le Val de Besbre, la participation des entreprises du territoire aux ateliers a permis de montrer à la collectivité qu'elles étaient bien présentes et qu'elle devait se saisir de cette richesse, de cette force du privé, pour la mettre à profit dans les projets. »

Carole Evellin-Montagne, DREAL Auvergne Rhône-Alpes
Atelier Pays de Craponne

Pour aller au bout du processus collaboratif, on peut s'interroger sur la place de la participation associative et citoyenne dans la démarche d'atelier. Certains acteurs ont en effet regretté que les habitants ne soient pas associés aux réflexions, alors même que les actions à mettre en œuvre à l'issue de la feuille de route reposeront aussi sur leur mobilisation. Le temps court des ateliers et la complexité à mobiliser et à réunir des acteurs déjà nom-

breux semblent difficilement compatibles avec l'association des habitants. La question des modalités de communication autour de la démarche se pose en revanche. Pourquoi ne pas imaginer, comme l'avait envisagé la DREAL ACAL, inviter les journaux locaux à suivre les ateliers ou relayer les avancées de la démarche sur les sites internet des structures intercommunales ?

« Il faut qu'il y ait une vie après l'atelier. Nous devons partager nos réflexions avec les habitants. Aujourd'hui, nous allons mettre en place des actions sans leur avoir au préalable expliqué la démarche, alors que ces actions ne peuvent fonctionner que sur le mode participatif. Je pense qu'il y aurait eu une place dans l'atelier des territoires pour une démarche participative. C'est un peu le point faible de notre atelier. En élargissant le cercle des acteurs, on aurait pu amender ce projet et l'améliorer. »

Laurent Mirmand, maire de Craponne-sur-Arzon
et président de la Communauté de Communes
Atelier Pays de Craponne

Les ateliers incarnent depuis dix ans une approche expérimentale et collaborative du projet. Sur ces territoires qui doivent se réinventer hors des modèles traditionnels, la démarche a prouvé toute sa pertinence. Cette culture du projet, relayée aujourd'hui par un certain nombre de réformes territoriales, a maintenant vocation à se diffuser et se démultiplier, au sein des collectivités comme des services de l'État, pour renouveler en profondeur l'action publique sur les territoires.



















et demain...

Une fois encore, la démarche Atelier des territoires a joué son rôle de catalyseur de projets et de passeur entre les idées et les acteurs. Ces moments d'échanges des cultures de projet et de confrontation au terrain posent les bases de nouvelles visions territoriales et de nouvelles coopérations, aussi bien sur des questions stratégiques à grande échelle que sur des projets plus opérationnels ou sectoriels, sur lesquels les élus et leurs partenaires ont fait converger leurs intérêts. Le moment qui s'engage maintenant est crucial. Il s'agit de faire fructifier les réflexions et de s'assurer que l'énergie et la mobilisation de tous les acteurs pendant le temps de l'Atelier perdurent en dehors de ce cadre.

Pour les parties prenantes, l'Atelier sert aussi de révélateur. Les élus et l'ensemble des participants aux travaux ont qualifié les Ateliers : « d'accompagnateurs », de « facilitateurs », de « partenaires », « d'ensemblers »... d'espaces de dialogue entre tous les partenaires. La posture moins régaliennne et « objective » des services de l'État leur donne une place précieuse : animer, faire émerger, articuler, activer des politiques et des projets. Pour les DREAL et DEAL, les Ateliers ont été l'occasion de se confronter au terrain et à des problématiques très concrètes. Pour les DDT et DDTM, traditionnellement très présentes aux côtés des collectivités, ils ont permis d'expérimenter une approche plus transversale et stratégique, à grande échelle.

L'État devient ainsi un acteur du territoire parmi d'autres, contribuant par son expertise et sa capacité d'accompagnement à l'émergence de projets partagés. Cette posture renouvelée le temps des Ateliers fait figure de mise en situation de l'évolution progressive du positionnement de l'État voulue par les réformes territoriales récentes. Elle contribue au Nouveau conseil aux territoires (NCT), nouvelle forme d'accompagnement des acteurs du territoire par les services de l'État, davantage axée sur les sujets les plus complexes et les plus stratégiques et à destination des collectivités en manque d'ingénierie.

À l'issue de cette session 2014-2015, et dix ans après les premiers Ateliers, quel est l'avenir de la démarche ? Comment faire pour que sa vocation expérimentale initiale, désormais éprouvée, puisse mieux se diffuser et rayonner, aussi bien au sein des services de l'État que dans les collectivités, et aller davantage à la rencontre des « usagers » des territoires ? Si les Ateliers participent pleinement au mouvement des territoires, ils pourraient aussi contribuer à faire bouger les lignes des doctrines nationales, favoriser les approches transversales au sein des services et des ministères, pour changer les cultures et instaurer des formes plus collaboratives de travail, à l'image de ce qui advient sur le terrain à l'initiative d'un nombre sans cesse croissant de porteurs de projets.





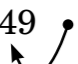


Acronymes

ABF	Architecte des bâtiments de France
ACE	Architecte conseil de l'État
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
CAUE	Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CPER	Contrat de plan État-région
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
DEAL	Direction de l'environnement et du logement
DDT	Direction départementale des Territoires
DDTM	Direction départementale des Territoires et de la Mer
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPF	Établissement public foncier
PAF	Plan d'action foncière
Papi	Programme d'action et de prévention des inondations
PCE	Paysagiste conseil de l'État
PDLHPD	Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
PDU	Plan de déplacements urbains
PLAF	Plan local d'actions forestières
PLH	Programme local de l'habitat
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
PNR	Parc naturel régional
PPRI	Plan de prévention des risques d'inondation
PPRSM	Plan de prévention des risques de submersion marine
SAR	Schéma d'aménagement régional
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SGAR	Secrétariat général pour les affaires régionales
SRCAE	Schéma régional climat air énergie
TEPCV	Territoire à énergie positive pour la croissance verte

Remerciements

Ces cahiers sont le fruit d'un travail partenarial auquel ont été associés de nombreux acteurs des ateliers. Pour leur collaboration et leur disponibilité, le bureau des Stratégies territoriales du ministère du Logement et de l'Habitat durable, commanditaire de cette publication, tient à remercier tout particulièrement ceux qui ont contribué à la préparation de ces cahiers.

Pour les entretiens qu'ils nous ont accordés :

- 23  **Atelier Vallée de l'Andelle**
Jean-Marc Bichat, germe&JAM
Clément Bollinger, germe&JAM
Eloi Larchevêque, DREAL Normandie
- 29  **Atelier Vallée de la Bresle**
Jean-Marc Bichat, germe&JAM
Clément Bollinger, germe&JAM
Eloi Larchevêque, DREAL Normandie
Emmanuel Maquet, maire de Mers-les-Bains, vice-président du Conseil départemental en charge de l'économie, président du Syndicat mixte Baie de Somme
- 35  **Atelier Pays de Saverne Plaine et Plateau**
Claire Chaffanjon, DREAL ACAL
Florian Dupont, Franck Boutté Consultants
Patrick Hetzel, député, président du Pays de Saverne Plaine et Plateau
Roland Letscher, maire de Tieffenbach
Philippe Meyour, DREAL ACAL
Frédéric Terrien, directeur du Pays de Saverne Plaine et Plateau
- 43  **Atelier Marais de Dol**
Denis Rapinel, maire de Dol-de-Bretagne, président de la Communauté de Communes du Pays de Dol-de-Bretagne et de la baie du Mont-Saint-Michel
Yannick Raude, DDTM Ille-et-Vilaine
Nicole Simon, maire de La Fresnais
Claude Souiller, DDTM Ille-et-Vilaine
Bruno Tanant, TN Plus
Arnaud Tresvaux du Fraval, Soberco environnement
- 49  **Atelier Val de Besbre**
Aurélie Bougrain, Passagers des Villes
Humbert David, Passagers des Villes
Pascal Vernisse, maire de Dompierre-sur-Besbre, président de la Communauté de Communes Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise
- 57  **Atelier Pays de Craponne**
Gérard Bouchet, DDT Haute-Loire
Aurélie Bougrain, Passagers des Villes
Humbert David, Passagers des Villes
Carole Evellin-Montagne, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Christian Long, Stratys
Jordi Lopez, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Laurent Mirmand, maire de Craponne-sur-Arzon, président de la Communauté de Communes du Pays de Craponne
- 65  **Atelier Sud Tarn-et-Garonne**
Aurélie Bougrain, Passagers des Villes
Humbert David, Passagers des Villes

Yamina Lamrani-Carpentier, DDT Tarn-et-Garonne
Fabien Menu, DDT Tarn-et-Garonne
Jacques Moignard, député-maire de Montech, président de la Communauté de Communes Garonne et Canal
Didier Videau, DDT Tarn-et-Garonne

73 

Atelier Mayotte

Frédéric Bonnet, Obras
Hervé Laurendeau, paysagiste conseil de l'État
Olivier Monségu, DEAL Mayotte
Jenny Reuillard, Obras

81 

Atelier Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion

Manuella Bellouard, DEAL Réunion
Nicolas Bonenfant, coloco
Franck Hულიard, INTERland
David Lorion, vice-président Enseignement supérieur, Université, Lycées, Recherche Innovation et Octroi de mer, région La Réunion

Pour leur participation aux trois séances collectives qui se sont tenues les 22, 25 et 29 février 2016 au ministère du Logement et de l'Habitat durable :

Julien Bellenoue, TN Plus
Jean-Marc Bichat, germe&JAM
Clément Bollinger, germe&JAM
Frédéric Bonnet, Obras
Claire Chaffanjon, DREAL ACAL
Humbert David, Passagers des Villes
Florian Dupont, Franck Boutté Consultants
Franck Hულიard, Interland
Eloi Larchevêque, DREAL Normandie
Christian Long, Stratys
Laurent Mirmand, maire de Craponne-sur-Arzon, président de la Communauté de Communes du Pays de Craponne
Yannick Raude, DDTM Ille-et-Vilaine
Bruno Tanant, TN Plus
Frédéric Terrien, directeur du Pays de Saverne Plaine et Plateau

Merci également à l'équipe de maîtrise d'ouvrage de l'Atelier des territoires 2014-2015, bureau des Stratégies territoriales, Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des paysages :

Aurélie Brossa
Isabel Diaz
David Laborey
Pia LeWeller
Alexandrine Sens

Avec l'appui du Cerema :

Cédric Boussuge
Denis Crozier
Dominique Delouis-Proust
Sarah Gereaud
Loïc Guilbot
Robin Le Nohan
David Nicogossian

Merci enfin à tous ceux qui ont participé aux ateliers et contribué, chacun à leur manière, à la réalisation de ces cahiers : services de l'État, élus, partenaires institutionnels et acteurs économiques.

Colophon

Sous la direction d'Isabel Diaz et d'Alexandrine Sens,
bureau des Stratégies territoriales, DHUP

Conception éditoriale et rédaction :

Stéphanie Sonnette communication

Conception graphique :

Kidnap Your Designer, Caroline Dath

Relectures / corrections :

ELV Translations, Eva Lena Vermeersch

Impression :

Albe De Cocker

Crédits du cahier photos :

Atelier Pays de Craonne

© Passagers des Villes

Atelier Vallée de l'Andelle

© germe&JAM

Atelier Vallée de la Bresle

© germe&JAM

Atelier Pays de Saverne Plaine et Plateau

© Franck Boutté Consultants

Atelier Communauté intercommunale

du Nord de la Réunion

© INterland

Atelier Sud Tarn-et-Garonne

© Passagers des Villes

Atelier Marais de Dol

© TN Plus

Atelier Mayotte

© Obras

Atelier Val de Besbre

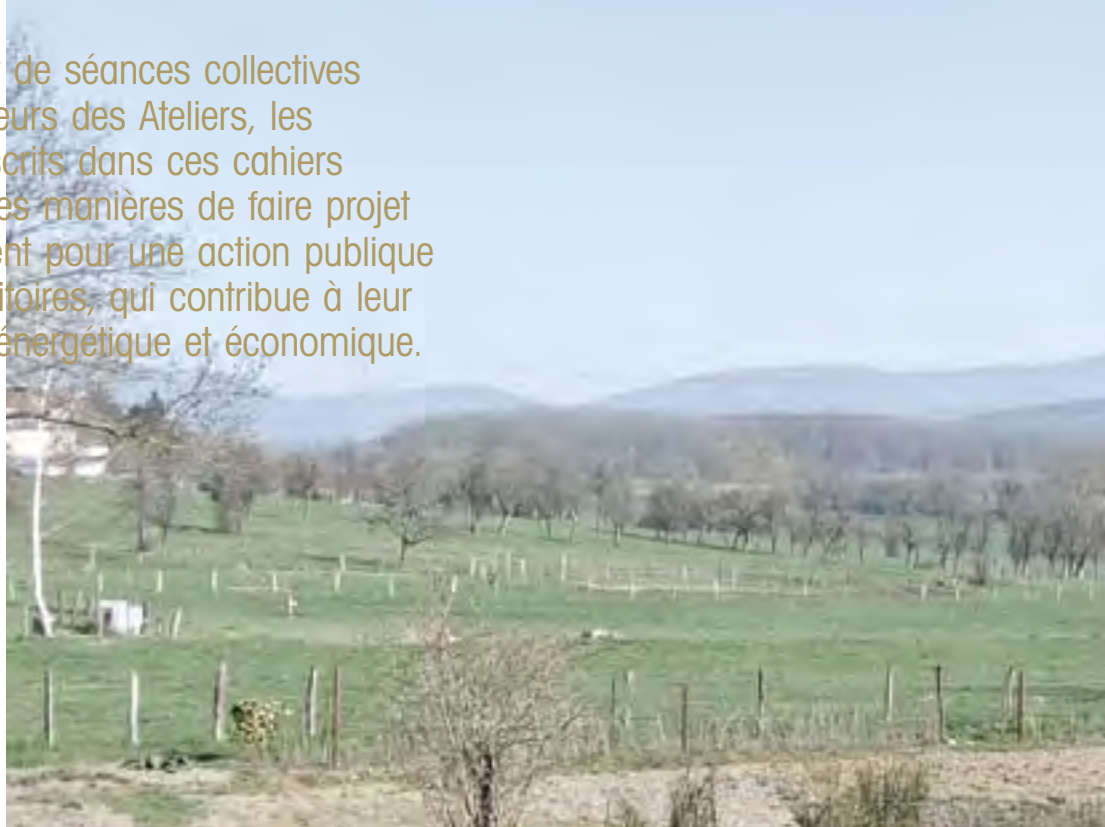
© Passagers des Villes

Imprimé en mai 2016.

Ces cahiers rendent compte de l'intense travail collaboratif mené de 2014 à 2016 par les élus, les équipes pluridisciplinaires, les partenaires institutionnels, les acteurs privés et les services de l'État, sur neuf territoires métropolitains et d'outre-mer.

Dans ces territoires ruraux, périurbains ou post-industriels fragilisés, confrontés à des situations de dépendance, de déprise économique ou au contraire d'hypercroissance non maîtrisée, les Ateliers ont montré la vertu d'une approche renouvelée de l'ingénierie de projet, plus transversale et participative, proche du terrain et fondée sur les atouts et les singularités des territoires.

Issus des entretiens et de séances collectives avec les différents acteurs des Ateliers, les enseignements retranscrits dans ces cahiers témoignent de nouvelles manières de faire projet collectivement et militent pour une action publique renouvelée sur les territoires, qui contribue à leur transition écologique, énergétique et économique.



Ministère du Logement et de l'Habitat durable
Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des paysages
92055 La Défense cedex
www.logement.gouv.fr
@Logement_Gouv